

ATLAS BIODIVERSITE COMMUNALE - CERCOUX



NATURE ENVIRONNEMENT **17**



Rapport réalisé pour le compte de :



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE CERCOUX

Charente-Maritime

Décembre 2023

RAPPORT TECHNIQUE

Analyses, cartographie et rédaction :

Alexis CHABROUILLAUD

Jean RIVOIRE

Sylvain BIMONT

Caroline MICALLEF

Morgane THERY

Relecture et compléments :

Alexis CHABROUILLAUD

Mylène ESCHEMANN

Pour citer ce document :

CHABROUILLAUD A. et al., 2023. *Atlas de la Biodiversité Communale de Cercoux, Nature Environnement 17, Surgères, Charente-Maritime, France, 167 p.*

Crédit photographique page de garde :

Prairie mésophile de fauche sur la commune de Cercoux ©S. BIMONT, NE17

Nature Environnement 17

2 av. Saint Pierre
17 700 SURGERES



05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.ne17.fr

SOMMAIRE

Contexte et objectifs	3
I. L'Atlas de Biodiversité Communale.....	3
II. Cercoux.....	4
1. Contexte paysager	4
2. Contexte environnemental	6
III. Dynamique environnementale de la commune.....	9
Inventaires naturalistes.....	10
I. Habitats naturels	10
1. Matériel et méthodes.....	10
2. Résultats	12
3. Discussion	33
II. Flore.....	34
1. Matériel et méthodes.....	34
2. Résultats	35
3. Discussion	63
III. Amphibiens.....	64
1. Matériel et méthodes.....	64
2. Résultats	64
3. Discussion	70
IV. Reptiles.....	71
1. Matériel et méthodes.....	71
2. Résultats	76
3. Discussion	80
V. Rhopalocères : papillons de jour	81
1. Matériel et méthodes.....	81
2. Résultats	81
3. Discussion	87
VI. Orthoptères : criquets, grillons et sauterelles.....	89
1. Matériel et méthodes.....	89
2. Résultats	89
3. Discussion	94
VII. Avifaune.....	95

1. Matériel et méthodes.....	95
2. Résultats	96
3. Discussion	106
Synthèse des enjeux naturalistes	109
I. Amélioration des connaissances	109
II. Zonage des enjeux naturalistes	111
III. Lien avec la Trame Verte et Bleue (TVB)	113
Actions de sensibilisation	116
I. Réunion publique	116
II. Actions scolaires	117
1. Objectifs.....	117
2. Déroulé des séances opération escargots.....	117
3. Déroulé des séances oiseaux des jardins	120
4. Séance finale commune aux deux classes – jeu de piste	121
III. Animations extra scolaires	123
IV. Conférence naturaliste.....	124
V. Atelier Vigie-nature	125
VI. Sortie nature.....	126
VII. Exposition	126
Plan d’actions	127
I. Articulation de l’ABC avec le PLU	127
1. Zonage et règlement	127
2. Les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP).....	130
II. Fiches actions	133
Bibliographie.....	151
Annexes	153

CONTEXTE ET OBJECTIFS

I. L'ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui au cœur des enjeux de développement. Les études successives font état de son effondrement au cours de ces dernières décennies. Certaines pratiques agricoles basées sur la monoculture et l'utilisation des pesticides, l'artificialisation des sols par une urbanisation excessive, la destruction et la fragmentation des habitats sont principalement responsables de cette situation. La loi pour la reconquête de la biodiversité a été promulguée le 6 août 2016 après deux ans et demi de débats parlementaires. Parmi les outils mis à disposition des collectivités, l'Atlas de la Biodiversité Communale permet d'améliorer la connaissance sur la biodiversité à l'échelle de la commune dans un esprit de science citoyenne et de travail collaboratif.

Créés en 2010 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les Atlas de la Biodiversité Communale visent, avec la population, à mettre en valeur et à préserver le patrimoine naturel des communes. Leur structuration repose sur l'établissement d'inventaires collectifs de la flore et de la faune et sur l'organisation d'animations pour sensibiliser la population à la biodiversité. Enfin ils incitent les communes à mettre en place des actions de sensibilisation, de préservation, voire de reconquête de la biodiversité communale.

Lauréate en 2021, la commune de Cercoux s'est associée à Nature Environnement 17 pour réaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale au cours des années 2022 et 2023 afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Identifier les enjeux biologiques du territoire
- Avoir une représentation cartographique de ces enjeux, constituant une aide à la décision dans les projets d'aménagement
- Favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux de préservation de la biodiversité locale par les habitants et les différents acteurs du territoire
- Impliquer la population locale dans une dynamique autour de la préservation de leur environnement
- Etablir un plan d'actions communal détaillé, en concertation avec les habitants, permettant à la commune de s'investir concrètement sur des actions de sensibilisation et de conservation de la biodiversité, et cela sur du court, moyen et long terme

Ce document présente, les résultats des inventaires et les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années sur le territoire de Cercoux. Il est le fruit d'un travail collectif pour préserver le capital du patrimoine naturel communal.

II. CERCOUX

Cercoux est une commune située dans le sud du département de la Charente-Maritime et est limitrophe à la Gironde. Elle est membre de la communauté de communes de la Haute Saintonge. Cette commune rurale compte 1 235 habitants (2019), répartis sur 41,88 km² soit environ 29 hab/km².

1. CONTEXTE PAYSAGER

Le paysage de Cercoux est constitué d'une matrice forestière et prairiale composée principalement de pinèdes, chênaies acidiphiles, de landes boisées et de prairies de fauche extensives. Traversé par plusieurs cours d'eau et ponctué zones humides, nous retrouvons quelques îlots enclavés de lande humide et de lande sèche à fort enjeu patrimonial. Les landes de Haute-Saintonge assurent la transition entre boisements et prairies. Certains secteurs de la Double Saintongaise, remarquablement préservés, témoignent d'une diversité paysagère assez méconnue, avec la présence de mares et d'étangs, de prairies et de boisements.

Malheureusement, la sylviculture de Pin maritime est assez marquée sur ce territoire, conduisant progressivement à une banalisation du paysage, à la dégradation des landes et de la biodiversité associée.

La vallée du Lary et de ses affluents est aujourd'hui essentiellement composée de boisements alluviaux et de milieux associés (mégaphorbiaies, magnocariçaies, landes humides). D'une manière générale, les zones d'extension de crue, jadis entretenus par fauche manuelle ou pâturage, pâissent d'une déprise agricole et marquent une tendance à la fermeture. De la même manière, de nombreuses prairies anciennement pâturées ou régulièrement fauchées sont abandonnées ou simplement broyées en fin de saison pour éviter leur boisement. En dehors de quelques peupleraies, la plupart des boisements bordant le lit mineur des cours d'eau sont constitués d'aulnaies-frênaies très peu exploitées.

Le village en son centre, la commune est en quelque sorte divisée en deux parties. À l'ouest nous retrouvons la partie forestière et à l'est une partie principalement prairiale avec plusieurs boisements disséminés (Figure 1). La limite nord/est de la commune est marquée par le Lary. Au total la commune est très majoritairement forestière avec plus de 50% de surface en forêts et landes (Figure 2). Les cultures céréalières sont très peu présentes sur la commune, seules les prairies pâturées et de fauche ainsi que quelques vignobles forment la trame agricole de la commune. Élément caractéristique des zones rurales, les zones urbanisées n'occupent que 15% du territoire mais sont largement disséminées. Plusieurs carrières, en activité ou non, sont présentes sur la commune.

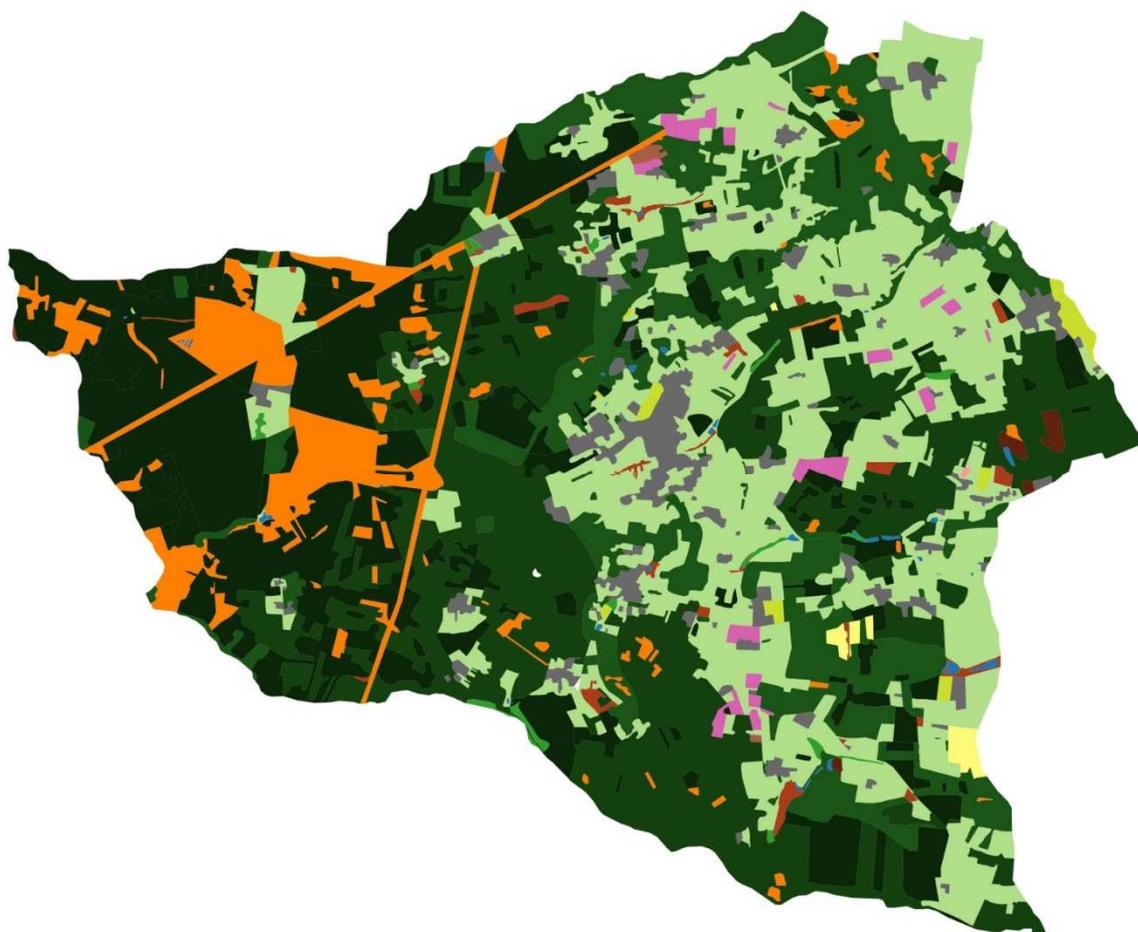


Figure 1 : Occupation du sol rudimentaire de Cercoux

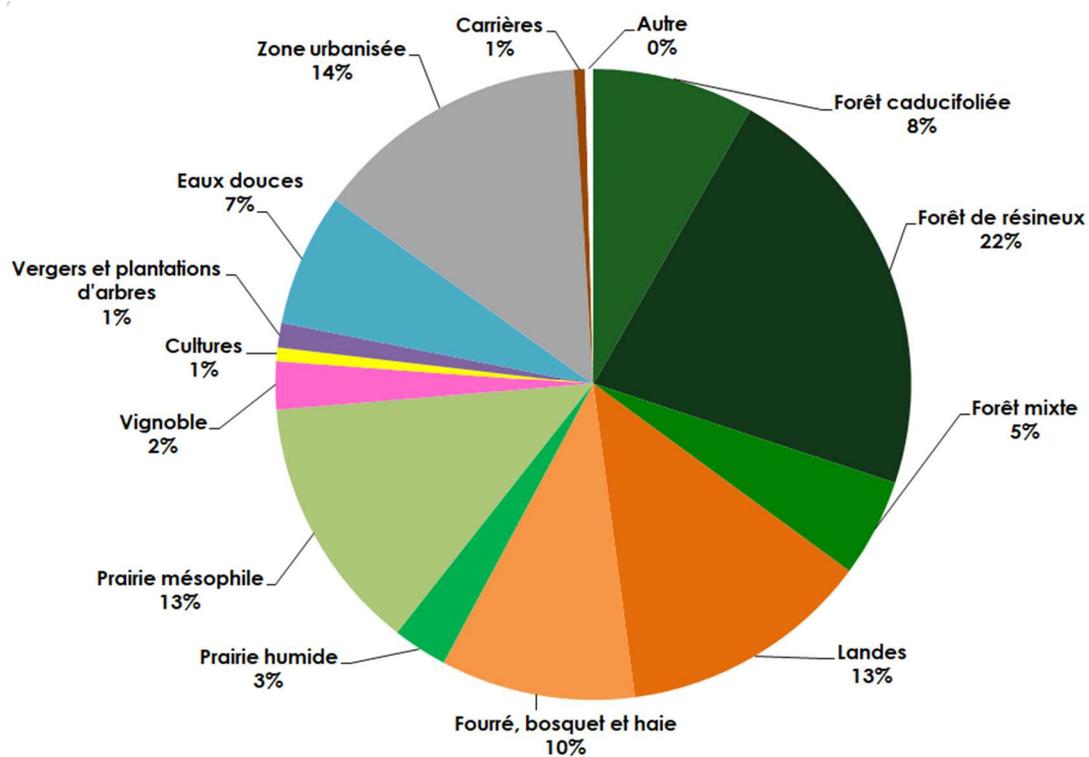


Figure 2 : Surface des grands types d'habitat localisés sur Cercoux

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

La commune de Cercoux recoupe plusieurs périmètres de protection et d'inventaire qui mettent en avant différentes zones où des enjeux environnementaux sont déjà identifiés (Figure 3) :

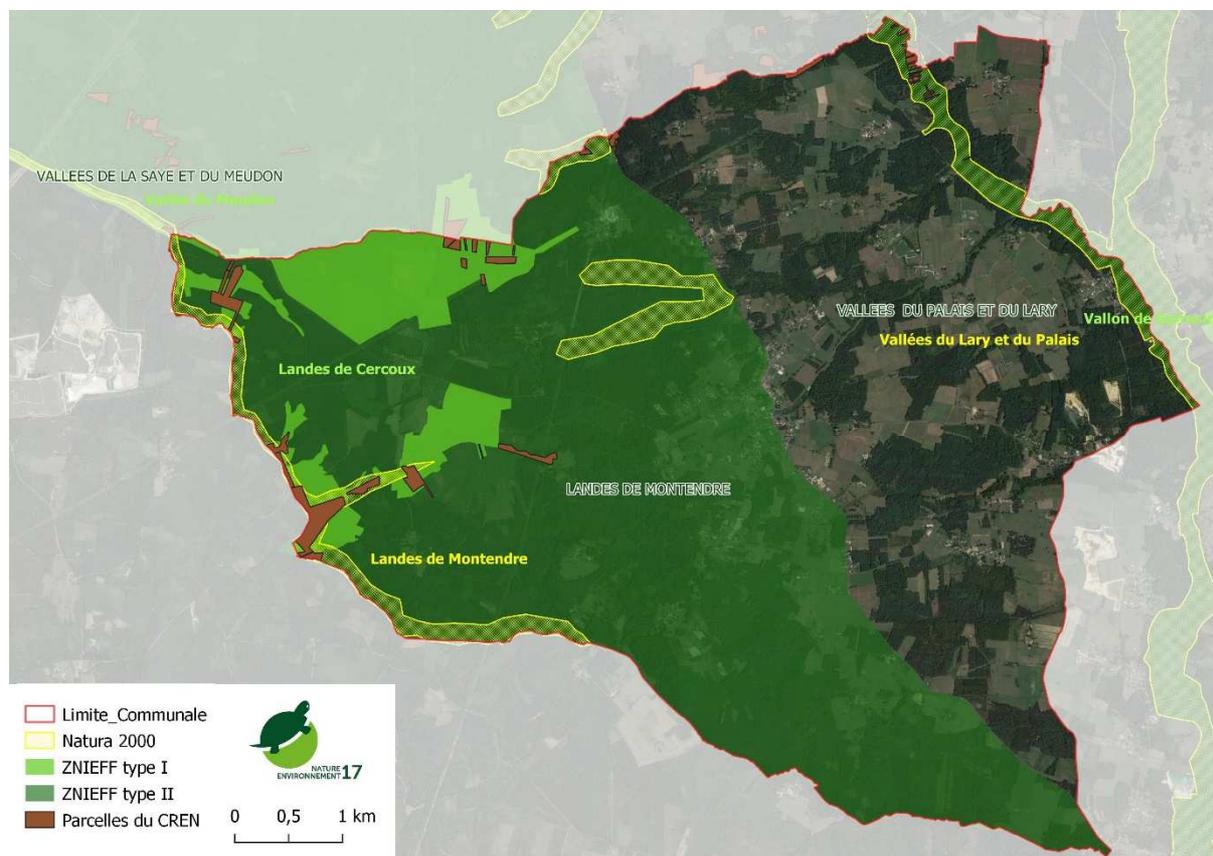


Figure 3 : Périmètres d'inventaire et de protection situés à proximité de Cercoux

Deux zones Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation :

- **La ZSC « Vallées du Lary et du Palais » (FR 5402010)**, constituée d'une zone alluviale avec des groupements les plus riches en nutriment du secteur. Ces cours d'eau sont en très bon état de conservation malgré un développement croissant de la populiculture. Ce site est principalement composé de boisement alluviaux, en particulier de l'Aulnaie-frênaie et de prairies de fauche et de pâtures. Il est notamment connu pour les enjeux liés à la Cistude d'Europe et au Vison d'Europe
- **La ZSC « Landes de Montendre » (FR 5400437)**, constituée d'une mosaïque de landes calcifuges et de bois mixtes sur sols très pauvres (podzols), développés sur les sables et graviers argileux qui couvrent l'ensemble de la Double. Les « Landes de Montendre » sont également traversées par un important réseau de ruisselets aux eaux acides connectés au bassin de la Garonne. Ce site est le plus vaste ensemble régional de landes et bois calcifuges d'influences ibéro-atlantiques. Les menaces sur ces milieux sont aujourd'hui très fortes du fait d'un enrésinement généralisé souvent accompagné du drainage des parcelles. Ces milieux accueillent pourtant une richesse biologique exceptionnelle, principalement ornithologique et entomologique

Cinq Zones Naturelles à Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- **La ZNIEFF de type 2 « Vallées du Palais et du Lary » (540120113)**, vallées oligo-mésotrophes se jetant dans la Dronne et traversant les sables tertiaires de la Haute-Saintonge Boisée. Elles associent des milieux variés : cours d'eau lent à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés ; rivière à courant rapide et eaux bien oxygénées ; boisements hygrophiles linéaires ou en bosquet ; peuplements riverains de grands héliophytes ; prairies méso-hygrophiles inondables ; bas-marais alcalins ou acides, cultures. L'intérêt faunistique majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. La proximité des secteurs amonts du Lary et du Palais avec des cours d'eau du bassin de la Charente (Trèfle) joue d'ailleurs un rôle majeur pour cette espèce en permettant des échanges d'animaux entre ces deux bassins alluviaux (corridor de déplacement et de colonisation). Plusieurs autres espèces et habitats menacés en Europe, dont certains considérés comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes) sont également présents sur la zone. C'est par exemple le cas de la Loutre, du Murin de Bechstein, de la Cistude d'Europe, de la Lamproie de Planer, du Toxostome et de plusieurs espèces d'invertébrés.
- **La ZNIEFF de type 2 « Landes de Montendre » (540004674)**, Le site correspond à la partie occidentale de la Double, petite région naturelle du sud-ouest de la France caractérisée par son fort taux de boisement. Il est constitué d'une mosaïque de landes calcifuges et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes (dépôts du Sidérolithique) qui couvrent l'ensemble de la région. Sur le plan floristique, le périmètre présente une richesse très élevée en espèces rares et menacées, dont beaucoup sont en station régionale unique, voire en aire disjointe. L'intérêt faunistique est également très élevé, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrateurs, etc. Les landes et boisements ouverts hébergent quant à eux une grande diversité de reptiles (dont le Lézard ocellé, ici en population disjointe).
- **La ZNIEFF de type 1 « Landes de Cercoux » (540007659)**, Complexe caractéristique de la Double saintongeaise de landes, prairies, tourbières, boisements, étangs et ruisseaux. Ces milieux se développent sur des sols acides argilo-sableux parfois très hygromorphes. Parmi les habitats les plus remarquables, on retrouve :
 - les landes humides atlantiques méridionales, qui se développent sur les secteurs engorgés et sur lesquelles existent encore quelques belles stations de *Myrica gale*. Elles sont localement menacées par l'enrésinement et résultent parfois d'un abandon de la vocation sylvicole à la suite des tempêtes successives.
 - les landes plus mésophiles à *Erica* et *Ulex*, recouvrant des surfaces parfois conséquentes. Elles hébergent de belles populations de Fauvette pitchou, de Tarier pâtre et d'Engoulevent d'Europe.
 - des saulaies et aulnaies marécageuses, principalement le long du lit majeur des cours d'eau. Ces dernières présentent généralement une strate herbacée riche en fougères dont l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*). C'est également au sein de ces formations que l'on peut trouver la Laïche étoilée (*Carex echinata*).
 - des tourbières basses à *Carex*, très localisées et souvent relictuelles hébergeant entre autres *Drosera rotundifolia*. Cet habitat subsiste notamment en bordure de l'étang Levrault,

où il ne couvre que quelques mètres carrés. Le secteur a été fortement dégradé durant l'été 1996 par le creusement de l'étang ouest pour la réalisation d'un plan d'eau DFCI. Le passage d'engins lourds sur les tapis de sphaignes de l'étang est et la pose d'une buse sous la route a modifié les échanges hydrauliques entre ces 2 étangs.

- les chênaies acidophiles, qui présentent localement un stade de vieillissement intéressant pour certains oiseaux (nidification probable à certaine de Pic noir, Torcol fourmilier, Bouvreuil pivoine).

Parmi les nombreux intérêts faunistiques, notons la présence de *Somatochlora flavomaculata* et de *Lestes dryas* favorisées par la représentativité de milieux paratourbeux. *Coenonympha oedippus* évolue quant à lui sur la plupart des habitats de landes humides. Des populations plus localisées d'*Euphydryas aurinia* sont notées sur les milieux prairiaux oligotrophes. Si leur présence n'est pas avérée sur le site, la Loutre et le Vison d'Europe sont fortement suspectés

- **La ZNIEFF de type 1 « Vallée du Meudon » (540004665) et au sein de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Saye et du Meudon » (720015765)** : ces sites sont constitués de groupements de vallée alluviale notamment des prairies, des boisements alluviaux et des landes humides. Ces habitats sont connus comme extrêmement riche d'un point de vue faunistique et floristique. Cependant, depuis les années 1950, une partie de ces zones humides a été asséchée au profit de la sylviculture de Pins maritimes.

Ainsi que plusieurs parcelles acquises et en gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) disséminés en 2 groupes nommés : L'Étang Levrault et Vallée du Lary.

Les sites Natura 2000 sont des outils européens pour la préservation de la biodiversité en prenant en compte ses enjeux dans les activités humaines. Une liste précise des espèces et des habitats identifie celles et ceux qui sont représentatifs de la biodiversité européenne. Ils sont décomposés en deux types de zones : les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), liées à la Directive Habitats faune flore dans lesquelles le but est la conservation des habitats et des espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Et les ZPS (Zones de Protection Spéciales), liées à la Directive Oiseaux dont le but est de conserver à long terme des espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne.

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont des périmètres présentant un fort intérêt écologique relatif aux habitats naturels et aux espèces animales et végétales qui les fréquentent. Ce sont des outils de connaissance de la biodiversité et non de protection avec un cadre réglementaire. Néanmoins, elles constituent des éléments de décision de classements de territoires en espaces protégés, d'aménagement du territoire, de révision de documents d'urbanisme.

III. DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA COMMUNE

La démarche d'ABC s'inscrit parfaitement dans la continuité des actions menées par la commune et sa municipalité. En effet, elle est déjà investie dans une démarche environnementale et de développement durable à travers un grand nombre d'engagements :

- Depuis 2014, la commune est **zérophyto**. Elle a travaillé avec la région Poitou Charentes et initié le label **Terre Saine**. Dans le cadre de cette démarche, la totalité de la surface du **cimetière**, sur lequel les réticences et exigences sont généralement les plus marquées pour un entretien zérophyto, a été **enherbée** et du matériel spécialisé pour son entretien a été acquis grâce à des financements de la trame verte et bleue.
- Toujours dans la volonté de sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux, des **partenariats entre la commune et des associations** ont été créés. Ainsi, Biodiv'airsanté est intervenu au sein de l'école et sur des temps tous publics. L'association ARGIOPE est intervenue plusieurs années sur les temps périscolaires pour mettre en œuvre des actions autour de cet axe : **nichoirs, hôtels à insectes, label refuge LPO pour l'école, travail sur le jardinage et la réduction du gaspillage**, etc.
- Depuis avril 2021, un partenariat est signé avec le conservatoire des races d'Aquitaine afin de proposer de **l'éco pâturage sur les espaces verts publics**. La commune accueille, depuis, une dizaine de brebis landaises.
- Depuis 2017, un travail important est fait sur les approvisionnements de la cuisine centrale de l'école scolaire et sur l'évolution des menus avec **un menu hebdomadaire végétarien**. En 2019, le label **Territoire Bio Engagé** a été obtenu et aujourd'hui **plus de 30% des produits sont BIO**. La volonté de développement est d'améliorer encore cette politique et de travailler davantage sur la localité des produits. La même cuisine centrale assure la confection de plateaux repas pour les personnes à domicile en perte d'autonomie. Ces plateaux sont présentés avec de la **vaisselle lavable** et ainsi presque **zéro déchet**.
- Un partenariat fort a été créé avec une association de la commune qui développe un **Tiers Lieux** avec comme fil conducteur le **lien social**. Différentes actions y sont menées : un café associatif culturel, une **recyclerie** (en partenariat avec la Communauté de Communes de Haute Saintonge) et **l'épicoop, une épicerie de produits bio, locaux, en vrac**.

INVENTAIRES NATURALISTES

I. HABITATS NATURELS

1. MATERIEL ET METHODES

La description des habitats a été réalisée sur la totalité de la commune, deux méthodes ont été utilisées pour les caractériser. Sur les secteurs possédant des enjeux de conservation importants (Habitats d'intérêt communautaire), des relevés phytosociologiques ont été effectués afin de caractériser au mieux ces milieux. Pour les secteurs possédant des enjeux moindres, seuls des relevés floristiques ont été réalisés afin de recenser les espèces végétales présentes sur la commune. Par sa composition floristique, chaque relevé a conduit à définir des communautés végétales regroupées selon une hiérarchisation syntaxonomique (Classe, (sous classe), Ordre (sous ordre), Alliance, (sous alliance) et Association végétale). La précision nécessaire dans le cadre de l'ABC ne demande pas d'aller au-delà de l'alliance végétale, certains groupements présentant peu d'intérêt seront même limités à l'Ordre voire la Classe. Pour chaque communauté identifiée, les correspondances EUNIS et CORINE Biotope ont été renseignées.

Les relevés phytosociologiques ont été effectués entre avril et août selon la méthode de phytosociologie sigmatiste de Braun Blanquet *et al.* (1952). Plusieurs auteurs ont posé les conditions de réalisation des relevés phytosociologiques (de Faucult, 1986 ; Royze, 2009 ; ROYER J.-M., 2009). L'une des conditions indispensables est le respect d'une aire minimale pour la réalisation des relevés. C'est-à-dire que la surface doit être suffisamment grande pour contenir la quasi-totalité des espèces présentes sur l'individu d'association (Guinochet, 1973). A contrario, le relevé doit être suffisamment petit pour ne pas y intégrer des espèces d'habitats adjacents (Figure 4). Les relevés ont donc été réalisés sur des habitats floristiquement et physiologiquement homogènes avec une surface supérieure ou égale à l'aire minimale, répertoriée dans le Tableau 1 : Ordres de grandeur de l'aire minimale des relevés par habitat selon Delassus (2015) (Tableau 1).

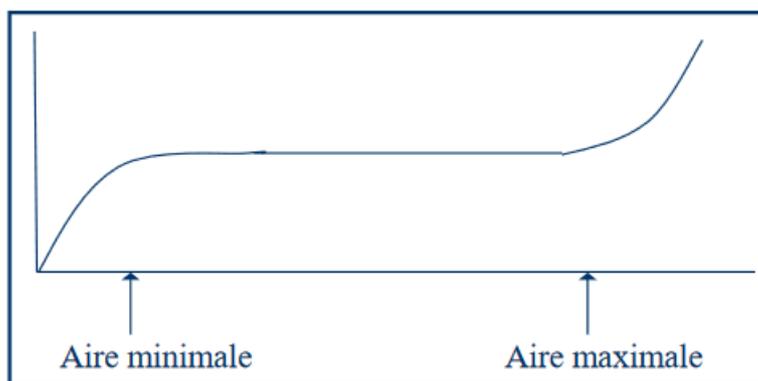


Figure 4 : Courbe aire-espèce montrant à la fois l'aire minimale et l'aire maximale d'un habitat (François, 2013)

Tableau 1 : Ordres de grandeur de l'aire minimale des relevés par habitat selon Delassus (2015)

Habitat	Surface
Forêt	300 à 800 m ²
Fourrés	100 à 200 m ²
Landes	50 à 200 m ²
Prairies / mégaphorbiaies	16 à 25 m ² voire 50 m ² si nécessaire
Ourlets	10 à 20m ²
Cariçaias / Roselières	30 à 50m ² voire plus
Pelouses rases / végétations rupicoles	2 à 10m ²

Pour chaque espèce, il a été attribué des coefficients d'abondance – dominance au sein de la place de relevé (Braun-Blanquet) (Tableau 2). Par ailleurs, chaque relevé a été renseigné par un pointage GPS, l'observateur, la date et différentes variables environnementales (hydrologie, éclaircissement, recouvrement de chaque strate et recouvrement total, hauteur de végétation moyenne, type de sol...).

Tableau 2 : Correspondance des coefficients d'abondance dominance de Braun-Blanquet avec le recouvrement

Coefficient d'abondance dominance	Recouvrement
i	un seul individu isolé
r	espèce très rare
+	espèce peu abondante à recouvrement très faible (<1%)
1	inférieur à 5% ou espèce abondante à recouvrement très faible (<1%)
2	compris entre 5 et 25 % ou espèce abondante à recouvrement faible (<5%)
3	compris entre 25 et 50 %
4	compris entre 50 et 75 %
5	supérieur à 75 %

2. RESULTATS

Au cours des prospections menées en 2022, 24 grands ensembles d'habitats ont été identifiés sur la commune de Cercoux pour une surface totale d'environ 4196 ha. Les habitats avec des valeurs patrimoniales régionales élevées correspondent essentiellement aux landes et aux milieux humides. En tout, quatre habitats sont d'intérêts communautaires et l'un d'entre eux est considéré comme prioritaire. (Tableau 3 et Tableau 4).

Tableau 3 : Habitats présents sur les parcelles de la commune

Habitats	Nomenclature phytosociologique	COR	EUNIS	HIC	VPR
Milieux aquatiques					
22 - Eaux douces stagnantes	-	22.12	C1.2	-	****
53.1 - Roselière	<i>Phragmites australis</i>	53.11	C3.21	-	****
Milieux prairiales					
37.2 - Prairie humide	<i>Bromion racemosi</i>	37.21	E3.41	-	***
38.1 - Prairie mésophile pâturée	<i>Cynosurion cristati</i>	38.1	E2.1	-	*
38.2 - Prairie mésophile de fauche	<i>Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis</i>	38.2	E2.2	6510	**
Milieux de landes					
31.1 - Landes humides	<i>Ulicion minoris</i>	31.12	F4.12	4020	*****
31.2 - Landes atlantiques	<i>Ulicenion minoris</i>	31.23	F4.23	4030	****
31.86 - Landes à Fougères	<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	31.86	E5.3	-	*
Milieux forestiers					
31.8 - Fourré et roncier	<i>Prunetalia spinosae</i>	31.8	F3.1	-	*
41 - Forêt caducifoliée	<i>Quercion roboris - pyrenaicae</i>	41.55	G1.85	-	***
41.H - Forêt de Chêne rouge	-	41.H	G1.C2	-	-
41.H - Forêt de Robinier	-	41.H	G1.C3	-	-
42 - Forêt de résineux	-	42.813	G3.71	-	-
43 - Forêt mixte	<i>Quercion roboris - pyrenaicae</i>	43	G1.85	-	-
44.3 - Boisement alluvial	<i>Alnion incanae</i>	44.3	G1.2	91E0*	***
53.31 - Saulaies marécageuses	<i>Salicion cinerea</i>	44.92	F9.2	-	****
83.321 Plantations de peupliers	-	83.321	G1.C1	-	*
Milieux anthropiques					
82 - Cultures	-	82	I1	-	*
83.21 - Vignoble	-	83.21	FB.4	-	*
84.2 - Haie	-	84.2	FA	-	**
84.3 - Bosquet	-	84.3	-	-	*
86 – Villes, villages et sites industriels	-	86	-	-	*
86.41 - Carrières	-	86.41	H3.1C	-	**
87 - Terrain en friche	-	87	I1.5	-	*

Légende : **COR** = Code CORINE biotope ; **EUNIS** = Code EUNIS ; **HIC** = Code Natura 2000 indiquant qu'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (* signifie que l'habitat est considéré comme prioritaire) ; **VPR** = Valeur patrimoniale régionale : * faible, ** moyenne, *** assez élevée, **** élevée, ***** très élevée

Tableau 4 : Superficies des habitats cartographiés

Habitats	Surface (Ha)	%
22 - Eaux douces stagnantes	9,40	0,22
31.1 - Landes humides	17,42	0,41
31.2 - Landes atlantiques	149,22	3,56
31.8 - Fourré et roncier	15,54	0,37
31.86 - Landes à Fougères	136,98	3,26
37.2 - Prairie humide	32,15	0,77
38.1 - Prairie mésophile pâturée	174,76	4,16
38.2 - Prairie mésophile de fauche	830,91	19,80
41 - Forêt caducifoliée	624,25	14,88
41.H - Forêt de Chêne rouge	4,36	0,10
41.H - Forêt de Robinier	5,27	0,13
42 - Forêt de résineux	888,32	21,17
43 - Forêt mixte	975,18	23,24
44.3 - Boisement alluvial	17,83	0,42
53.1 - Roselière	0,30	0,01
53.31 - Saulaies marécageuses	14,40	0,34
82 - Cultures	55,79	1,33
83.21 - Vignoble	35,27	0,84
83.321 Plantations de peupliers	9,38	0,22
84.2 - Haie	1,05	0,03
84.3 - Bosquet	8,26	0,20
86 – Villes, villages et sites industriels	177,23	4,22
86.41 - Carrières	9,94	0,24
87 - Terrain en friche	3,30	0,08

a. MILIEUX AQUATIQUES

Eau douce stagnante

Position dans le synsystème

Classe : -

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
22

EUNIS :
C1

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Mares et étangs se retrouvant régulièrement sur l'ensemble de la commune de Cercoux, l'eau y est souvent turbide et la végétation se limite très souvent à un cordon au niveau des berges. Il est possible d'y trouver différents Joncs (*Juncus sp.*), des Roseaux (*Phragmites australis*), des Iris des marais (*Iris pseudacorus*). Certaines de ces mares possèdent des herbiers aquatiques le plus souvent composés de Potamot, plus particulièrement le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*). Sur un des étangs situés à l'Est de la commune, des tapis de Jussie (*Ludwigia peploides*) ont été identifiés. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante capable de coloniser très rapidement son milieu si aucune mesure de gestion n'est prise pour limiter son expansion.

Dynamique

Les mares et étangs sont des milieux relativement stables dans le temps, ils seront amenés à s'atrophier progressivement par les berges avec l'accumulation de la matière organique issue des végétations.

Menaces et enjeux de conservation

Ces milieux possèdent des intérêts biologiques variés qui dépendent des influences qui s'exercent sur eux. Plus l'eau sera pauvre en nutriments et plus son intérêt sera grand pour la flore qui sera alors diversifiée. Ces pièces d'eau offrent également une zone de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces animales comme les Amphibiens ou les Odonates.

Les principales menaces pesant sur ces surfaces viennent des pollutions et des eutrophisations issues de milieux adjacents comme des intrants agricoles. Les opérations d'entretien, comme des curages, peuvent aussi avoir un impact sur la faune et la flore si elles sont réalisées à de mauvaises périodes.

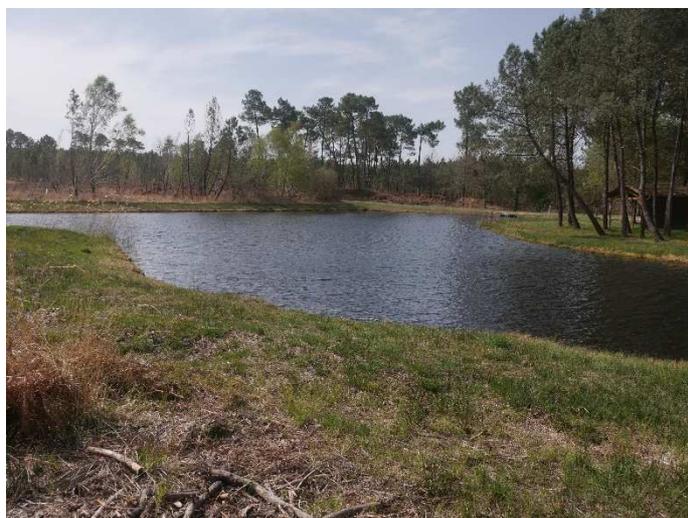


Figure 5 : Eaux douce stagnantes

b. MILIEUX HERBACES

Prairie humide

Position dans le synsystème

Classe : *Agrostietea stoloniferae*

Ordre : *Potentillo anserinae - Polygonetalia avicularis*

Alliance : *Bromion racemosi*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
37.21

EUNIS :
E3.4

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Les prairies humides atlantiques sont présentes localement sur de petites surfaces. Elles se trouvent soit en berges de cours d'eau soit en situation de fond de vallon qui concentre le ruissellement des eaux de pluies. Ces surfaces sont indistinctement utilisées comme pâtures ou prairies de fauches. Il est à noter que la diversité floristique est plus importante sur les surfaces fauchées que celles pâturées. Une espèce emblématique de ces prairies humides a été identifiée sur la commune, à savoir la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*). En général, l'état de ces prairies peut être jugé comme bon même si la pression de pâturage peut parfois être très forte, ce qui limite le développement de la végétation. Dans ces situations il ne reste plus que des touffes de Joncs au milieu d'une végétation rase.

Dynamique

En l'absence de gestion par la fauche ou le pâturage, ces prairies évoluent rapidement vers des formations de mégaphorbiaies puis vers des fourrés hygrophiles.

Menaces et enjeux de conservation

Même si ces habitats ne sont pas considérés comme d'intérêt communautaire, ils peuvent posséder une très forte valeur écologique s'ils sont gérés de manière extensive. Leur répartition ayant fortement diminuée au cours du dernier siècle, les surfaces restantes sont bien souvent les dernières zones de refuge et de nourrissage pour les espèces associées à ces milieux.



Figure 6 : Prairie humide

Roselière haute

Position dans le synsystème

Classe : *Phragmito-Magnocaricetea*

Ordre : *Phragmitetalia*

Alliance : *Phragmition communis*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
53.11

EUNIS :
C3.21

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Habitat dense et très pauvre en espèces qui se trouve en bordure de certaines mares et étangs sous la forme d'un mince cordon. Sur la commune, cette végétation forme en un endroit un habitat surfacique au cœur d'une pinède le long d'un cours d'eau.

Dynamique

Les roselières des bords d'étangs favorisent le processus d'atterrissement par le dynamisme de l'espèce. Cela conduit progressivement à une fermeture rapide et à la banalisation de la végétation s'il s'agit d'une petite pièce d'eau et qu'aucune mesure de gestion ne vient freiner cette dynamique.

Menaces et enjeux de conservation

Si les roselières abritent peu, voire pas, d'espèces végétales à enjeux, elles constituent un habitat privilégié de reproduction, d'hivernage et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales. Etant aussi une zone de transition entre les milieux terrestre et aquatique elles jouent un rôle dans le développement d'espèces spécialisées comme les Odonates. Les larves de ces dernières se cachent au milieu des racines avant de monter sur les tiges des roseaux pour effectuer leur métamorphose. De plus les roselières ont également une action d'épurateur des eaux de ruissellement provenant des parcelles alentour avant que celles-ci n'arrivent dans l'étang.



Figure 7 : Roselière

Prairie mésophile pâturée

Position dans le synsystème

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*

Ordre : Trifolio repentis - Phleetalia pratensis

Alliance : *Cynosurion cristati*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :

38.1

EUNIS :

E2.1

N2000 :

-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Formation végétale se trouvant couramment sur la commune, elle est composée d'un cortège d'espèces assez pauvre en raison de la pression de pâturage. Ce cortège est principalement occupé par des graminées et des espèces pouvant supporter le piétinement et l'abrutissement comme les Plantains. Des Orchis bouffons (*Anacamptis morio*) ont été vus occasionnellement de manière précoce avant la mise en pâture.

Dynamique

Milieu issu de la déforestation, sa pérennité dépend de la poursuite des pratiques agricoles. Dans le cas d'un abandon de la gestion, les ligneux viendront coloniser petit à petit la prairie pour former des fourrés arbustifs puis évoluer vers des boisements.

Menaces et enjeux de conservation

Le milieu présente peu d'intérêt que ce soit du point de vue de l'habitat ou des espèces pouvant le coloniser. Cela offre néanmoins une hétérogénéité au regard des refus, déjections, pressions de pâturages différentes, bocages... ce qui offre une mosaïque intéressante pour la faune.

Prairie mésophile de fauche

Position dans le synsystème

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris*

Alliance : *Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
38.2

EUNIS :
E2.2

N2000 :
6510

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Ces prairies sont bien représentées sur le territoire communal, elles sont entretenues par des fauches et offrent pour certaines une très grande diversité floristique structurée par des graminées. Il s'agit, et de loin, du milieu le plus riche floristiquement présent sur Cercoux, ce qui en fait un habitat d'intérêt communautaire. Il est toutefois à noter que si une prairie de fauche ne possède pas une diversité floristique suffisamment importante elle ne peut être considérée comme d'intérêt communautaire. En général les prairies présentant le plus grand intérêt sont celles qui sont gérées de manière extensive sans enrichissement en matières organique ou en sursemis.

Dynamique

Tout comme les prairies pâturées, les prairies de fauches sont issues de travaux de défrichement. L'arrêt de toute exploitation entrainera un retour vers des habitats forestiers.

Menaces et enjeux de conservation

Même si elle abrite peu d'espèces rares ou menacées, la richesse floristique importante de ces habitats en fait un milieu possédant une forte valeur écologique. Dans ces conditions, la prairie est activement fréquentée par de nombreux groupes d'insectes, comme les papillons. Il est à noter que la qualité de ces prairies de fauche à fortement diminué au cours des dernières décennies avec l'utilisation d'intrant ce qui a entraîné un appauvrissement floristique de ces habitats.

Une mauvaise gestion comme l'utilisation d'intrant ou une fauche trop intensive aura pour conséquence d'appauvrir le milieu et d'en diminuer son intérêt. De manière plus directe, une conversion en pâturage ou en culture est également une menace qui pèse sur ce type de milieu.



Figure 8 : Prairie mésophile de fauche

C. MILIEUX DE LANDES

Lande humide

Position dans le synsystème

Classe : *Calluno vulgaris-Ulicetea minoris*

Ordre : *Ulicetalia minoris*

Alliance : *Ulicion minoris*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
31.12

EUNIS :
F4.12

N2000 :
4020

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Les landes humides se développent sur des sols acides, oligotrophes et hydromorphes. Elles se trouvent à l'ouest du territoire dans des clairières humides au sein des pinèdes. La lande humide est structurée par de petits chaméphytes hygrophiles comme *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*. L'habitat possède de très forts enjeux de conservation en raison de sa rareté. Malgré une richesse spécifique faible, la lande accueille une flore patrimoniale très importante car elle constitue bien souvent le dernier refuge pour des espèces qui y sont très fortement associées. Pour ne citer qu'un exemple : de nombreux fourrés de Piment royal (*Myrica gale*), une espèce protégée régionalement, sont régulièrement en mosaïque avec ces landes. La gestion de l'eau est importante pour l'habitat car un assèchement périodique ou un abaissement de la nappe d'eau entrainera une modification du cortège floristique qui verra disparaître les espèces hygrophiles et donc une diminution de l'intérêt que peut avoir le milieu.

Dynamique

Les landes étant un habitat de transition, elles évoluent naturellement vers des végétations de fourrés. Dans le cas des landes humides, celle-ci sera peu à peu remplacé par des saulaies marécageuses ce qui entrainera la disparition des chaméphytes caractéristique de la lande.

Menaces et enjeux de conservation

Si ce milieu se rencontre régulièrement dans les secteurs de lande, il n'en reste pas moins assez rare sur l'ensemble du territoire français. Il accueille aussi une végétation typique de l'habitat et qui se retrouve rarement ailleurs. Comme beaucoup d'autres landes, celle-ci a fortement régressé au cours du dernier siècle en raison de la baisse des niveaux d'eaux phréatiques et à l'abandon des pratiques pastorales historiques.



Figure 9 : Lande humide colonisée par le Piment royal

Lande atlantique

Position dans le synsystème

Classe : *Calluno vulgaris-Ulicetea minoris*

Ordre : *Ulicetalia minoris*

Alliance : *Ulicenion minoris*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
31.23

EUNIS :
F4.23

N2000 :
4030

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Equivalent mésophile à xérophile de la lande précédente, celle-ci est caractérisée par d'autres petites chaméphytes, à savoir *Erica cinerea*, *Calluna vulgaris* et *Ulex minor*. Il s'agit également d'un milieu rare en France dont les pinèdes du sud du département accueillent les dernières stations. Elles sont issues, comme les landes humides, de l'activité pastorale permettant de maintenir le milieu ouvert en pratiquant un pâturage extensif. L'abandon de ces pratiques pour la plantation de Pins a très fortement impacté la surface qu'occupait cet habitat en raison de la fermeture des milieux. Les landes atlantiques se retrouvent dorénavant que sur les secteurs régulièrement défrichés qui lui permettent de se maintenir sans subir la pression d'espèces pré forestières. C'est notamment le cas sous les pylônes haute tension sous lesquelles des landes atlantiques arrivent à se maintenir dans des états de conservation variés.

Dynamique

Tout comme les landes humides, les landes atlantiques sont des habitats de transition. En l'absence de rajeunissement ceux-ci seront peu à peu colonisés par des espèces pré forestières comme *Erica scoparia* avant d'évoluer vers des formations boisées.

Menaces et enjeux de conservation

Bien que généralement pauvres en espèces, les landes accueillent de nombreuses espèces patrimoniales comme l'Ail des bruyères (*Allium ericetorum*) la Siméthide de Mattiazzi (*Simethis mattiazzi*) ou encore l'Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*). L'habitat en lui-même possède une très forte valeur patrimoniale en raison de sa rareté sur le territoire. Tout comme les landes humides, cette rareté est due à des modes de gestion du milieu naturel qui ne favorisent pas cet habitat de transition. Seule une gestion volontariste éco-orientée dans un cadre foncier et réglementaire défini peut permettre aujourd'hui de restaurer ou de conserver les derniers exemples significatifs de landes de la région. Cela passe par la surveillance du régime hydrique, de la qualité des eaux, de fauches extensives avec exportation de la biomasse ou par des pâturages raisonnés.



Figure 10 : Lande atlantique

Lande à fougères

Position dans le synsystème

Classe : *Melampyro pratensis-Holcetea mollis*

Ordre : *Melampyro pratensis-Holcetalia mollis*

Alliance : *Holco mollis - Pteridion aquilini*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
31.86

EUNIS :
E5.31

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Les landes à Fougère aigle correspondent à des formations d'une hauteur moyenne de 1,5 m largement dominées par la Fougère aigle. Cette espèce à fort pouvoir homogénéisant représente un facteur de dégradation des landes mésophiles qui devraient idéalement occuper ces surfaces. La Fougère aigle est favorisée par les activités qui perturbent les sols comme les coupes rases ou les feux de forêts. Ce genre d'évènement peut mettre à mal les végétations existantes ce qui laissera le temps à la Fougère de s'implanter en raison de son dynamisme. De par son recouvrement important, cette dernière inhibera le développement des espèces landicoles potentiellement encore présentes ce qui banalise le milieu.

Dynamique

Les milieux colonisés par la Fougère aigle évoluent très lentement vers des stades dynamiques avancés car cette espèce limite le développement des phanérophytes. Ce milieu va donc évoluer lentement vers un boisement acidiphile à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*.

Menaces et enjeux de conservation

En l'état, ces habitats dégradés par la présence de la Fougère aigle concentrent des enjeux de conservation limités. Globalement, l'évolution naturelle de ces landes permettra le développement d'espèces arbustives et arborescentes qui pourront concurrencer la Fougère aigle, espèce à affinité héliophile. Le milieu améliorera peu à peu sa valeur écologique au fur et à mesure que la végétation se diversifiera. Des travaux peuvent être réalisés localement pour affaiblir cette lande et permettre à des landes mésophiles de se réimplanter. Cela passera par un long processus de fauches avec exportation de la matière organique jusqu'à l'épuisement de la population de fougère.



Figure 11 : Lande à Fougères

d. MILIEUX ARBORES

Forêt caducifoliée & Forêt mixte

Classe : *Quercu roboris – Fagetea sylvaticae*

Ordre : *Quercetalia roboris*

Alliance : *Quercion roboris - pyrenaicae*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
41.55 & 43

EUNIS :
G1.85

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physiologie, ...)

Cet habitat forestier se retrouve fréquemment sur la commune et constitue le boisement typique de la région de la Double-Saintonge. Il pousse sur des sols secs, acides et parfois sableux. Il est principalement dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) pouvant se trouver en codominance avec le Pin maritime (*Pinus pinaster*) et avec parfois la présence du Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) dans les stades pionniers. Ce dernier est une espèce en limite septentrionale de son aire de répartition ce qui en fait un boisement d'intérêt même s'il se trouve assez fréquemment dans le sud du département. Ces boisements sont à considérer comme des habitats d'intérêt communautaire quand la proportion de Chêne tauzin est forte dans la strate arborée. Cette situation ne s'est pas rencontrée sur la commune qui accueille des boisements plutôt matures. Mais il est tout à fait possible de voir apparaître ces habitats à enjeux dans des situations de régénérations naturelles à la suite de coupes forestières.

Dynamique

Ce boisement correspond à un stade climacique et ne va donc pas évoluer vers d'autres habitats sans l'intervention de facteurs de régression naturels ou anthropiques.

Menaces et enjeux de conservation

Les boisements matures sont favorables à de nombreuses espèces et notamment les Chiroptères, leur conservation représente donc un enjeu important. Aucune menace directe ne pèse sur ces milieux. Il convient d'assurer la tranquillité et le vieillissement de ces boisements afin d'augmenter leur capacité d'accueil biologique. Une gestion forestière raisonnée évitant les coupes à blanc perturbant fortement les sols est à favoriser afin de conserver l'intérêt écologique de ces forêts.

L'un des principaux risques pesants sur ces boisements dans la région est l'arasement au profit de la plantation de résineux. Des pratiques sylvicoles comme une succession rapide de coupes à blanc et de régénérations artificielles sont également néfastes pour la faune et la flore. Ces pratiques perturbent fortement la végétation forestière ce qui peut entraîner la disparition complète de la flore habituelle de ces boisements.



Figure 12 : Forêt caducifoliée & Forêt mixte

Plantation de Pins maritimes

Position dans le synsystème

Classe : -

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
42.813

EUNIS :
G3.71

N2000 :
-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Les boisements de Pin maritime présents sur Cercoux correspondent à des forêts artificielles affectionnant les sols acides et pauvres en éléments nutritifs. Ces boisements présentent des stades variés allant de plantations récentes à des boisements matures. Le sous-bois présente également des intérêts variés, si certains sont colonisés par des landes à Fougères offrant peu d'intérêt, d'autres accueillent des landes mésophiles. Celles-ci, bien que dégradées, trouvent en l'espacement de ces plantations une zone de substitution où elles peuvent se développer. La diversité en espèces y est plus faible mais cela pourra constituer une base dans le cadre d'un projet de restauration de ces landes.

Dynamique

En l'absence de gestion sylvicole, ces boisements tendent vers une sénescence rapide. Avec le vieillissement du boisement, les pieds de Pin maritime vont tomber et vont progressivement être remplacés par un boisement mixte.

Menaces et enjeux de conservation

La conservation de ce boisement ne représente pas un enjeu prioritaire mais il permet cependant de diversifier la trame paysagère. Aucune menace directe ne pèse sur ce milieu. Avec son vieillissement et l'augmentation de sa diversité dendrologique, ce boisement gagnera en fonctionnalité.

Boisement alluvial

Position dans le synsystème

Classe : *Salici purpureae – Populetea nigrae*

Ordre : *Populetalia albae*

Alliance : *Alnion incanae*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :
44.3

EUNIS :
G1.2

N2000 :
91E0*

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Ces boisements alluviaux se développent dans le lit majeur des rivières et sur les berges, où les racines des arbres ont un accès permanent à l'eau. La strate arborée est caractérisée par la présence de l'Aulne glutineux, en mélange avec le Frêne commun. Sur la commune de Cercoux, ils sont présents aux abords immédiats de la rivière du Lary, sous forme de ripisylve plus ou moins large suivant les secteurs. Sur les secteurs les plus avals de la commune, il ne s'agit que d'un mince cordon tandis que le boisement alluvial situé le plus en amont occupe une très grande surface. Sur cette dernière zone, le sous-bois y est colonisé par une végétation typique poussant sur des sols engorgés. Il est possible d'y trouver la Laiche paniculée (*Carex paniculata*), la Laiche à épis espacés (*Carex remota*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), le Populage (*Caltha palustris*) ou encore le Lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*),

Dynamique

Tant que l'habitat conserve une humidité et un apport en eau aussi important, celui-ci sera relativement stable au cours du temps. En effet, les inondations quasi-permanentes dont bénéficient ces milieux sont des facteurs limitant l'implantation d'espèces plus mésophiles comme le Chêne. Cela bloque le processus évolutif du boisement en « l'empêchant » d'évoluer vers un stade plus mature.

Menaces et enjeux de conservation

Les boisements humides sont des habitats relictuels dont les surfaces ont subi des pressions anthropiques très fortes au cours des dernières années. Sur le plan botanique, ils constituent l'habitat exclusif de plusieurs espèces plutôt à tendance fraîche et humide.

Habitat relativement stable dans le temps, il est important de conserver le régime hydrique qui a permis son implantation. Il est aussi nécessaire de veiller à conserver des bandes tampons entre les zones agricoles et ces boisements afin de limiter leur eutrophisation ce qui dégraderait la qualité du milieu. Il est également sensible à l'implantation d'espèces invasives comme l'Erable negundo (*Acer negundo*) la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ou encore la Bident feuillé (*Bidens frondosa*) ce qui banaliserait le milieu. Cette dernière a été trouvée sur l'une des berges et les pieds ont été arrachés lors des inventaires.

Saulaie marécageuse

Position dans le synsystème

Classe : *Franguletea alni*

Ordre : *Salicetalia auritae*

Alliance : *Salicion cinereae*

Correspondances typologiques

Corine Biotope :	EUNIS :	N2000 :
44.92	F9.2	-

Description (Ecologie, composition, physionomie, ...)

Les saulaies marécageuses forment des fourrés linéaires de qualité variable le long de certains cours d'eau parcourant la commune. C'est une communauté atlantique arborescente pionnière poussant sur des sols très fortement gorgés en eau. La végétation est dominée par des Saules qui forment un couvert dense avec parfois la présence d'espèces patrimoniales comme la Fougère royale (*Osmunda regalis*) et le Piment royal (*Myrica gale*) dans le sous-bois.

Si les saulaies situées dans l'ouest de la commune au sein des landes humides sont de très bonne qualité avec de nombreuses espèces patrimoniales et un engorgement quasi permanent tout au long de l'année, il n'en va pas de même pour d'autres saulaies. Celles situées à l'Est, au milieu des terres agricoles montrent des faciès très dégradés avec une végétation moins typique et plus « banale ».

Dynamique

Les saulaies succèdent à des végétations ouvertes comme les magnocariçaies ou mégaphorbiaies. Naturellement ces végétations vont évoluer lentement, du fait de l'engorgement en eau, vers des aulnaies marécageuses.

Menaces et enjeux de conservation

Cet habitat est favorable à de nombreuses espèces, notamment les Amphibiens, sa conservation représente donc un enjeu important. Cet habitat est dépendant d'une hydromorphie importante des sols, il conviendra donc ici de veiller à conserver les conditions hydrauliques.

Milieus humides et relictuels dans le paysage, les saulaies ont subi de nombreuses dégradations en raison des drainages, des enrichissement des sols ou encore par la conversion de ces habitats en culture de Peupliers.

e. MILIEUX ANTHROPIQUES

Les habitats semi-naturels ou anthropiques ne seront pas développés de manière aussi détaillée que les milieux précédents. Il s'agit pour l'essentiel de jardins urbains, de carrières, de cultures céréalières, de bâtiments, de friches etc...

Si ces milieux comportent peu d'intérêt pour la flore en accueillant des cortèges floristiques pauvres voire dégradés il n'en reste pas moins intéressant pour la faune. En effet, ils peuvent jouer un rôle dans le maintien de la biodiversité en proposant des habitats de substitution pour certaines espèces comme les Amphibiens, les Chiroptères...

Il est à noter que certains boisements possèdent des origines anthropiques pouvant poser problème dans le futur car ils sont constitués d'espèces considérées comme des espèces exotiques envahissantes. C'est notamment le cas des plantations de Chêne rouge (*Quercus rubra*) et des boisements de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

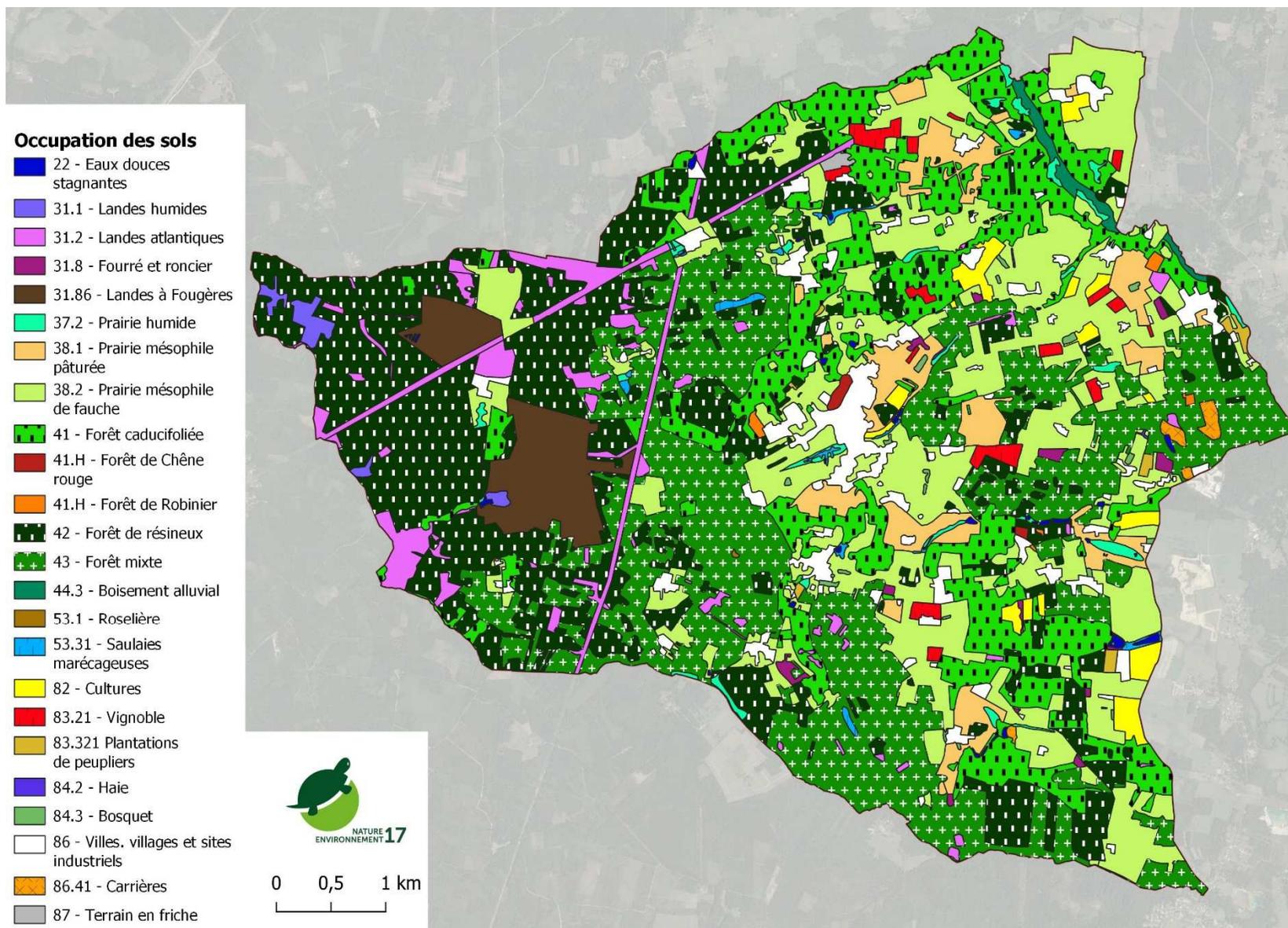
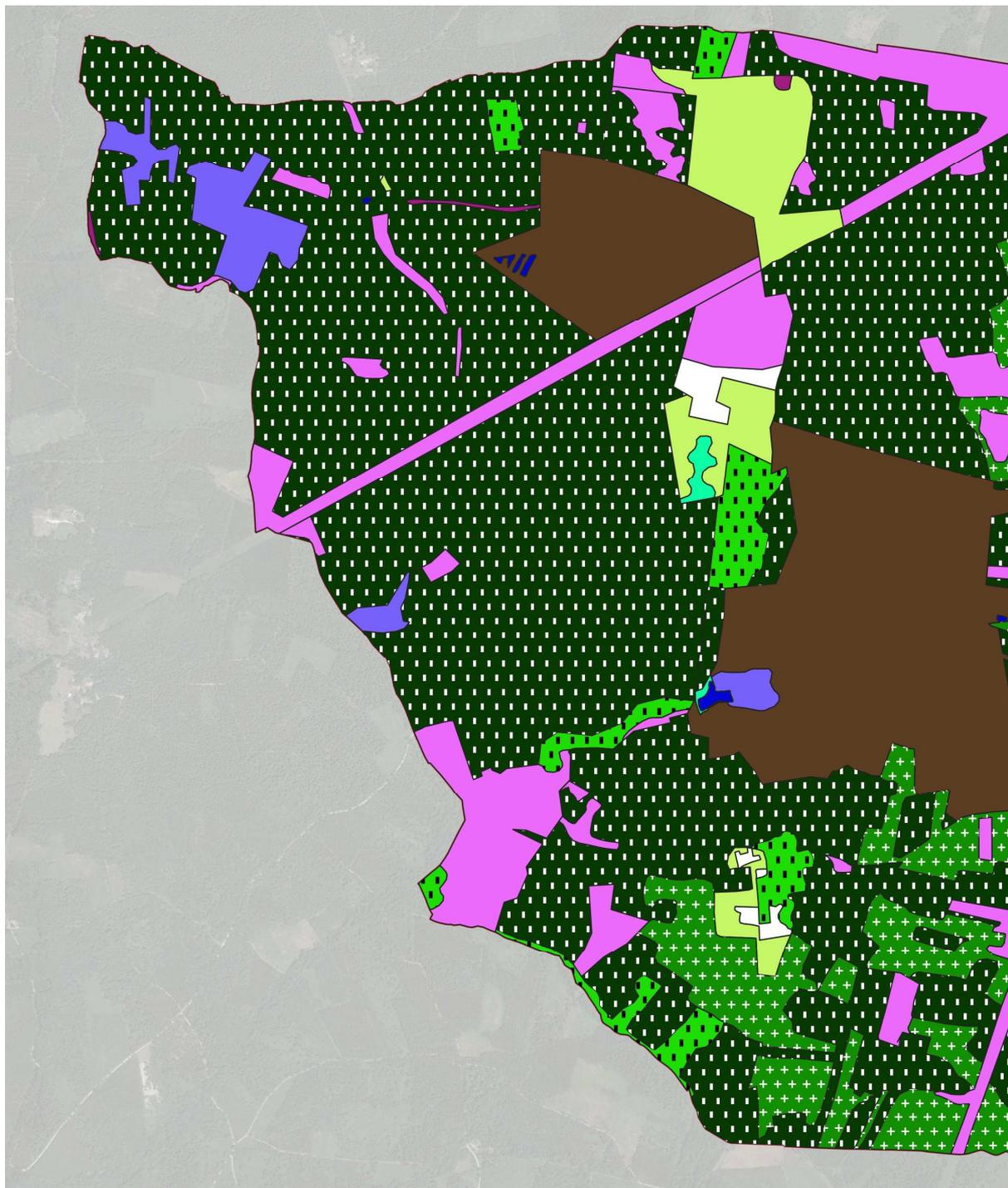


Figure 13 : Occupation des sols sur la commune de Cercoux



Occupation des sols

- 22 - Eaux douces stagnantes
- 31.1 - Landes humides
- 31.2 - Landes atlantiques

- 31.8 - Fourré et roncier
- 31.86 - Landes à Fougères
- 37.2 - Prairie humide
- 38.2 - Prairie mésophile de fauche

- 41 - Forêt caducifoliée
- 42 - Forêt de résineux
- 43 - Forêt mixte
- 86 - Villes, villages et sites industriels

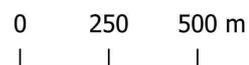
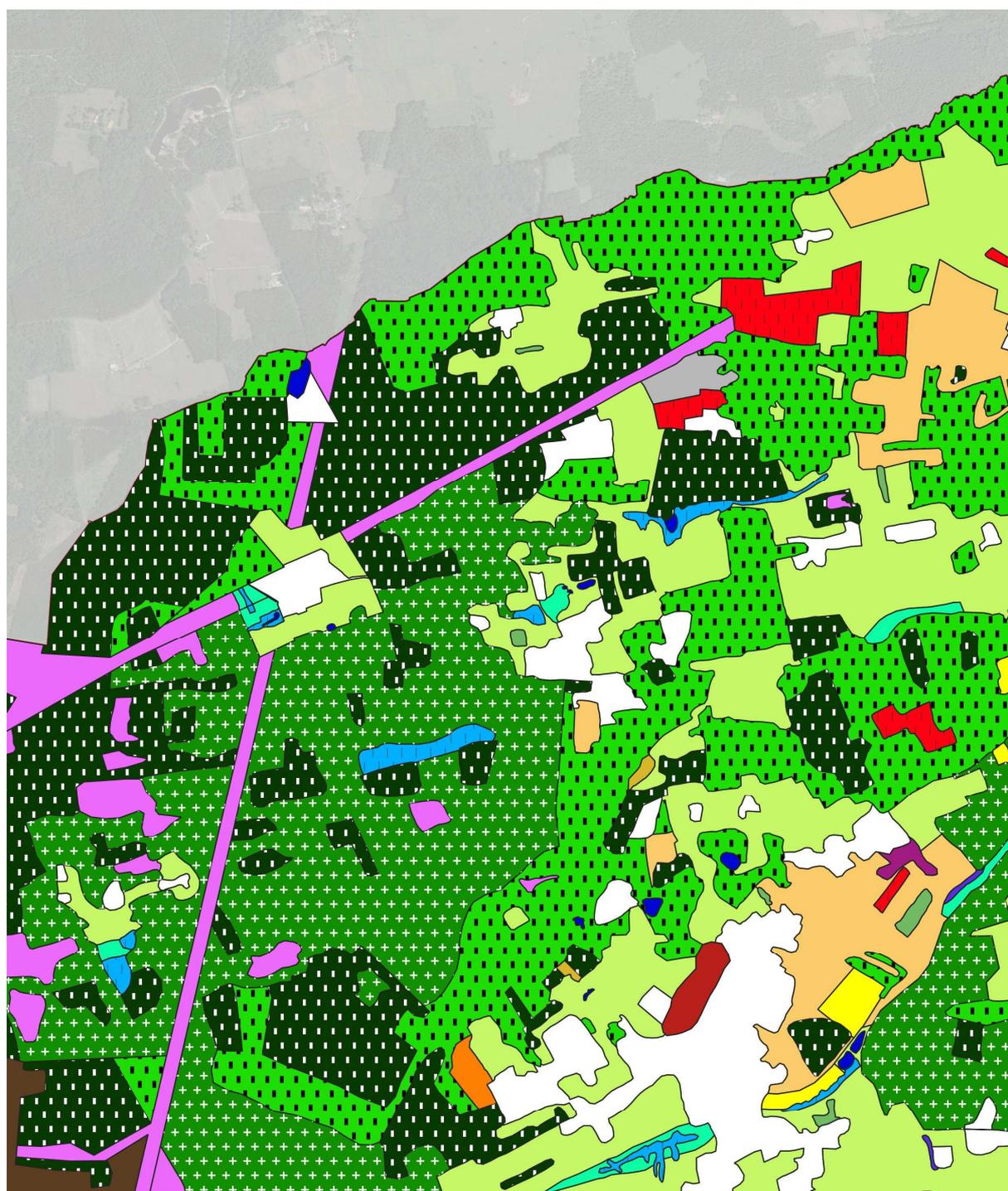


Figure 14 : Occupation des sols, Secteur Levrault Bernot



Occupation des sols

- 22 - Eaux douces stagnantes
- 31.2 - Landes atlantiques
- 31.8 - Fourré et roncier
- 31.86 - Landes à Fougères
- 37.2 - Prairie humide
- 38.1 - Prairie mésophile pâturée
- 38.2 - Prairie mésophile de fauche

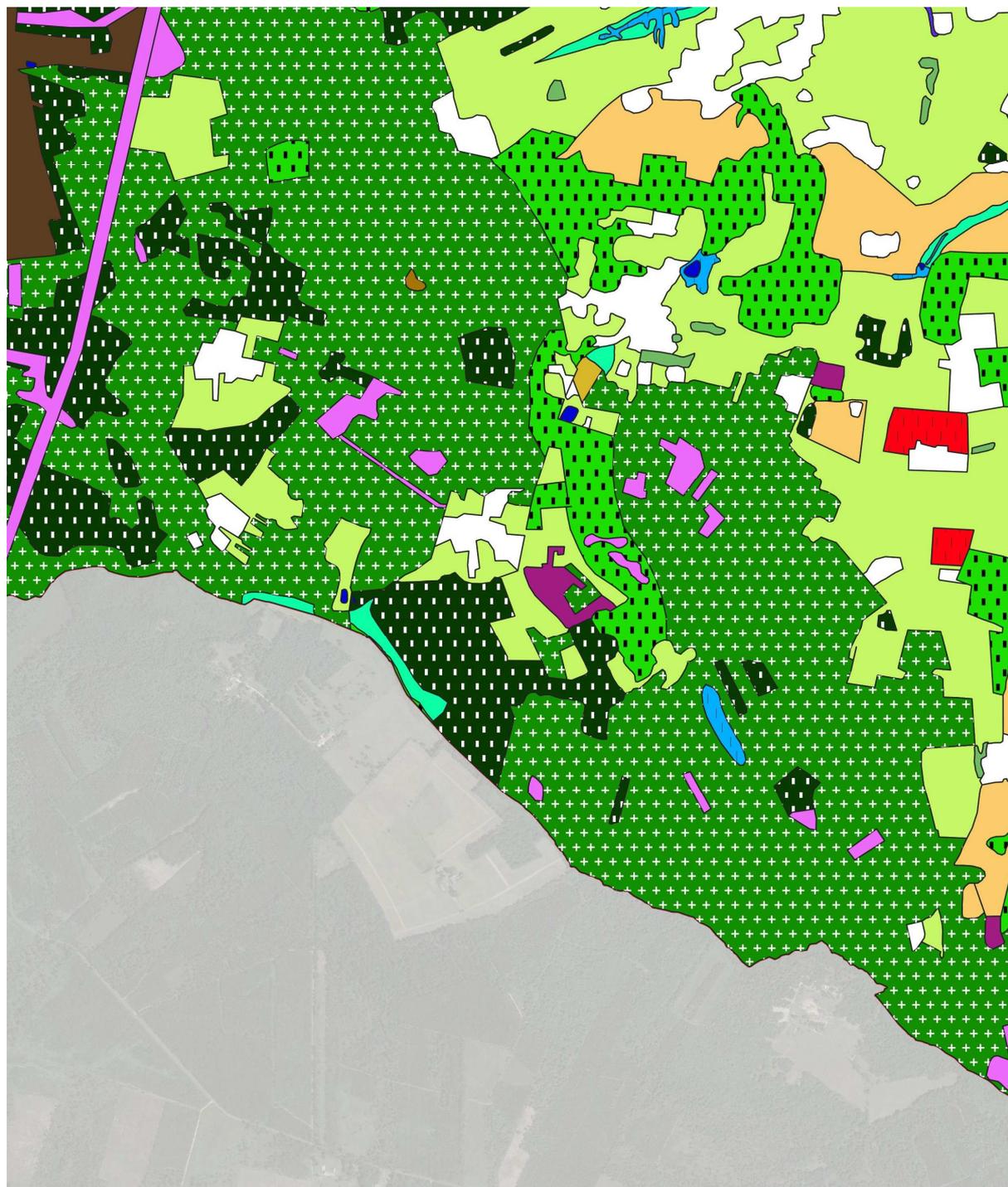
- 41 - Forêt caducifoliée
- 41.H - Forêt de Chêne rouge
- 41.H - Forêt de Robinier
- 42 - Forêt de résineux
- 43 - Forêt mixte
- 53.1 - Roselière
- 53.31 - Saulaies marécageuses

- 82 - Cultures
- 83.21 - Vignoble
- 83.321 Plantations de peupliers
- 84.2 - Haie
- 84.3 - Bosquet
- 86 - Villes, villages et sites industriels
- 87 - Terrain en friche



0 250 500 m

Figure 15 : Occupation des sols, Secteur Le Manon



Occupation des sols

- 22 - Eaux douces stagnantes
- 31.2 - Landes atlantiques
- 31.8 - Fourré et roncier
- 31.86 - Landes à Fougères
- 37.2 - Prairie humide
- 38.1 - Prairie mésophile pâturée

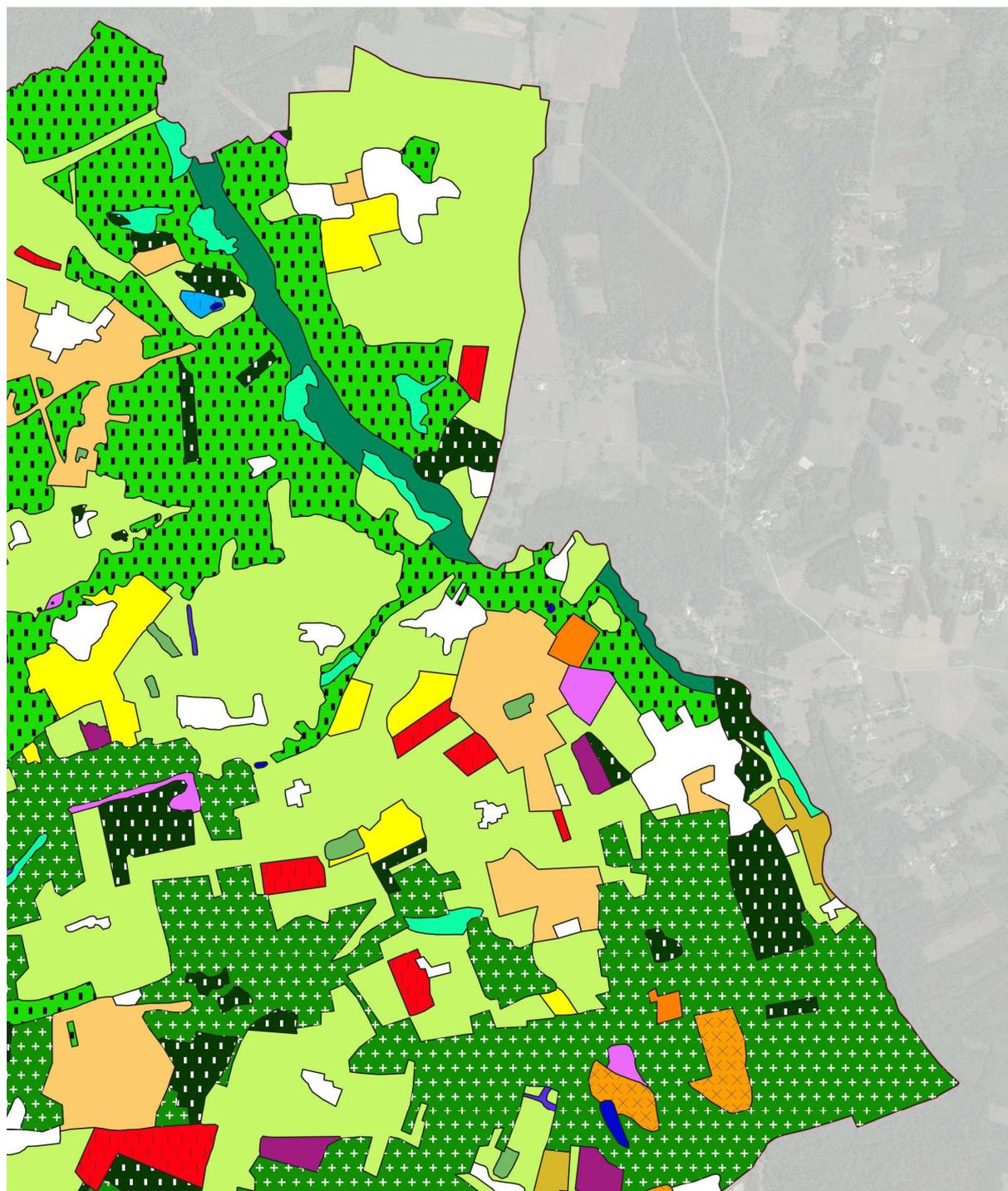
- 38.2 - Prairie mésophile de fauche
- 41 - Forêt caducifoliée
- 42 - Forêt de résineux
- 43 - Forêt mixte
- 53.1 - Roselière
- 53.31 - Saulaies marécageuses

- 82 - Cultures
- 83.21 - Vignoble
- 83.321 Plantations de peupliers
- 84.2 - Haie
- 84.3 - Bosquet
- 86 - Villes, villages et sites industriels



0 250 500 m

Figure 16 : Occupation des sols, Secteur Mirambeau



Occupation des sols

- 22 - Eaux douces stagnantes
- 31.2 - Landes atlantiques
- 31.8 - Fourré et roncier
- 37.2 - Prairie humide
- 38.1 - Prairie mésophile pâturée
- 38.2 - Prairie mésophile de fauche

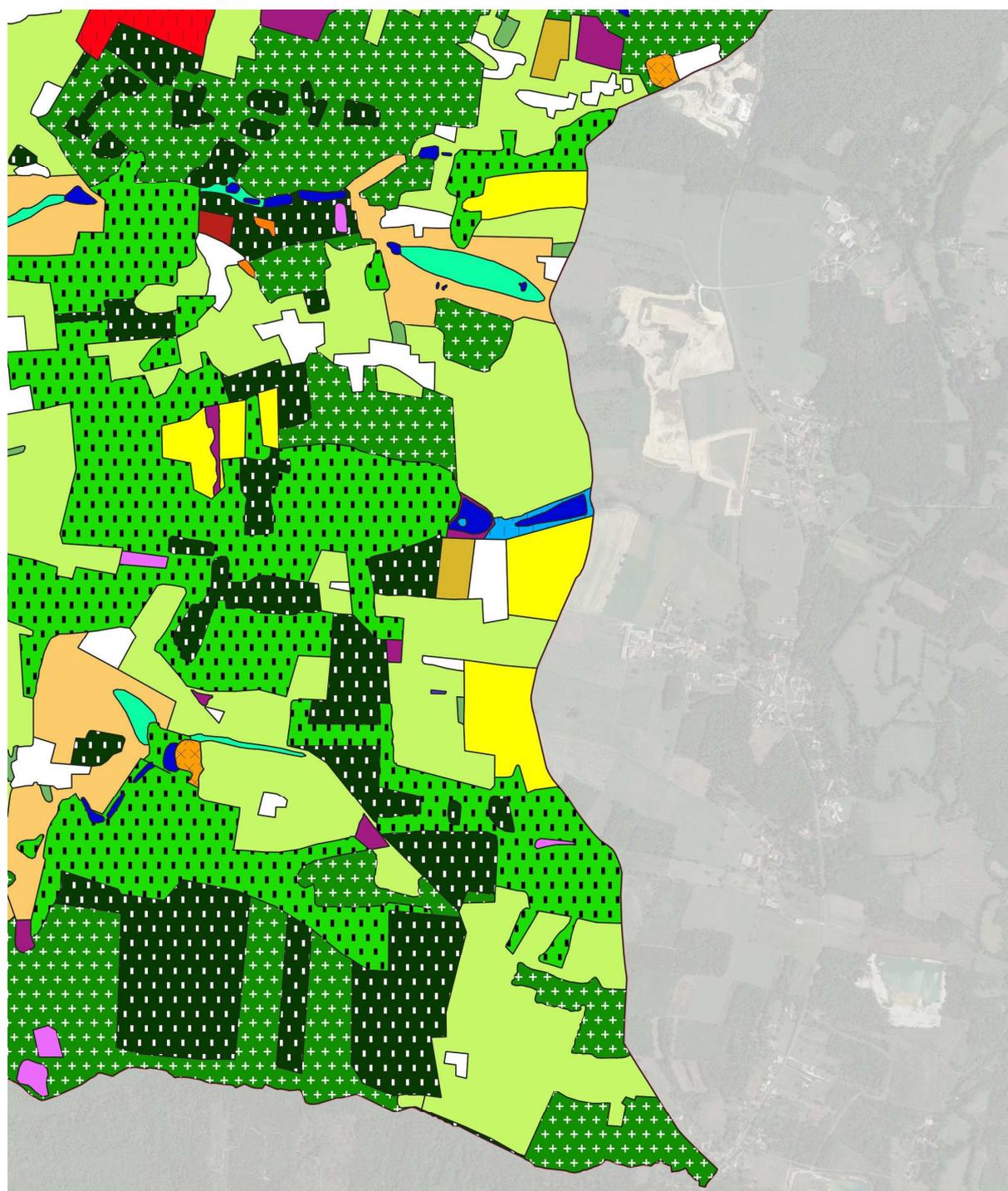
- 41 - Forêt caducifoliée
- 41.H - Forêt de Chêne rouge
- 41.H - Forêt de Robinier
- 42 - Forêt de résineux
- 43 - Forêt mixte
- 44.3 - Boisement alluvial
- 53.31 - Saulaies marécageuses

- 82 - Cultures
- 83.21 - Vignoble
- 83.321 Plantations de peupliers
- 84.2 - Haie
- 84.3 - Bosquet
- 86 - Villes, villages et sites industriels
- 86.41 - Carrières



0 250 500 m

Figure 17 : Occupation des sols, Secteur Le Lary



Occupation des sols

- 22 - Eaux douces stagnantes
- 31.2 - Landes atlantiques
- 31.8 - Fourré et roncier
- 37.2 - Prairie humide
- 38.1 - Prairie mésophile pâturée
- 38.2 - Prairie mésophile de fauche

- 41 - Forêt caducifoliée
- 41.H - Forêt de Chêne rouge
- 41.H - Forêt de Robinier
- 42 - Forêt de résineux
- 43 - Forêt mixte
- 53.31 - Saulaies marécageuses
- 82 - Cultures

- 83.21 - Vignoble
- 83.321 Plantations de peupliers
- 84.2 - Haie
- 84.3 - Bosquet
- 86 - Villes, villages et sites industriels
- 86.41 - Carrières



0 250 500 m

Figure 18 : Occupation des sols, Secteur La Peyrière

3. DISCUSSION

La commune de Cercoux peut être divisée en deux grands ensembles possédant des enjeux très différents l'un de l'autre. L'ouest du territoire est occupé par des milieux boisés fortement dominés par des forêts de résineux et par des landes. L'est possède des milieux plus ouverts dominés par des prairies et des pâturages. Les boisements y sont d'avantage dominés par des feuillus et il est à noter la présence du Lary.

Les habitats d'intérêts dans les boisements de résineux correspondent essentiellement aux habitats humides et aux landes. Ceci n'est pas surprenant car dans la Double Saintongeaise ces milieux se retrouvent assez fréquemment là où les conditions et la gestion s'y prêtent. Cela est particulièrement vrai pour les landes, des habitats très rares en France, qui trouvent dans les sols pauvres et acides du sud de la Charente Maritime les conditions optimales à leur développement. Ces milieux sont hélas menacés par la sylviculture qui favorise la plantation de Pin maritime dans un objectif de production sylvicole. Ces habitats se trouvent essentiellement au cœur des boisements de résineux de l'ouest de la commune au sein de clairières naturelles ou volontairement entretenues pour permettre le maintien de ces milieux.

Dans la zone plus agricole, les principaux enjeux sont portés par les prairies de fauche mésophiles et hygrophiles. Ces espaces possèdent un intérêt important à la fois pour la diversité végétale qu'elles sont en mesure d'accueillir mais également pour leur rôle dans la conservation de la faune, qui y trouve une zone refuge pour s'y nourrir et s'y reproduire. Il est toutefois à noter que, pour que ces prairies développent tout leur potentiel écologique, il est impératif que la gestion qui y est pratiquée ne soit pas intensive. Les fauches et les pâturages trop fréquents, le sursemis, l'apport d'engrais sont autant de facteurs risquant de banaliser le cortège floristique. Celui-ci ne sera constitué que d'un petit nombre d'espèces très productives et compétitrices mais cela se fera au détriment de la diversité végétale et de l'intérêt de ces prairies pour la faune.

Des forêts humides localisées près du Lary sont également d'un grand intérêt pour la faune et la flore car ils constituent des milieux devenus rares en raison des « valorisations » du territoire. Ces forêts humides ont souvent été transformées en peupleraies plus productives que les boisements d'origine.

En résumé au sein de la commune, les habitats possédant les principaux enjeux sont essentiellement liés à la ressource en eau avec les landes humides, les boisements alluviaux et les prairies humides. Il faudra donc avoir une attention particulière sur les gestions futures de ces espaces afin de les conserver dans le meilleur état possible.

II. FLORE

1. MATERIEL ET METHODES

Les prospections floristiques ont globalement visé toute la **flore vasculaire** (phanérogame et cryptogame) avec une attention particulière portée sur les espèces patrimoniales et introduites (Espèces Exotiques Envahissantes particulièrement). Les inventaires ont été réalisés **en période printanière et estivale (avril à septembre)** afin de s'adapter aux différentes périodes de floraison des espèces patrimoniales. Pour chacune des **espèces patrimoniales et naturalisées**, un pointage GPS a été effectué.

Pour les noms latins, la **nomenclature Taxref** version 12.0 (Gargominy *et al.* 2018) a été utilisée. L'abréviation *cf.* a été utilisée pour les identifications incertaines et l'abréviation *gr.* a été utilisée pour les groupes d'espèces dont l'identification est difficile.

En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données qui ont été saisies dans l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine (OBV) depuis 2010 a été effectuée. Cela permet de recenser de manière la plus exhaustive possible toutes les données flore présentes sur la commune lors des différentes études qui y ont été menées durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la végétation (sécheresse, limitation d'accès à des parcelles...).

Une bioévaluation des données collectées a ensuite été réalisée consistant à hiérarchiser les différentes espèces patrimoniales en fonction de leurs statuts de protection et de vulnérabilité. Pour cela, les référentiels suivants ont été utilisés :

- Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national (Arrêté du 20 janvier 1982 modifié) ;
- Liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale (Version consolidée du 10 mai 1988) ;
- Liste Rouge des espèces menacées en France (UICN *et al.* 2012) ;
- Liste Rouge Régionale des espèces menacées en Poitou-Charentes (Lahondère 1998) ;
- Liste des espèces déterminantes en Charente-Maritime (Poitou-Charentes Nature 2001).

Les protections nationale et régionale possèdent une valeur forte dans le cadre de la protection d'une espèce (interdiction de la cueillette, de transporter tout ou partie d'un individu comme les graines...). Les listes rouges font office d'indicateur de l'état de conservation d'une espèce dans une zone géographique donnée. C'est pour cela que des espèces peuvent être considérées à la fois comme étant en danger d'extinction (EN) en Charente Maritime mais faire l'objet d'une préoccupation mineure (LC) au niveau national car elles peuvent être plus communes dans d'autres régions. Les espèces "déterminantes" sont celles qui peuvent justifier, par leur présence, de la création de zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF). Il s'agit d'espèces pouvant être considérées comme remarquables pour leur rareté et les menaces pouvant peser sur elles ou tout simplement être jugées comme étant représentatives d'un habitat naturel pouvant lui être menacé.

Concernant les espèces introduites ou naturalisées, cette évaluation s'appuie sur la liste provisoire des Espèces Exotiques Envahissantes de Poitou-Charentes (FY F., 2015).

2. RESULTATS

f. ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

En tout, selon l'Observatoire de la biodiversité végétale, 3265 données floristiques ont été recensées depuis 2010 tous contributeurs confondus. Lors des prospections de 2022 ce sont 732 données qui ont été collectées soit environ 22 % des données floristiques de Cercoux.

Depuis 2010, un total de 563 espèces végétales a été identifié sur la commune de Cercoux. Selon l'inventaire de la flore sauvage de la Charente Maritime datant de 2016 (VIAL T., 2016), 1 873 taxons sont présents sur le département. Cela signifie que Cercoux accueille environ 30% de la diversité végétale présente sur l'ensemble de la Charente-Maritime. Compte tenu de la présence de Pinèdes sur une grande partie de son territoire, cette richesse floristique est assez importante pour la commune. (Annexe 1).

Sur ces 563 espèces, 69 sont considérées comme des espèces patrimoniales. Parmi elles, *Drosera intermedia* bénéficie d'une protection nationale. *Myrica gale*, *Rhynchospora alba* et *Rhynchospora fusca* bénéficient d'une protection régionale. 32 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale dont une classée en danger d'extinction, et 66 sont considérées comme déterminantes ZNIEFF en Charente-Maritime (Tableau 5). Parmi ces espèces, la majorité est affiliée aux landes sèches et humides ainsi qu'aux tourbières et aux prairies humides. Il est aussi à noter la découverte en 2021 d'un champignon noté comme étant en danger d'extinction dans le département, *Mitrula paludosa*. Cette espèce, non présente dans le tableau, a été revue en 2022.



Figure 19 : *Mitrula paludosa*

Tableau 5 : Liste des espèces à enjeux relevées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	PN	PR	LRN	LRR	D17
<i>Agrostis curtisii</i> Kerguélen, 1976			LC	LC	X
<i>Allium ericetorum</i> Thore, 1803			LC	NT	X
<i>Arenaria montana</i> L., 1755			LC	LC	X
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791			LC	NT	X
<i>Biscutella guillonii</i> Jord., 1864			LC	LC	X
<i>Briza minor</i> L., 1753			LC	NT	X
<i>Campanula patula</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796			LC	LC	X
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800			LC	NT	X
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770			LC	NT	X
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800			LC	NT	X
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811			LC	NT	X
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803			LC	NT	X
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Cladanthus mixtus</i> (L.) Chevall., 1827			LC	LC	X
<i>Coincya monensis</i> (L.) Greuter & Burdet, 1983			LC	LC	X
<i>Corrigiola telephiifolia</i> Pourr., 1788			LC	VU	X
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903			LC	LC	x
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	X		LC	NT	X
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848			LC	LC	X
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818			LC	LC	X
<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753			LC	LC	X
<i>Erica tetralix</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Euphorbia angulata</i> Jacq., 1789			LC	LC	X
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886			LC	NT	X
<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753			LC	NT	X
<i>Galium debile</i> Desv., 1818			LC	LC	X
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753			LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753			LC	EN	X
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Helictochloa marginata</i> (Lowe) Romero Zarco, 2011			LC	LC	X
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759			LC	NT	X
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810			LC	LC	X
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772			LC	NT	X
<i>Laserpitium latifolium</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826			LC	LC	X
<i>Linum trigynum</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Lobelia urens</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ., 1843			LC	VU	X
<i>Lupinus angustifolius</i> L., 1753			LC	EN	X
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753			LC	LC	X
<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799			LC	VU	X
<i>Myrica gale</i> L., 1753		X	LC	NT	X

Ornithopus compressus L., 1753			LC	LC	X
Osmunda regalis L., 1753			LC	LC	X
Pedicularis sylvatica L., 1753			LC	LC	X
Pinguicula lusitanica L., 1753			LC	NT	X
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906			LC	NT	X
Psammophiliella muralis (L.) Ikonn., 1976			LC	LC	X
Rhynchospora alba (L.) Vahl, 1805		X	LC	VU	X
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton, 1810		X	LC	EN	X
Rorippa pyrenaica (All.) Rchb., 1838			LC	LC	X
Salix repens L., 1753			LC	NT	
Sanguisorba officinalis L., 1753			LC	NT	X
Saxifraga granulata L., 1753			LC	LC	X
Schedonorus giganteus (L.) Holub, 1998			LC	LC	X
Schoenus nigricans L., 1753			LC	LC	X
Scutellaria minor Huds., 1762			LC	LC	X
Serapias lingua L., 1753			LC	NT	X
Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986			LC	NT	X
Silene gallica L., 1753			LC	LC	X
Simethis mattiazzii (Vand.) G.López & Jarvis, 1984			LC	LC	X
Solidago virgaurea subsp. virgaurea L., 1753			LC	LC	X
Tolpis umbellata Bertol., 1803			LC	VU	X
Trifolium patens Schreb., 1804			LC	NT	X
Trocdaris verticillatum (L.) Raf., 1840			LC	NT	X
Utricularia australis R.Br., 1810			LC	NT	X
Viola lactea Sm., 1798			LC	LC	X

Légende : **PN** = Protection nationale ; **PR** = Protection régionale ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (CBNSA, 2018 – LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **D17** = Espèce déterminante en Charente-Maritime (CBNSA, 2017).

Ce qui suit est une description succincte des espèces d'intérêts sur la commune. Dans un souci de lisibilité, les espèces étant seulement déterminantes ZNIEFF ne seront pas développées :



Figure 20 : *Allium ericetorum*

Allium ericetorum : Espèce des landes mésophiles, elle a été trouvée fréquemment dans l'ouest de la commune au sein des landes présentes sur le territoire communal. Comme pour beaucoup d'espèces qui suivront, étant affiliée aux landes, sa pérennité dépend de la conservation de ces milieux de transition évoluant naturellement vers des formations boisées. Il est donc nécessaire de limiter l'envahissement des landes par la mise en place de mesures de rajeunissement. Il est aussi important de limiter le remplacement de ces habitats par des boisements de résineux qui ne favorisent pas le développement de ces landes autrement que sous des formes dégradées.

Betula pubescens : Espèce pionnière se trouvant en limite d'aire dans la région. Elle a été identifiée historiquement à l'extrémité ouest de la commune.

Briza minor : Poacée annuelle caractéristique des pelouses sèches et sableuses, elle affectionne les tonsures de prairies dans les secteurs les plus thermophiles.

Carex : Tous les *Carex* présents dans cette liste sont emblématiques des milieux humides acides et tourbeux de la Double Saintonge. Leur présence dans un milieu témoigne de la bonne santé de celui-ci. Quand les conditions sont réunies, il est possible de les voir former des tapis denses mais généralement localisés. Sur la commune, ces *Carex* se trouvent à proximité de cours d'eau dont les berges présentent un faciès naturel ou dans des landes humides. Ils peuvent se développer en sous-bois dans des aulnaies et des saulaies marécageuses mais aussi en mosaïques avec des fourrés humides, notamment de *Myrica gale*.

Corrigiola telephiifolia : Plante à affinité méditerranéenne dont une population s'est développée dans le sud de la Charente Maritime sur la Double Saintonge. Elle affectionne les lieux sableux et pousse dans des pelouses acides sèches.

Drosera intermedia : Plante carnivore des sols pauvres et acides, elle se trouve très souvent dans les landes humides du sud de la Charente Maritime ainsi que sur des buttes de sphagnes au sein de tourbières hautes. Cette plante possède une très forte valeur écologique en raison de sa rareté qui lui a valu une protection sur l'ensemble du territoire national. En 2022, l'espèce a été trouvée à deux endroits sur la commune, sur une zone de suintement alimentant l'étang Levrault et sur des zones ayant fait l'objet d'un étrépage par le CEN au lieu-dit du Petit Gibaud.



Figure 21 : *Drosera intermedia*

Exaculum pusillum : Petite Gentianacée tardive, elle affectionne les tonsures hygrophiles acides au sein des landes humides et en bordure d'étangs.



Figure 22 : *Fritillaria meleagris*

Fritillaria meleagris : Espèce printanière emblématique des prairies humides de la région, son aire de répartition a fortement reculé au cours des dernières années en Europe. Considérée comme disparue dans plusieurs départements français, elle est encore bien présente en Charente Maritime. Ses milieux de prédilection sont toutefois menacés par les modifications des pratiques agricoles. En effet, les prairies humides situées en bord de cours d'eau ne possédant pas des rendements importants, ces parcelles ont bien souvent été converties en culture de maïs ou en plantation de Peupliers. A Cercoux, de petites populations de Fritillaires ont été recensées le long du Lary sur les prairies bénéficiant d'inondations temporaires grâce aux crues de la rivière.

Galium uliginosum : Petit gaillet partageant des similarités avec *Fritillaria meleagris* au niveau de leurs exigences écologiques. Les deux espèces se retrouvent bien souvent ensemble dans les prairies humides possédant une bonne qualité de conservation. La pérennité de ces deux espèces sur les prairies des berges du Lary dépendra donc de leur maintien, d'un usage ne faisant pas appel à des pratiques intensives et à un apport en eau régulier. Il est à noter que la présence de ces espèces est un bon indicateur de la qualité de ces prairies et donc de leur valeur écologique.



Figure 23 : *Gentiana pneumonanthe*

Gentiana pneumonanthe : Gentianacée tardive affectionnant les landes humides et les tourbières, c'est une espèce rare formant de petites populations très localisées dans les secteurs qui lui sont favorables. En 2022, seule une population de 4 individus a été identifiée à l'ouest de la commune sur un secteur de lande humide bien conservé. Cette espèce est très sensible à la dégradation de son milieu et surtout aux modifications des régimes hydriques.

Hypericum elodes : Millepertuis affectionnant les zones de landes et de marais tourbeux acides. Se rencontrant de manière relativement fréquente dans la Double Saintonge, l'espèce est assez commune à Cercoux dans les prairies bénéficiant de suintement permanent, les berges des étangs et les landes humides ne subissant pas d'assèchement trop important.

Juncus capitatus : Petit jonc annuel poussant dans des tonsures sableuses hygrophiles des landes humides.

Logfia gallica : Cette astéracée pousse sur les lieux incultes pouvant être périodiquement perturbés. L'espèce demande que ces perturbations ne soient pas trop fréquentes sous peine de la voir disparaître. En effet, une activité trop « intensive » ne permettra pas à la plante de réaliser son cycle biologique.

Lupinus angustifolius : Découverte en 2022 sur Cercoux, un pied de Lupin bleu a été identifié sur un ancien chemin bordant une prairie visiblement à l'abandon. L'espèce plus commune en Aquitaine se trouve ici en limite d'aire dans la Double Saintonge. C'est une espèce affectionnant les champs, les côteaux secs et les friches annuelles, ce à quoi peut s'apparenter cette portion de chemin abandonné.

Moenchia erecta : Très petite caryophyllacée, elle pousse sur des tonsures sableuses et humides. Jusqu'à aujourd'hui, elle n'a été vue qu'une seule fois sur la commune à proximité du Lieudit de Villafau.

Myrica gale : Le piment royal est l'espèce protégée emblématique des landes de la Double Saintonge. Quand les conditions sont réunies, il est capable de former des fourrés denses sur de vastes surfaces et est capable d'occuper l'ensemble d'un fond de vallon ou le bord d'un ruisseau et des zones de suintement. Si l'espèce peut



Figure 24 : *Lupinus angustifolius*



Figure 25 : *Myrica gale*

paraître commune dans la région, elle est en réalité très fortement menacée car en France elle ne se retrouve que dans les landes acides du Sud-Ouest et de Bretagne. Sur Cercoux, plusieurs de ces fourrés, jusqu'à alors inconnus, ont été trouvés durant les prospections de 2022. A l'avenir, il sera nécessaire de surveiller l'évolution de ces fourrés et de s'assurer qu'aucune mesure de « revalorisation » ne soit mise en place sur ces secteurs. En effet, il est arrivé par le passé que ces zones considérées comme peu productives soient drainées pour être converties en plantations de Pins. L'apport en eau est également important afin de faire perdurer ces stations dans le temps.

Pinguicula lusitanica : Petite plante carnivore de la façade atlantique, elle pousse dans les lieux tourbeux et les landes humides. Sur la commune de Cercoux, elle a été trouvée en plusieurs endroits à l'ouest au sein de landes et sur des secteurs ayant été récemment étrepés.

Polygonatum odoratum : Espèce très fréquente dans l'Est de la France, elle est plus discrète sur la façade Atlantique. Il s'agit d'une espèce des sous-bois de feuillus ombragés et des ourlets frais.

Rhynchospora alba : Cypéacée reconnaissable à son inflorescence blanche, elle pousse dans les milieux tourbeux, les marais et dans les dépressions des landes humides. Elle a été trouvée en 2022 sur une pelouse tourbeuse bénéficiant de suintements permanents sur une berges de l'Etang Levrault.

Rhynchospora fusca : Cypéracée cousine de l'espèce précédente, elle occupe les mêmes types de milieux à savoir les marais et landes tourbeuses. Ces deux espèces dépendent d'apports en eau importants et d'un sol acide et pauvre en nutriment, elles sont ainsi très sensibles à toutes modifications apportées à leur environnement.

Salix repens : Petit arbrisseau des landes humides et des tourbières, il se retrouve fréquemment sur Cercoux dans les zones de landes de l'ouest de la commune. Dans les secteurs les plus favorables à son développement, l'espèce couvre de grandes surfaces en mosaïque avec les autres arbrisseaux caractérisant les landes humides. Elle se trouve également dans les fourrés de *Myrica gale* à l'occasion, quand la concurrence exercée par cette dernière n'est pas encore trop importante.



Figure 26 : *Salix repens*

Sanguisorba officinalis : Espèce peu commune dans l'ouest de la France, elle affectionne tout type de milieux humides et plus particulièrement les prairies. Si elle préfère les prairies tourbeuses du *Molinion*, il est possible de la retrouver en bord de cours d'eau ou dans des fossés (lieu où elle a été identifiée en 2022). Comme pour nombre d'espèces liées aux milieux humides, celle-ci dépend très fortement des apports en eau pour survivre. C'est en grande partie pour cette raison que l'espèce s'est raréfiée au cours des années avec la disparition des prairies humides, l'intensification des pratiques agricoles et l'abandon des parcelles considérées comme peu productives. Elle ne se trouve plus aujourd'hui que dans des zones de substitutions, comme des fossés, et les prairies bénéficiant encore de gestions extensives adaptées à son développement.

Serapias lingua : Orchidée très reconnaissable, poussant dans des zones ouvertes et sèches. Elle peut tout aussi bien se trouver dans des boisements clairs que des ourlets et des prairies bien ensoleillées. Cette orchidée a été identifiée sur la partie est de la commune, où l'activité agricole est généralement la plus importante, en bordure de chemin et dans des prairies mésophiles.

Sesamoides purpurascens : Plante des pelouses sèches et sableuses, elle est présente dans les secteurs perturbés.

Tolpis umbellata : Espèce annuelle des coteaux secs et acides, elle pousse dans les tonsures et les secteurs perturbés.

Trifolium patens : Trèfle des prairies hygrophiles et des pelouses amphibies. Tout comme les milieux auxquels il est affilié, ce trèfle a vu son aire de répartition se réduire à causes des gestions qui ne sont pas appropriées au maintien de ces habitats.

Trocdaris verticillatum : Espèce de prairies et pâturages humides et marécageux, elle a été identifiée sur la commune à proximité des cours d'eaux. Une fois de plus, il s'agit d'une espèce dont la pérennité dépend de la conservation de son milieu et des apports en eau.

Utricularia australis : Plante carnivore aquatique, cette espèce annuelle a été identifiée sur un seul secteur de la commune et n'a pas été retrouvée en 2022. Cela ne veut pas forcément dire que celle-ci a disparu notamment en raison de son caractère d'espèce annuelle. Si les conditions n'ont pas été

favorables durant l'année, elle pourra pousser une année plus clémente. La présence de cette espèce est un bon indicateur de la qualité du plan d'eau dans lequel elle pousse, en effet elle est très sensible à toute pollution et eutrophisation de son milieu.



Espèces patrimoniales

- Agrostis Curtisii
- Allium ericetorum
- Carex binervis
- Carex echinata
- Carex laevigata
- Carex punctata
- Drosera intermedia
- Erica ciliaris

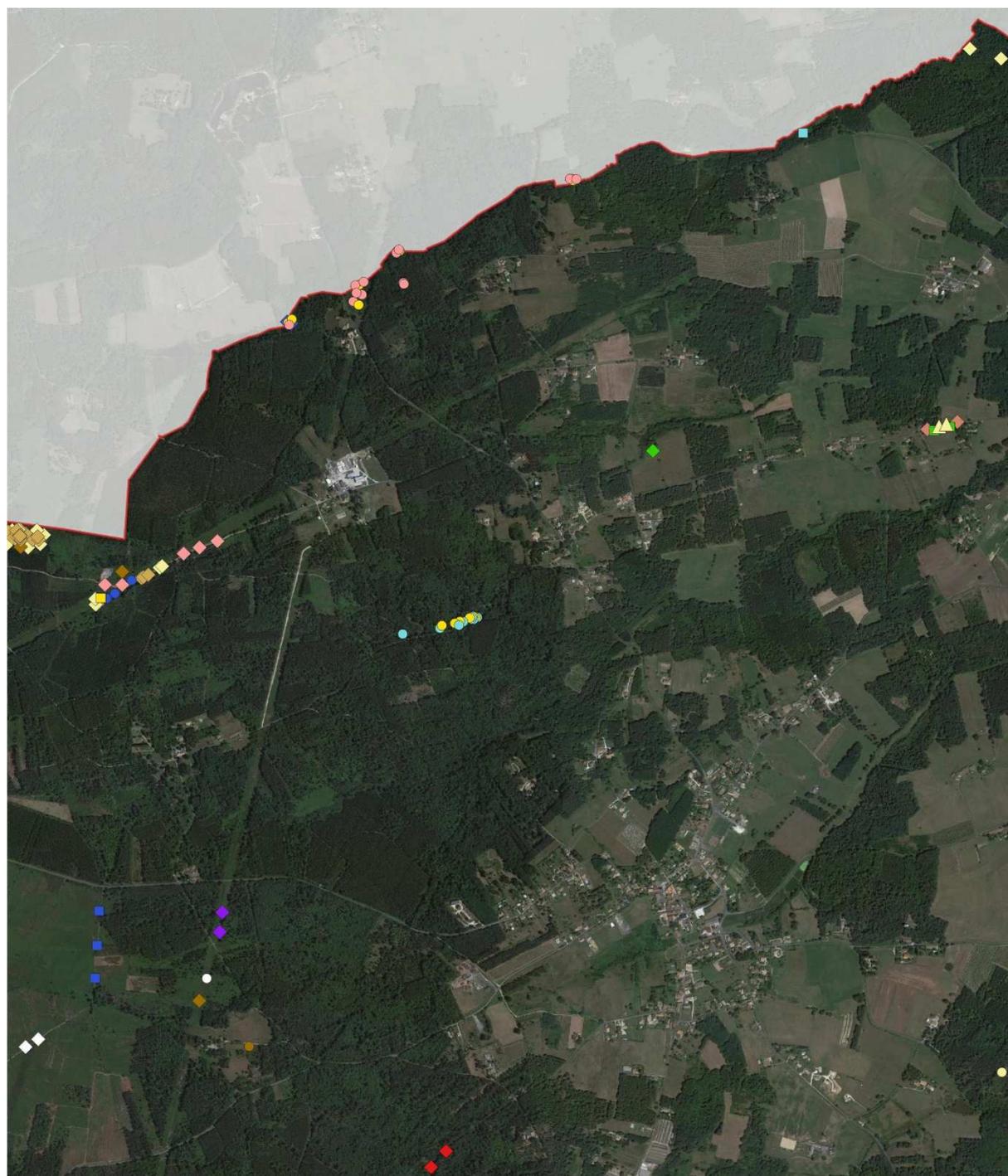
- Erica tetralix
- Exaculum pusillum
- Gentiana pneumonanthe
- Juncus capitatus
- Lobelia urens
- Logfia gallica
- Lysimachia tenella
- Mitrula paludosa
- Myrica gale

- ◆ Osmunda regalis
- ◆ Pinguicula lusitanica
- ◆ Polygonatum odoratum
- ◆ Rhynchospora alba
- ◆ Rhynchospora fusca
- ◆ Salix repens
- ◆ Schoenus nigricans
- ◇ Simethis mattiazzi



0 250 500 m

Figure 27 : Localisation des espèces patrimoniales Secteurs Levrault Berdot


Espèces patrimoniales

- Agrostis Curtisii
- Allium ericetorum
- Carex binervis
- Carex echinata
- Carex laevigata
- Cistus salviifolius
- Drosera intermedia

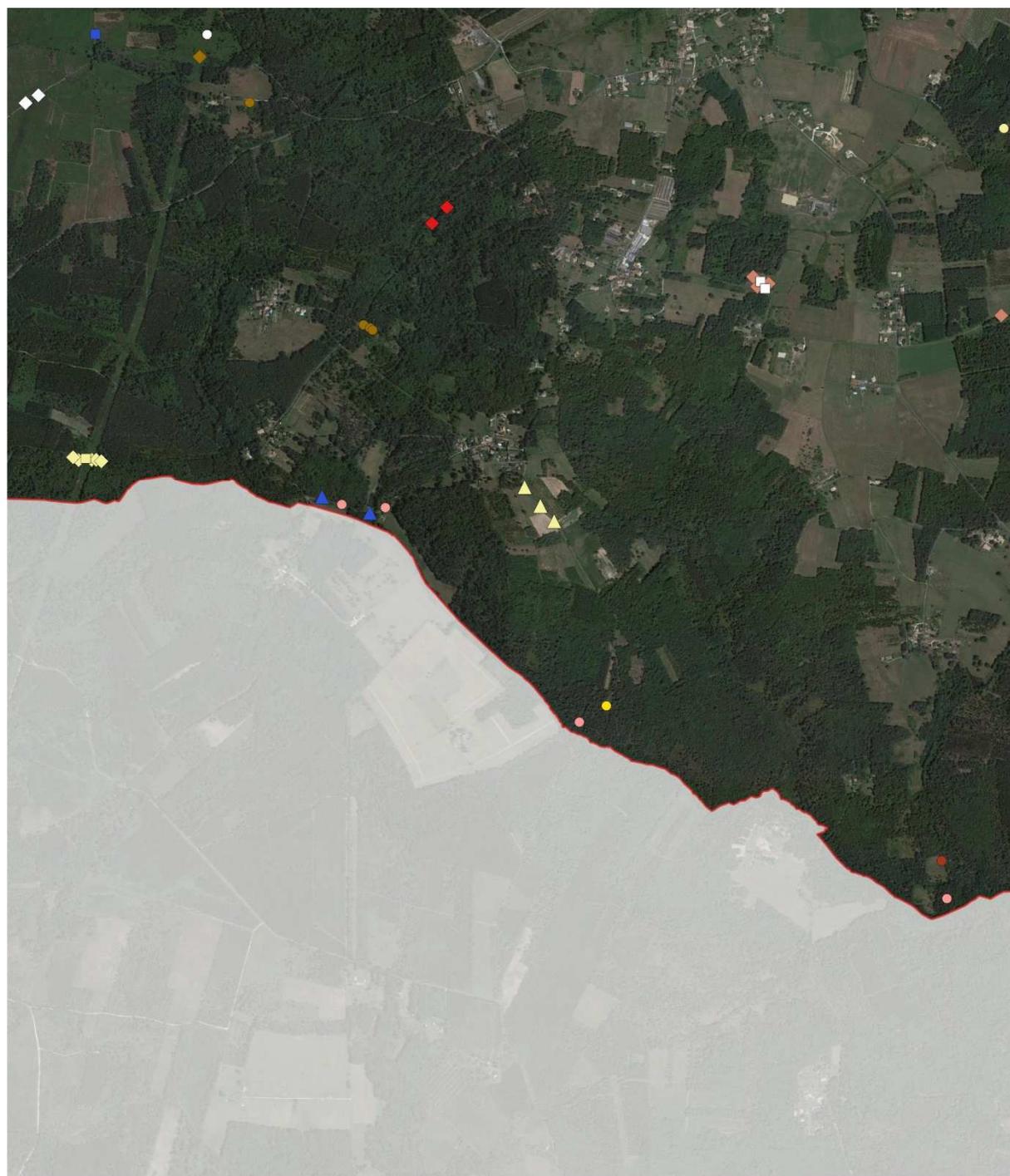
- Erica ciliaris
- Exaculum pusillum
- Galium uliginosum
- Gentiana pneumonanthe
- Logfia gallica
- Myrica gale
- Osmunda regalis
- Pinguicula lusitanica

- ◆ Rhynchospora fusca
- ◆ Salix repens
- ◆ Sanguisorba officinale
- ◆ Schoenus nigricans
- ◆ Serapias lingua
- ◆ Sesamoides purpurascens
- ◆ Simethis mattiazi
- ◆ Tolpis umbellata



0 250 500 m

Figure 28 : Localisation des espèces patrimoniales Secteur Le Manon


Espèces patrimoniales

- Agrostis Curtisii
- Carex echinata
- Carex laevigata
- Cistus salviifolius
- Corrigiola telephiifolia

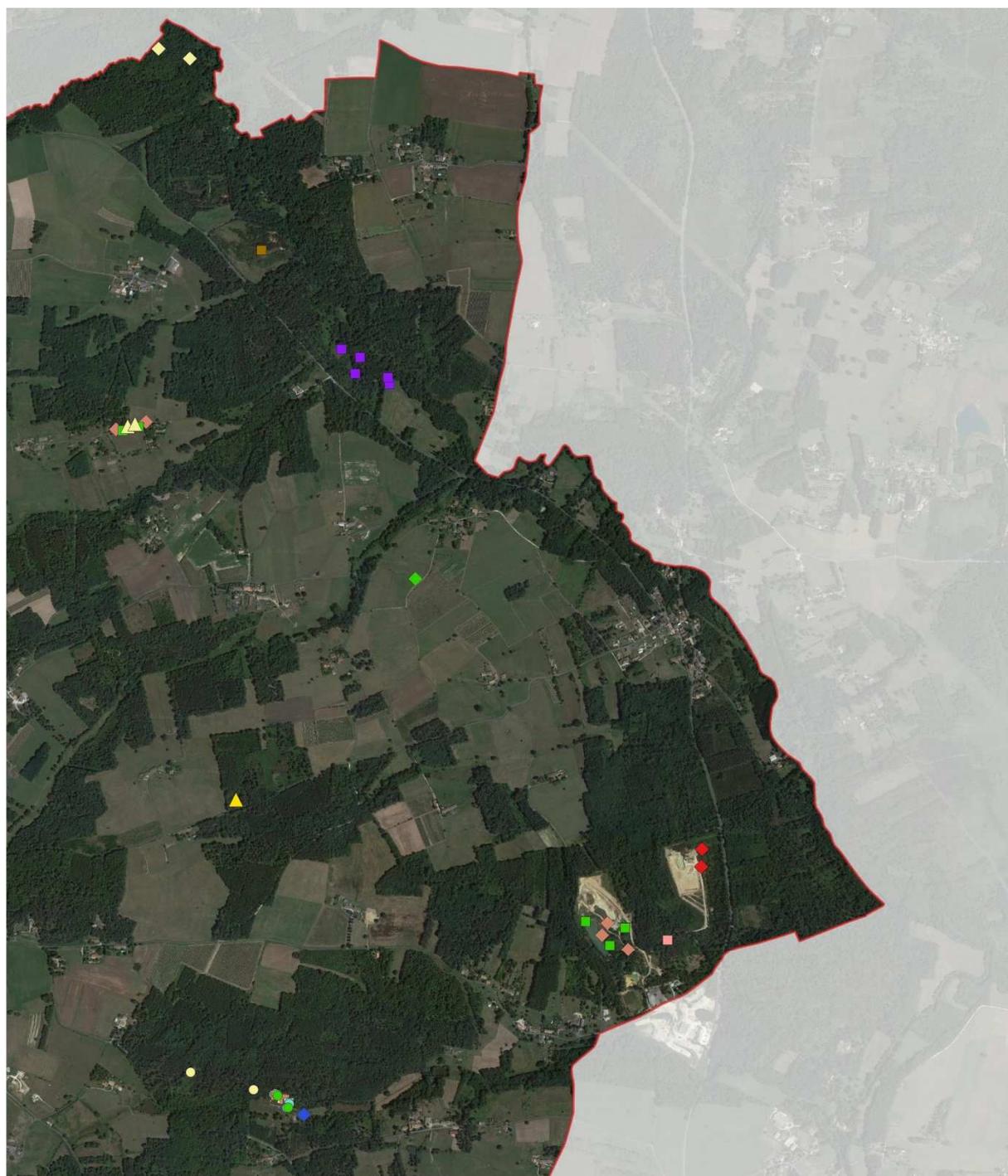
- Erica ciliaris
- Erica tetralix
- Exaculum pusillum
- Moenchia erecta
- Myrica gale
- Schoenus nigricans

- Serapias lingua
- Sesamoides purpurascens
- Simethis mattiazi
- Tolpis umbellata
- Trifolium patens



0 250 500 m

Figure 29 : Localisation des espèces patrimoniales Secteur Mirambeau


Espèces patrimoniales

- Agrostis Curtisii
- Carex binervis
- Carex echinata
- Carex viridula
- Erica ciliaris
- Erica tetralix

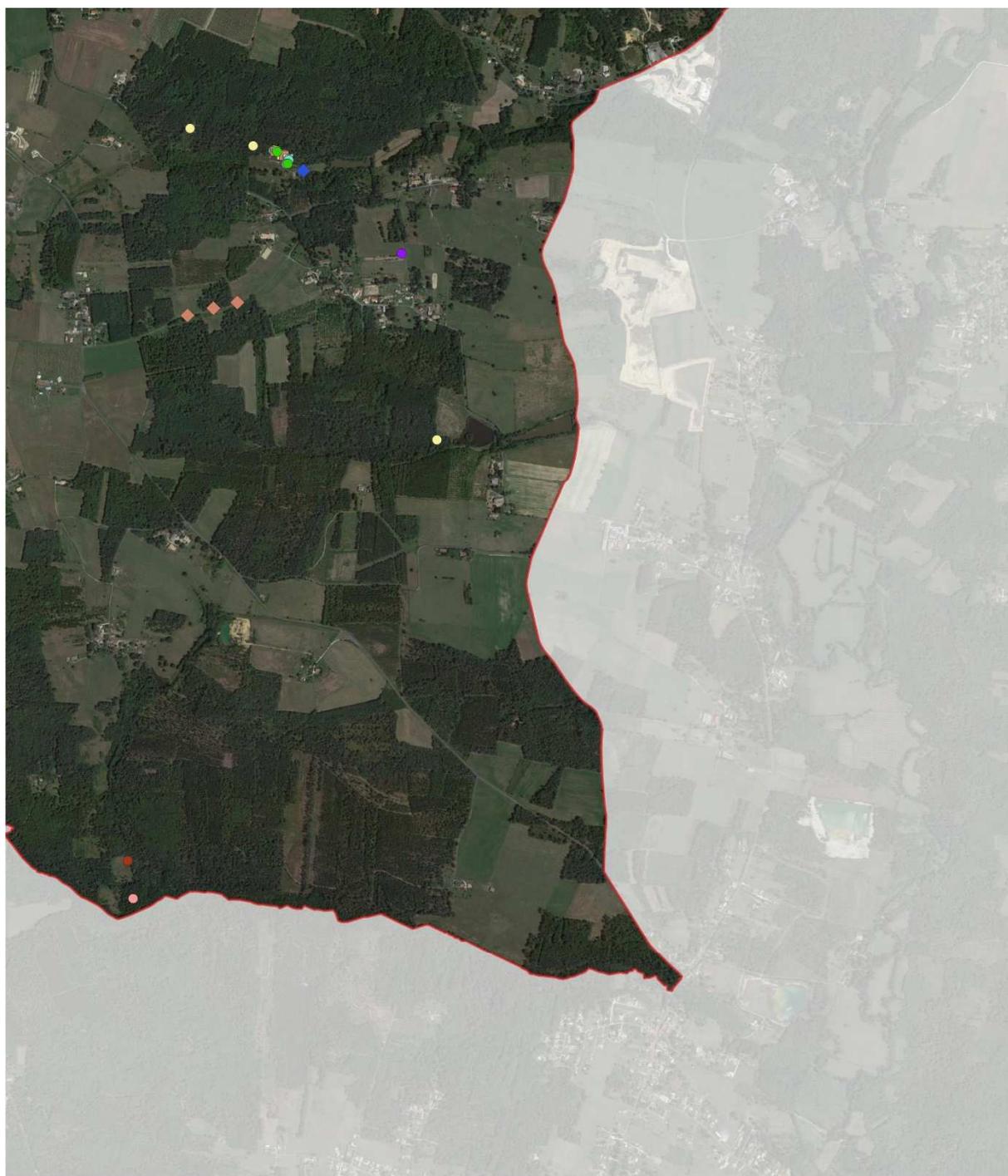
- Fritillaria meleagris
- Juncus capitatus
- Logfia gallica
- Lupinus angustifolius
- Lysimachia tenella
- ◆ Myrica gale

- ◆ Osmunda regalis
- ◆ Sanguisorba officinale
- ◆ Serapias lingua
- ◆ Sesamoides purpurascens
- ▲ Tolpis umbellata
- ▲ Utricularia australis



0 250 500 m

Figure 30 : Localisation des espèces patrimoniales Secteur Le Lary


Espèces patrimoniales

- Agrostis Curtisii
- Briza minor
- Carex binervis
- Carex echinata

- Carex laevigata
- Carex viridula
- Corrigiola telephiifolia
- Erica ciliaris
- Erica tetralix
- Lysimachia tenella
- ◆ Osmunda regalis
- ◆ Serapias lingua



0 250 500 m

Figure 31 : Localisation des espèces patrimoniales Secteur La Peyrière

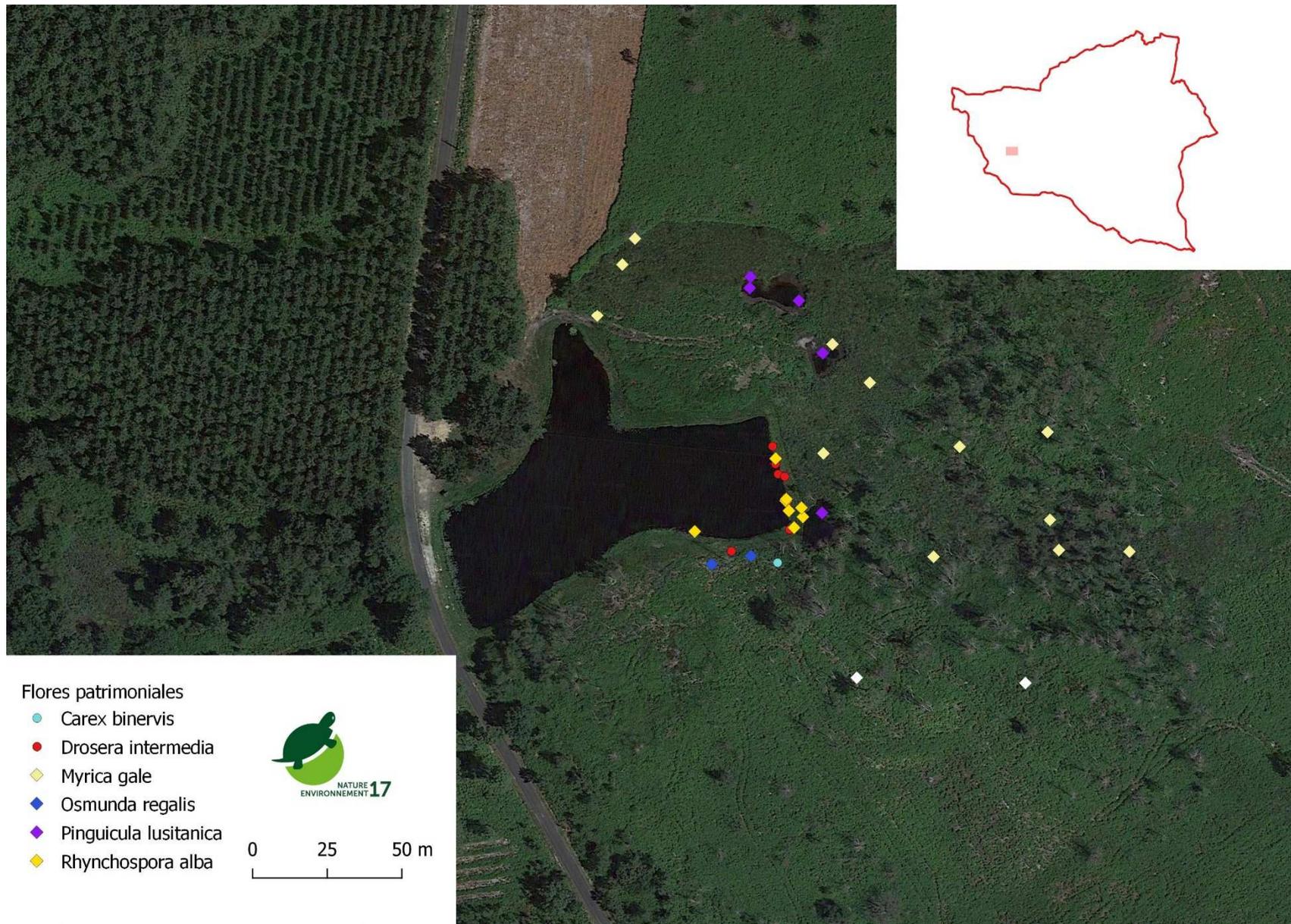


Figure 32 : Localisation des espèces patrimoniales Etang de Levraut

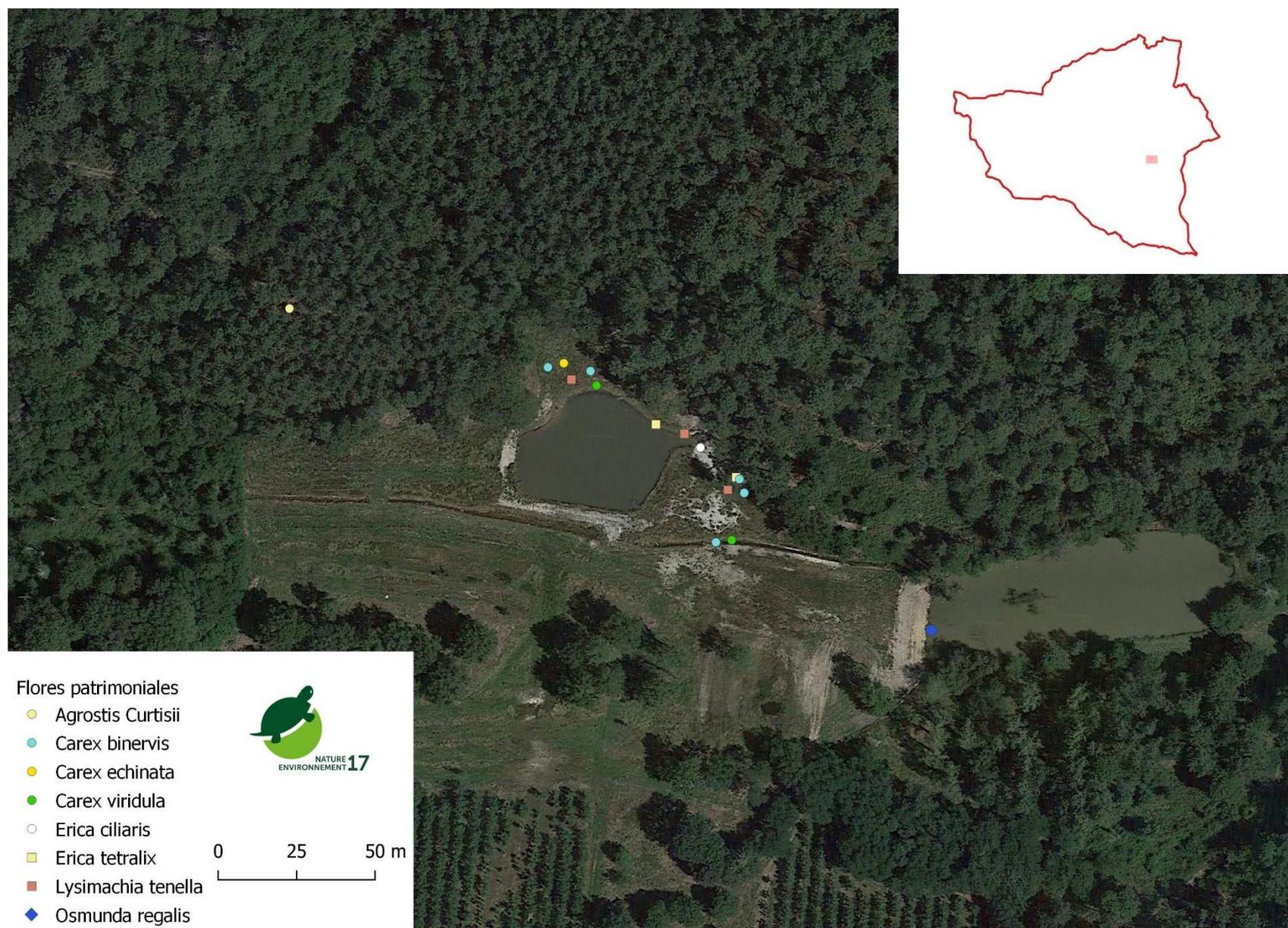


Figure 33 : Localisation des espèces patrimoniales La Grolle

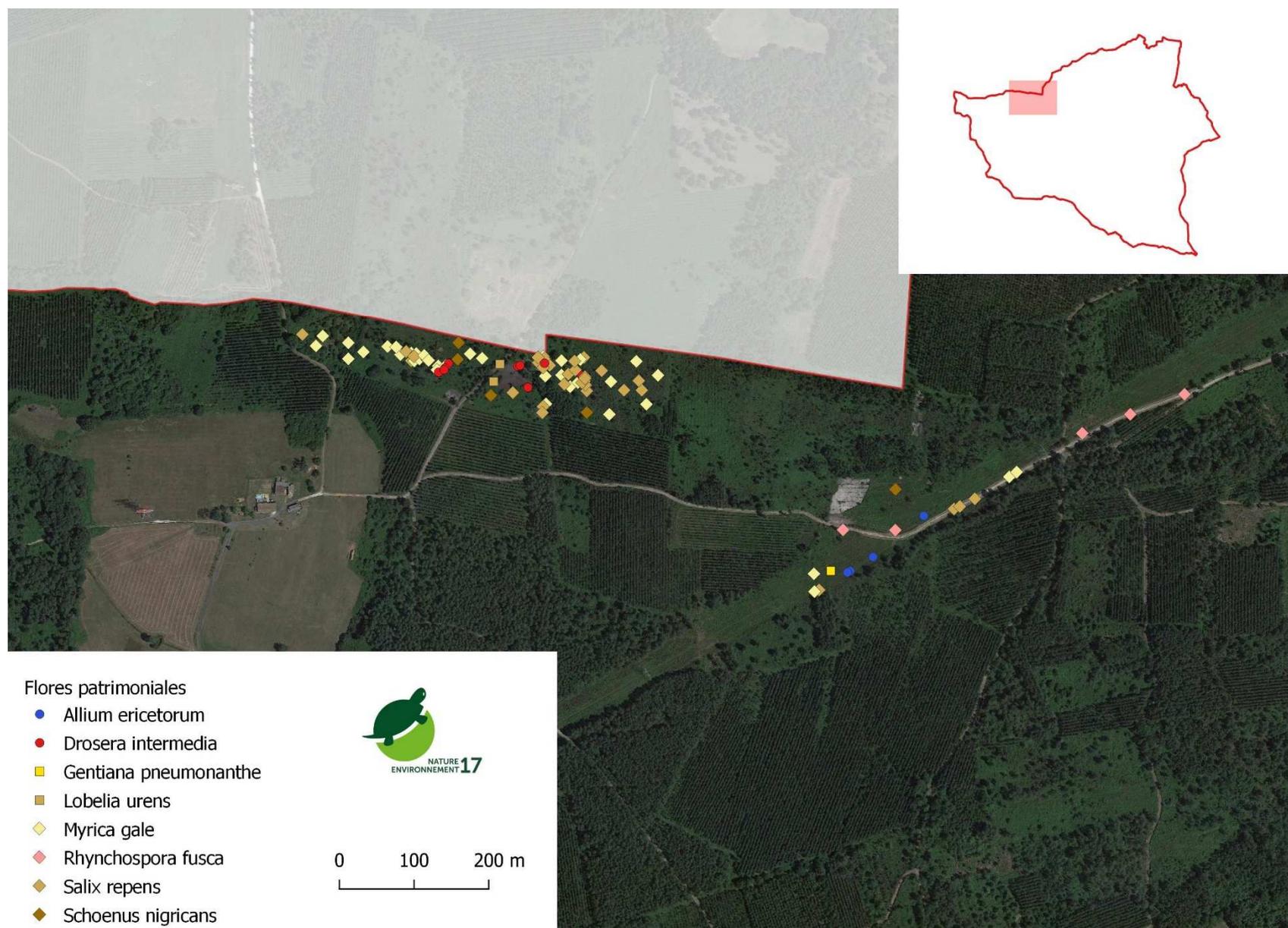


Figure 34 : Localisation des espèces patrimoniales Petit Gibaud

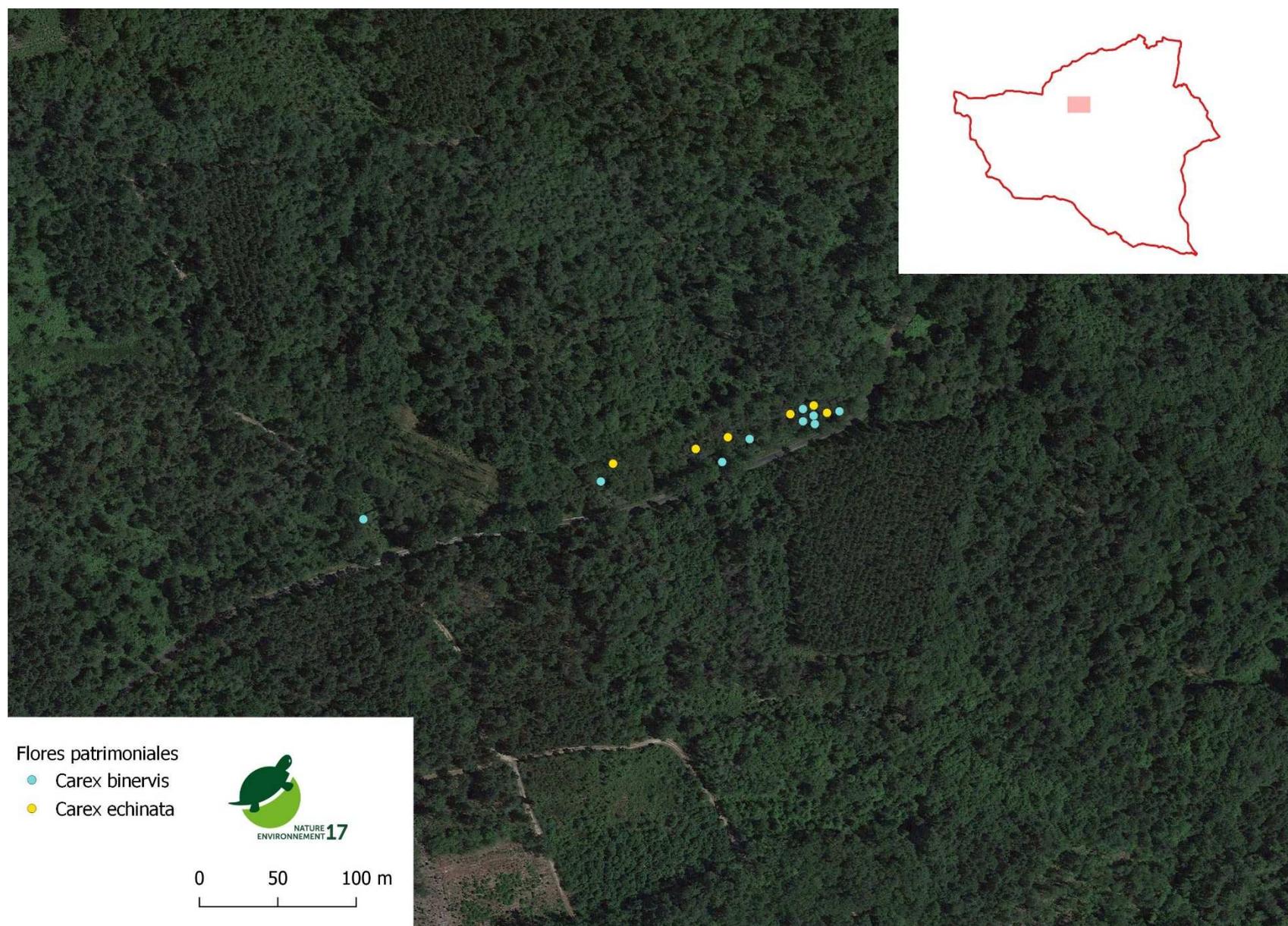


Figure 35 : Localisation des espèces patrimoniales Route de Lutard

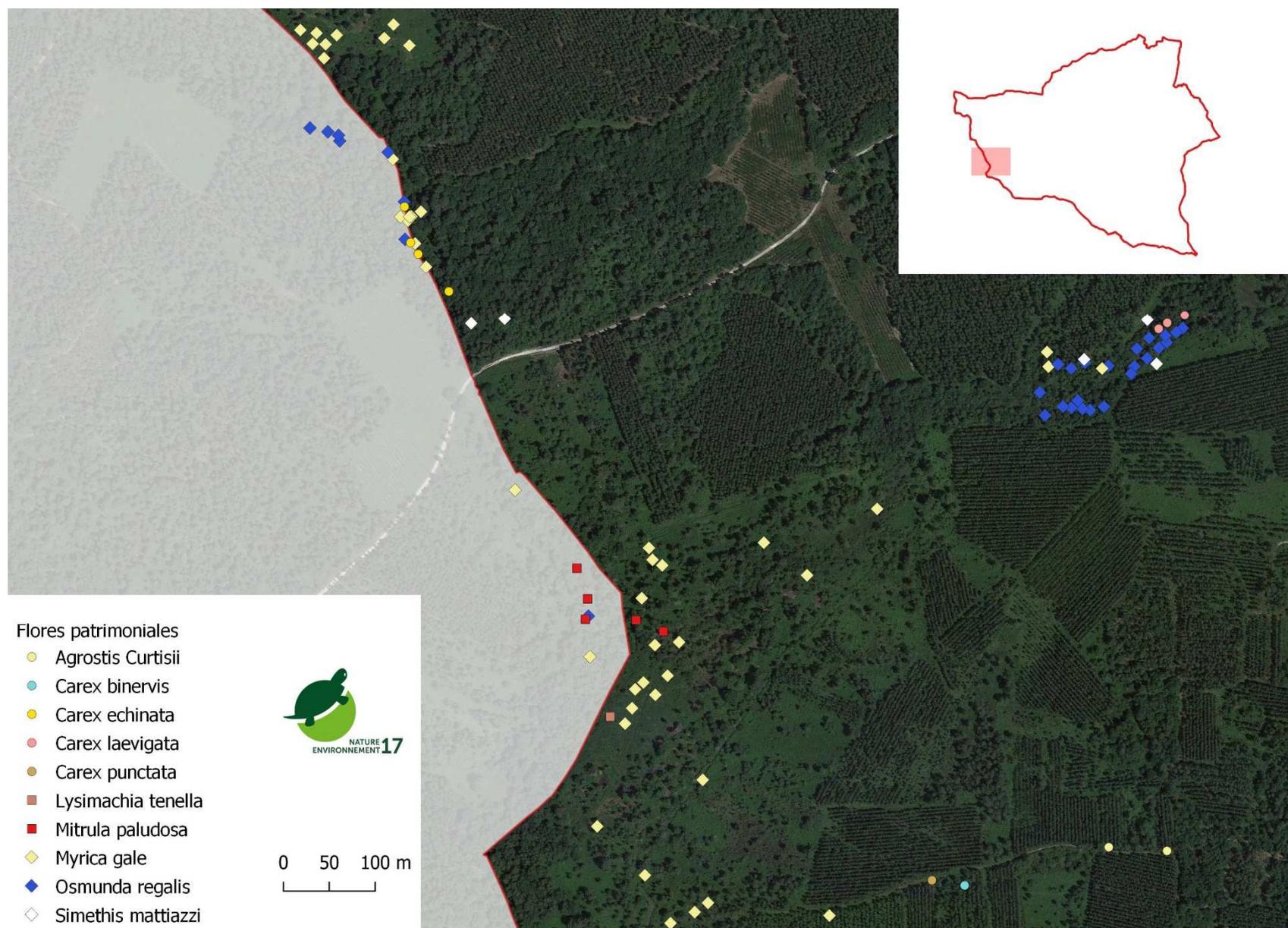


Figure 36 : Localisation des espèces patrimoniales Ruisseau de Graviange

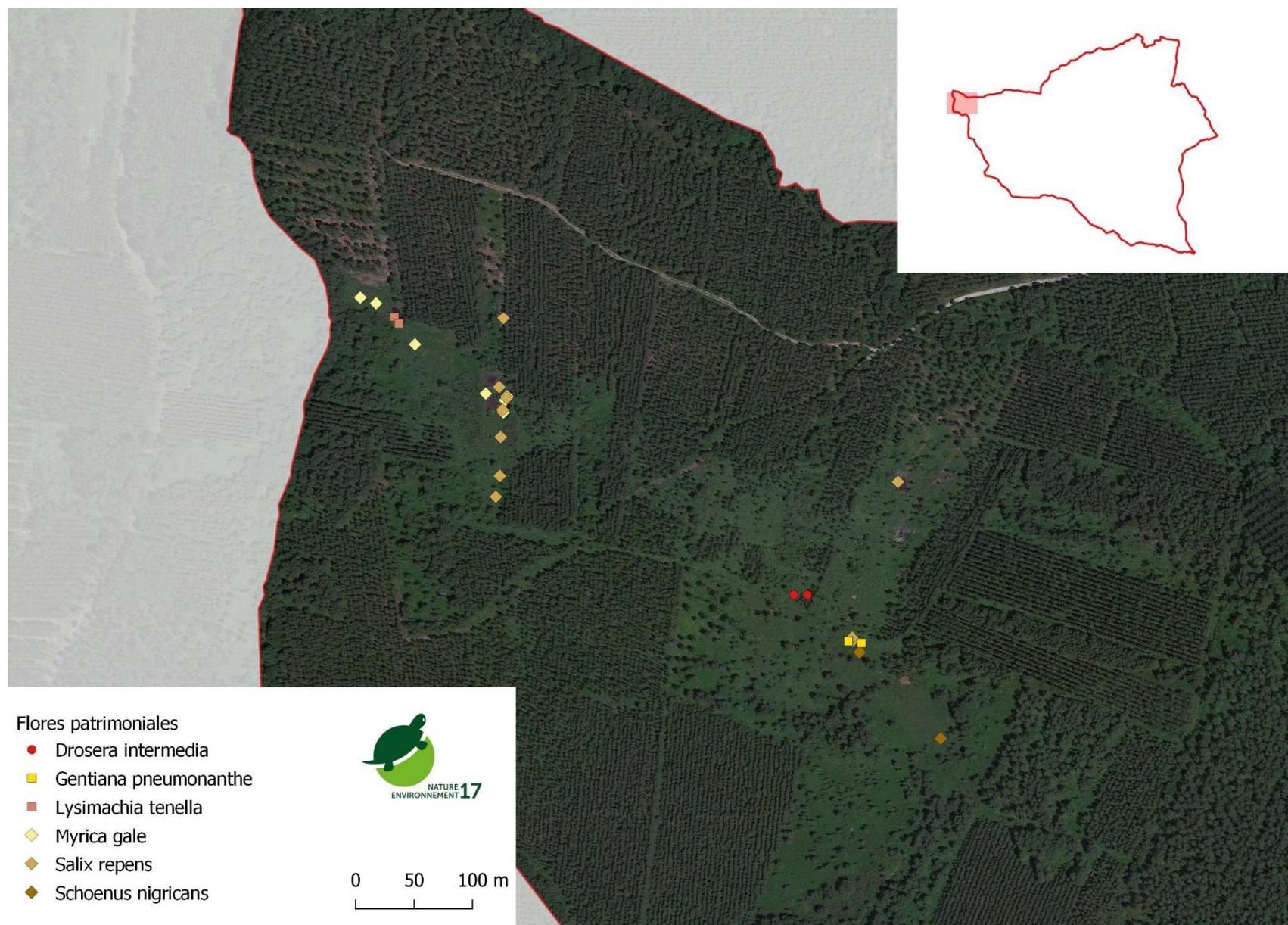


Figure 37 : Localisation des espèces patrimoniales Ruisseau de Graviange

g. ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Au cours des prospections, 39 espèces exotiques ont été identifiées sur la commune. Toutes n'entraînent pas forcément un déséquilibre dans les habitats et peuvent se comporter « normalement » sans remplacer des espèces autochtones dans les différentes niches écologiques. Elles intègrent juste le cortège de végétation de certains milieux. Il est toutefois nécessaire de rester attentif à leur évolution car leur comportement peut être amené à évoluer.

Les espèces pouvant réellement poser des problèmes sanitaires et écologiques sont considérées comme des exotiques envahissantes et sont au nombre de 22. Elles sont réparties en 3 catégories : A surveiller, Potentielle et Avérée. Les espèces à surveiller ne présentent pas encore de caractère envahissant dans le territoire considéré (ici la Charente Maritime) mais la possibilité qu'elles le deviennent n'est pas écartée du fait de leur caractère envahissant dans d'autres régions. Les espèces invasives potentielles présentent une tendance au développement d'un caractère envahissant en formant des populations denses. Elles possèdent un risque de devenir à plus ou moins long terme des invasives avérées au regard de leur dynamique sur le territoire considéré et les régions limitrophes. Pour finir, les invasives avérées possèdent une dynamique d'expansion rapide ce qui entraîne un impact négatif sur la biodiversité et/ou la santé et/ou les activités économiques.

Tableau 6 : Liste des espèces exotiques relevées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailanthe, Faux-vernis du Japon	Avérée
Amaranthus retroflexus L., 1753	Amarante réfléchie	Exotique
Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Ambrosie à feuilles d'Armoise	Avérée
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	Avérée
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter, 1940	Brome faux Uniola	Potentielle
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa	Avérée
Cotoneaster franchetii Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	Exotique
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet robuste	A surveiller
Datura stramonium L., 1753	Datura officinal	A surveiller
Eragrostis pilosa (L.) P.Beauv., 1812	Éragrostis poilu	Exotique
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	A surveiller
Erigeron bonariensis L., 1753	Érigéron crépu	Exotique
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	A surveiller
Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses	Exotique
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	A surveiller
Euthamia graminifolia (L.) Nutt., 1818	Solidage à feuilles de graminée	A surveiller
Fagopyrum esculentum Moench, 1794	Sarrasin commun	Exotique
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun	Exotique
Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière des Antilles	Exotique
Hemerocallis fulva (L.) L., 1762	Hémérocalle fauve	A surveiller
Juglans regia L., 1753	Noyer royal	Exotique
Juncus tenuis Willd., 1799	Jonc grêle	Exotique
Laurus nobilis L., 1753	Laurier sauce	Potentielle
Lolium multiflorum Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	Exotique

Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964	Ludwigie faux-pourpier, Jussie	Avérée
Medicago sativa subsp. sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Exotique
Oxalis articulata Savigny, 1798	Oxalis articulé	Exotique
Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	Panic des rizières	A surveiller
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Avérée
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	Exotique
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	A surveiller
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	Exotique
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	A surveiller
Quercus rubra L., 1753	Chêne rouge	Potentielle
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Avérée
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Avérée
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile	Avérée
Vitis vinifera L., 1753	Vigne cultivée	Exotique
Vitis vinifera subsp. vinifera L., 1753	Vigne cultivée	Exotique

Ce qui suit est une description succincte des espèces exotiques envahissantes sur la commune. Seules les invasives potentielles et avérées seront développées car ce sont elles qui entraînent les impacts les plus importants. Plus de détails sur la gestion de ces espèces sont disponibles sur le site du « Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes ».

Ailanthus altissima : Ligneux au développement important, il est très bien adapté aux perturbations des milieux anthropiques qu'il peut coloniser très rapidement. Il tolère les sols pollués et a une forte capacité à rejeter depuis les souches lorsqu'il est coupé et à drageonner. La plante semble coloniser d'abord les espaces urbains (friches, abords des habitations...) avant d'arriver dans les milieux naturels (ourlets, berges...). L'espèce peut former des populations monospécifiques très denses grâce à la production de substances qui inhibent la croissance des autres espèces.

Ambrosia artemisiifolia : Espèce pouvant engendrer un impact très fort sur la santé humaine durant la période de pollinisation. Le contact avec le pollen peut causer une irritation des yeux ainsi que des problèmes respiratoires plus ou moins graves selon l'exposition. Il s'agit d'une annuelle produisant de très nombreuses graines, profitant des sols nus et perturbés. Le recours à une concurrence végétale par des espèces indigènes est un bon moyen de limiter son développement.



Figure 38 : *Ailanthus altissima*

Bidens frondosa : Annuelle des bords de cours d’eaux et des berges de mares et d’étangs, elle est capable de former de grands tapis monospécifiques. Très compétitrice, elle appauvrit rapidement les milieux aquatiques sur lesquels elle s’installe.

Ceratochloa cathartica : Poacée originaire d’Amérique cultivée comme fourrage, son développement est à surveiller.



Figure 39 : *Cortaderia selloana*

Cortaderia selloana : Plus connu sous son nom commun « Herbe de la pampa », l’espèce est très appréciée dans les jardins où on l’y retrouve régulièrement. Elle possède une croissance rapide et est capable de disperser un très grand nombre de graines sur de grandes distances depuis ses grands épis qui donnent sa valeur esthétique à l’espèce. Plusieurs pieds sont d’ailleurs plantés en plein cœur de la commune de Cercoux et peuvent devenir une source de colonisation des milieux naturels par cette espèce.

Laurus nobilis : Le laurier est une espèce plantée régulièrement dans les jardins pour son intérêt culinaire. Espèce pouvant avoir un pouvoir colonisateur important, il arrive qu’elle « s’échappe » des jardins pour coloniser les lisières et sous-bois à proximité.

Ludwigia peploides : Espèce aquatique dont les populations très denses peuvent engendrer des gênes dans l’écoulement de l’eau (irrigation, drainage...) et accélérer l’atterrissement du milieu. La densité de la Jussie cause également la disparition d’espèces autochtones et ainsi la banalisation des berges. Cette espèce aquatique peut aussi « polluer » toutes les zones humides situées en aval ce qui favorise sa dissémination.

Parthenocissus inserta : Introduite pour son caractère ornemental, les feuilles se colorent d’un joli rouge en automne, elle couvre de nombreux murs de maisons et autres bâtiments. Elle a toutefois colonisé le milieu naturel et plus particulièrement les milieux humides et les berges des cours d’eaux. Capable de former de grands peuplements monospécifiques dans les ripisylves, son feuillage dense peut couvrir les arbres, arbustes et la végétation au sol ce qui réduit fortement la diversité floristique de ces espaces.

Quercus rubra : Historiquement planté pour un objectif ornemental, sa croissance rapide et sa tolérance trophique en ont fait une alternative crédible aux chênes autochtones dans les forêts françaises. Cependant, cette espèce très vigoureuse peut se montrer très envahissante et exclure de son cortège végétal de nombreuses espèces dont les arbres autochtones. Il est donc très fortement déconseillé de favoriser la plantation de cette espèce pouvant former des peuplements monospécifiques. De tels boisements sont d'ailleurs présents sur la commune, il sera donc important de les surveiller à l'avenir et notamment lors des futures coupes forestières.



Figure 40 : *Quercus rubra*

Reynoutria japonica : Espèce poussant généralement sur les berges de cours d'eau et d'étangs, la Renouée possède un pouvoir colonisateur très important en raison de sa capacité à rejeter très facilement. Tout fragment de la plante est également en mesure de créer un nouvel individu rendant d'autant plus difficile son élimination.

Robinia pseudoacacia : Emblématique parmi les espèces exotiques envahissantes, cette espèce arborée est capable de coloniser rapidement son milieu grâce à une production importante de graines, sa capacité à drageonner et à rejeter lorsqu'elle est coupée. Sur la commune, l'espèce forme par endroit des boisements monospécifiques dont l'élimination sera très compliquée. Les techniques généralement utilisées sont le cerclage des arbres afin de l'affaiblir pendant plusieurs années avant de le couper dans le but d'éviter que la souche ne rejette.

Sporobolus indicus : Poacée pouvant former des peuplements denses diminuant la diversité spécifique du milieu. Elle se trouve fréquemment sur les secteurs anthropiques perturbés, notamment le long des routes régulièrement fauchées.



Figure 41 : *Sporobolus indicus*



Espèces exotiques envahissantes

★ Ambrosia artemisiifolia



Cyperus eragrostis



Phytolacca americana

■ Robinia pseudoacacia

■ Sporobolus indicus

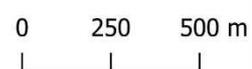
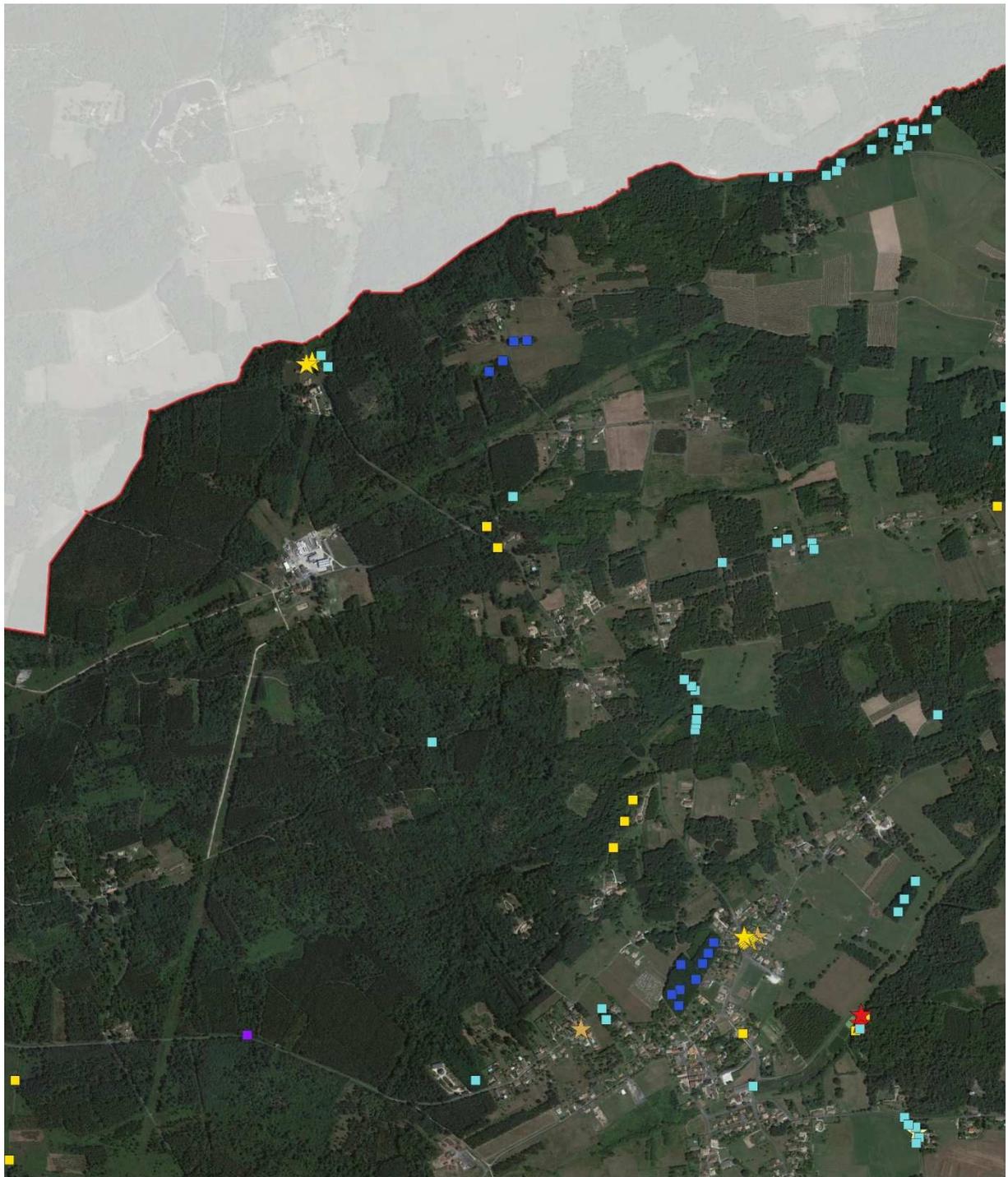


Figure 42 : Localisation des espèces exotiques Secteur Levrault Berdot



Espèces exotiques envahissantes

- ★ Ailanthus altissima
- ★ Cortaderia selloana

- ★ Datura stramonium
- ★ Parthenocissus inserta
- Quercus rubra

- Reynoutria japonica
- Robinia pseudoacacia
- Sporobolus indicus

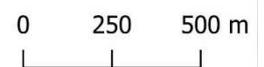
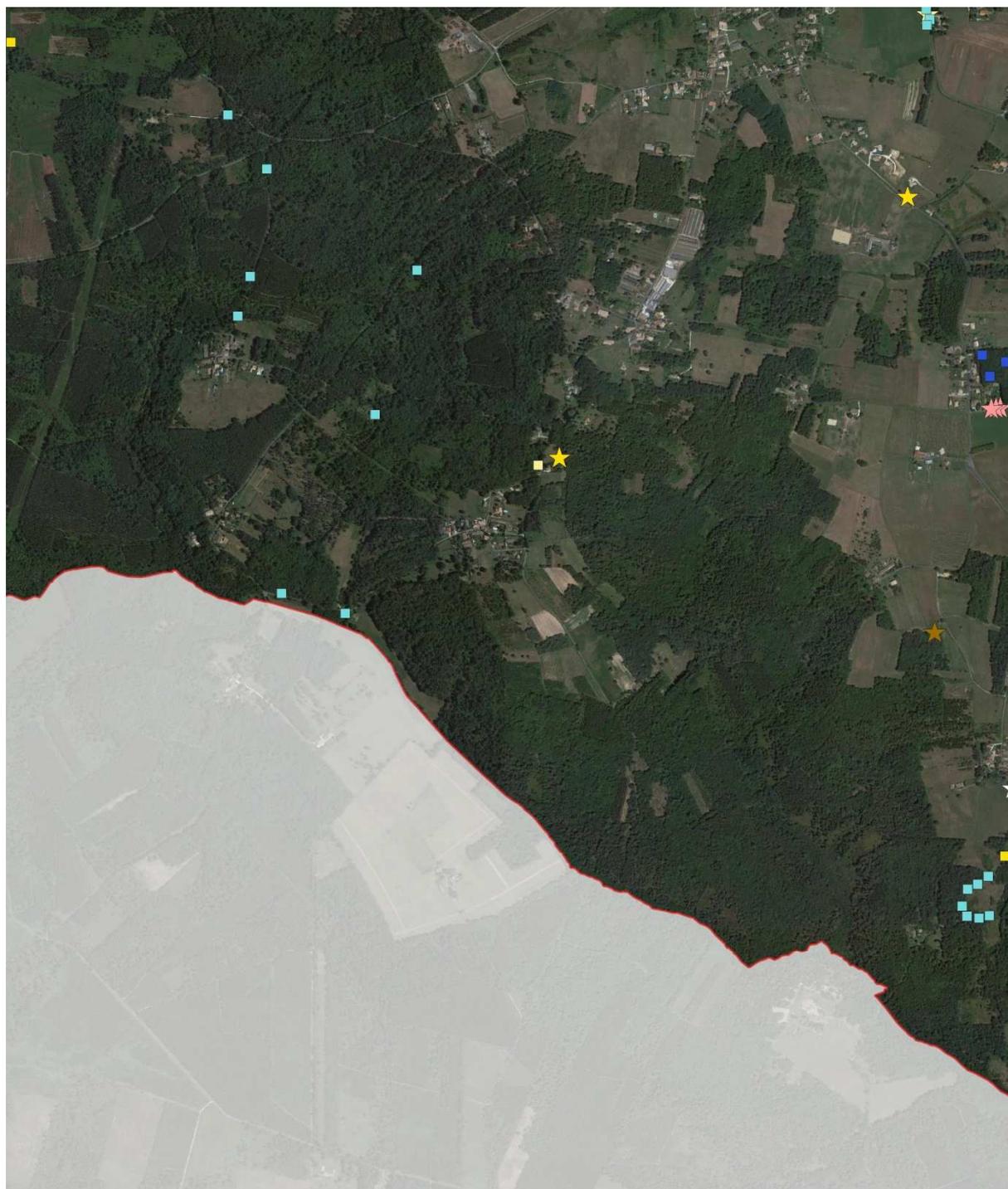


Figure 43 : Localisation des espèces exotiques Secteur Le Manon


Espèces exotiques envahissantes

- ★ Ailanthus altissima
- ★ Cortaderia selloana
- ★ Cyperus eragrostis

- ★ Laurus nobilis
- ☆ Phytolacca americana
- Prunus lauroceraceus
- Quercus rubra

- Robinia pseudoacacia
- Sporobolus indicus

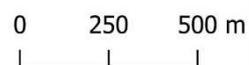
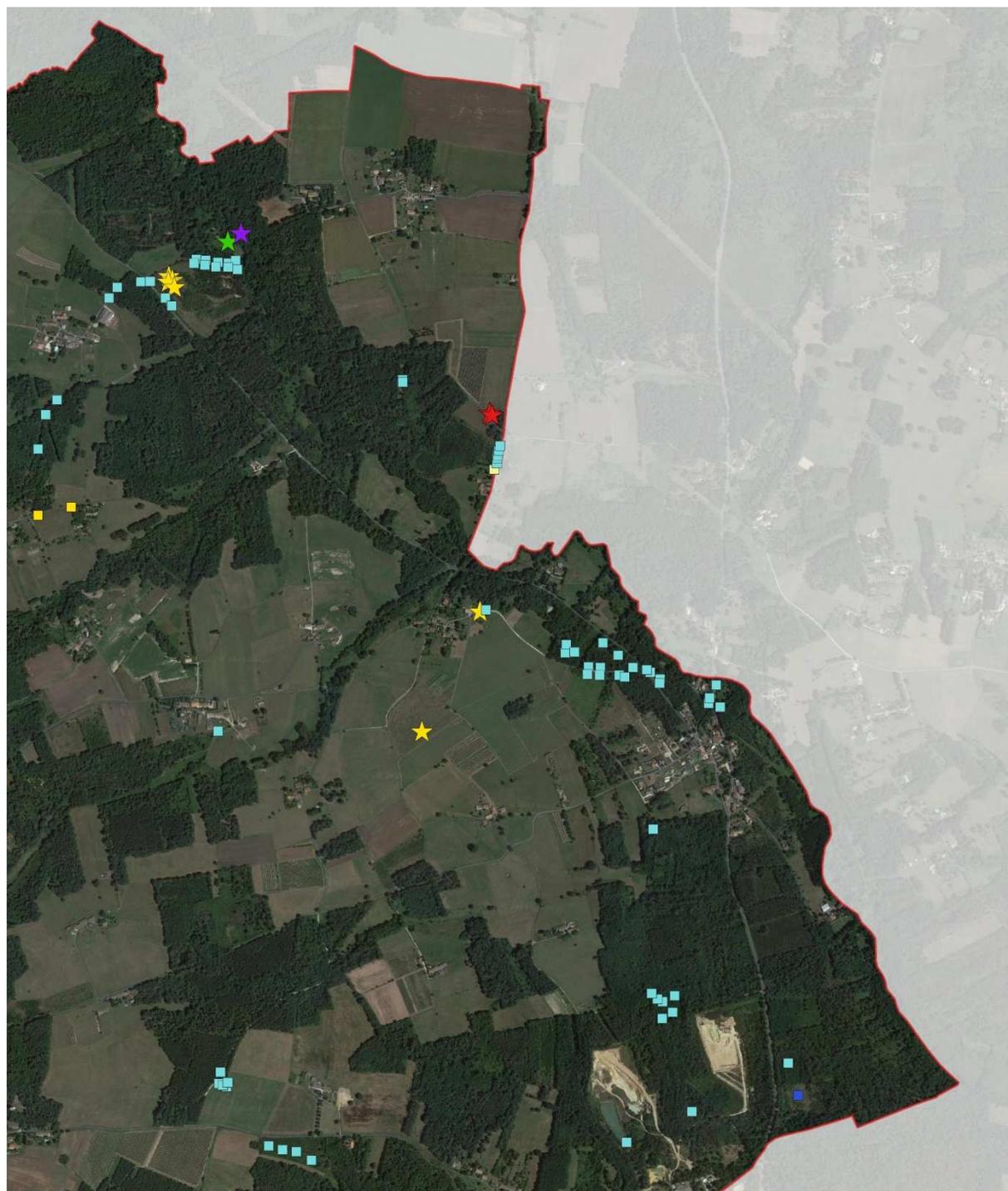


Figure 44 : Localisation des espèces exotiques Secteur Mirambeau



Espèces exotiques envahissantes

- ★ Bidens frondosa
- ★ Cortaderia selloana

- ★ Erigeron canadensis
- ★ Parthenocissus inserta
- Prunus lauroceraceus

- Quercus rubra
- Robinia pseudoacacia
- Sporobolus indicus

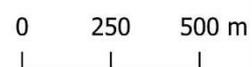
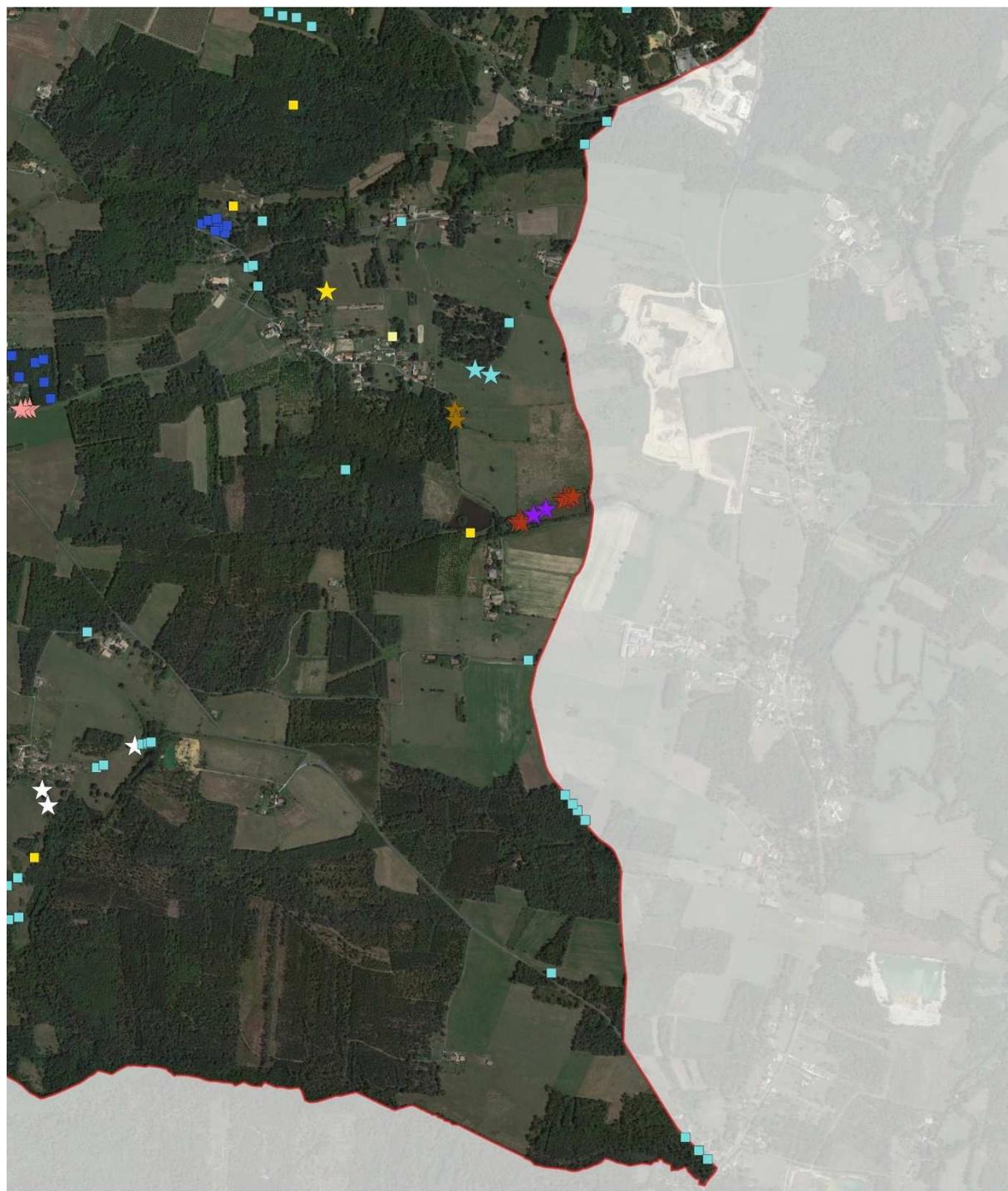


Figure 45 : Localisation des espèces exotiques Secteur Le Lary


Espèces exotiques envahissantes

- ★ Bidens frondosa
- ★ Ceratocloa cathartica
- ★ Cortaderia selloana

- ★ Cyperus eragrostis
- ★ Laurus nobilis
- ★ Ludwigia peploides
- ★ Phytolacca americana

- Prunus lauroceraceus
- Quercus rubra
- Robinia pseudoacacia
- Sporobolus indicus



0 250 500 m

Figure 46 : Localisation des espèces exotiques Secteur La Peyrière

3. DISCUSSION

Avec 69 espèces considérées comme patrimoniales sur les 563 espèces recensées sur la commune depuis 2010, Cercoux possède une richesse floristique très importante pour le département. Cela s'explique notamment par la variété des milieux allant des boisements jusqu'aux pelouses sèches en passant par les prairies de fauche. Cette diversité de milieux est propice au développement d'une flore riche qui sera adaptée à tous les différents types d'habitats présents sur le territoire.

Sans grande surprise, les espèces végétales d'intérêts sont, pour l'essentiel, liées aux milieux humides et encore plus particulièrement aux landes humides. La commune possède ainsi une grande responsabilité dans la conservation d'espèces hautement patrimoniales, protégées au niveau national et régional. C'est le cas de la *Drosera intermedia* trouvée en petites populations au sein des landes humides et des zones étrepées ou encore de *Myrica gale* qui est capable de former de grands fourrés arbustifs lorsque les conditions s'y prêtent. Ces espèces donnent davantage de valeur à ces landes humides et donc à leur conservation. Tout comme leur milieu, ces espèces sont très fortement liées à l'eau et il est important de limiter toutes dégradations que pourrait subir le réseau hydrique de la commune. Des mesures de drainages ou des pompages pourraient entraîner des conséquences néfastes sur ces espèces si leur présence n'est pas prise en compte.

La commune abrite hélas aussi de nombreuses espèces exotiques envahissantes. Celles-ci viennent, pour la plupart, d'erreurs dans les pratiques de gestion en étant issues de plantations volontaires dans les jardins et les boisements (Herbes de la Pampa, Vigne-vierge, Chêne rouge...). D'autres sont favorisées par les espaces anthropiques régulièrement perturbés grâce à leur dynamisme, ce qui leur donne un avantage par rapport aux espèces indigènes (Ailante, Vergerette *sp.*, Sporobole fertile...). Par endroit la présence de ces espèces est si importante que leur éradication sera compliquée et s'étalera sur plusieurs années. Dans la majorité des cas, cela passera par l'arrachage des pieds et l'adaptation des modalités de gestion afin d'épuiser les peuplements et d'éviter de favoriser leur expansion.

III. AMPHIBIENS

1. MATERIEL ET METHODES

Les Amphibiens se reproduisent dans les milieux aquatiques divers : mare, fossé, étang... C'est à ce moment-là qu'ils sont le plus facilement observés. Alors, les inventaires ont été effectués pendant la période de reproduction, au printemps. Chaque site aquatique favorable a donc été visité deux fois. Les passages ont été effectués les 10, 24 et 28 mars, et les 21 et 22 avril 2022. Les prospections ont eu lieu en soirée, depuis le coucher du soleil jusqu'à 1-2h du matin. Ce laps de temps concorde avec l'activité des Batraciens. De fait, ces animaux possèdent des mœurs nocturnes.

Pour repérer les espèces, deux méthodes ont été utilisées : des points d'écoute et la recherche visuelle. Lors des passages, un point d'écoute de 5 min suivi d'une prospection visuelle de 10 min des espaces en eau, à l'aide d'une lampe torche, ont été réalisés.

En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données existantes sur la commune de Cercoux depuis 2012 sur le site biovision <https://www.faune-charente-maritime.org> a été effectuée. Cela permet de recenser, de manière la plus exhaustive possible, toutes les données faunes présentes sur la commune durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la faune (sècheresse, incendie, limitation d'accès à des parcelles...).

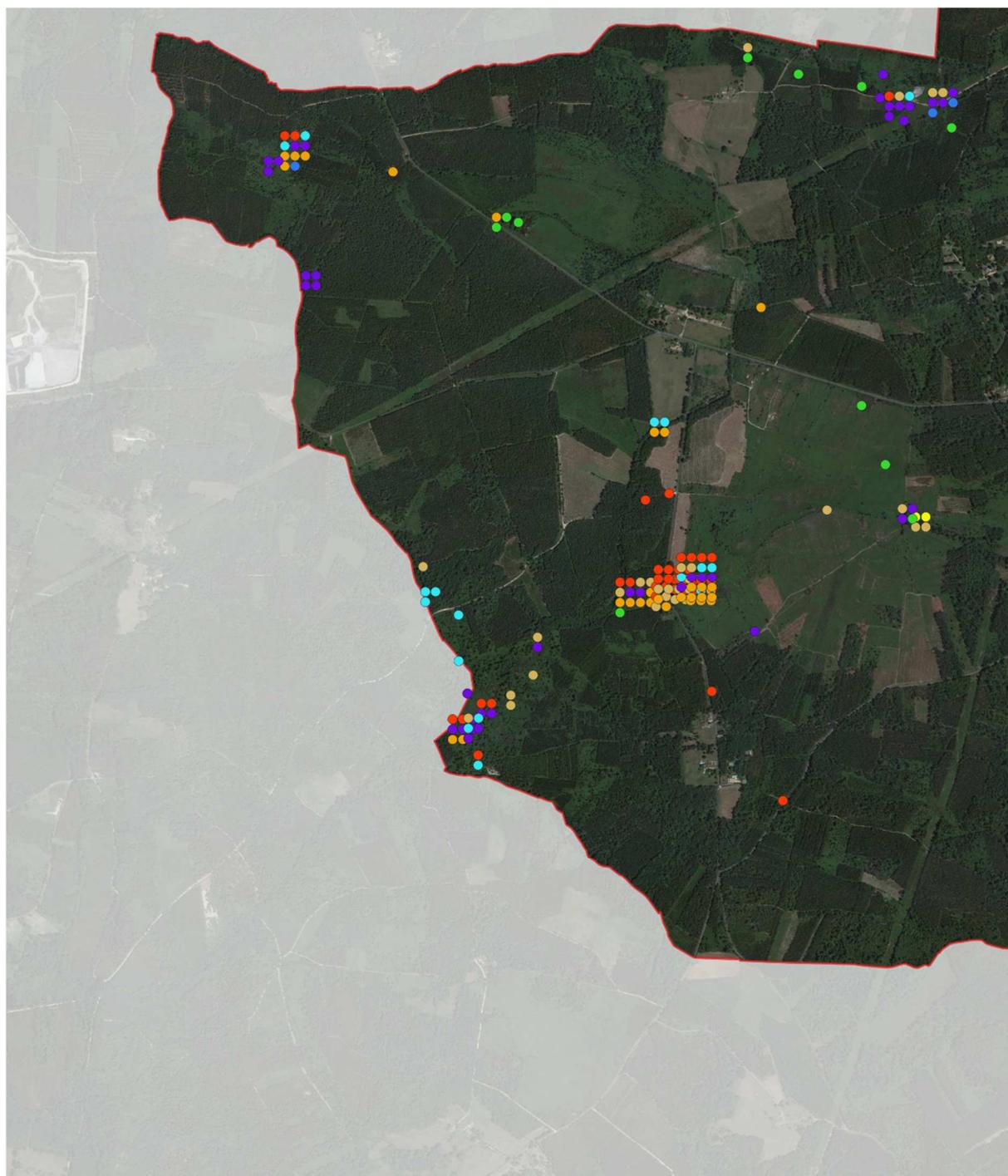
2. RESULTATS

Lors des inventaires, la présence de sept espèces d'Amphibiens a été notée sur la commune de Cercoux : Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille verte, Rainette méridionale, Salamandre tachetée, Triton marbré et Triton palmé. Ces taxons sont tous protégés au niveau national et trois sont reconnus d'intérêt communautaire (Grenouille agile, Rainette méridionale et Triton marbré) (Tableau 7 et Figure 47, Figure 48, Figure 49, Figure 50 et Figure 51).

Tableau 7 : Espèces d'Amphibiens observées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	P N	DH F F	LR N	LR R	DP C	Reproductio n sur la commune
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	x		LC	LC		Oui
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	x	4	LC	LC		Oui
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	x		LC	LC		Oui
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée	x					Oui
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	x	4	LC	LC		Oui
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	x		LC	LC		Oui
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	x	4	NT	NT	x	Oui

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (IUCN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

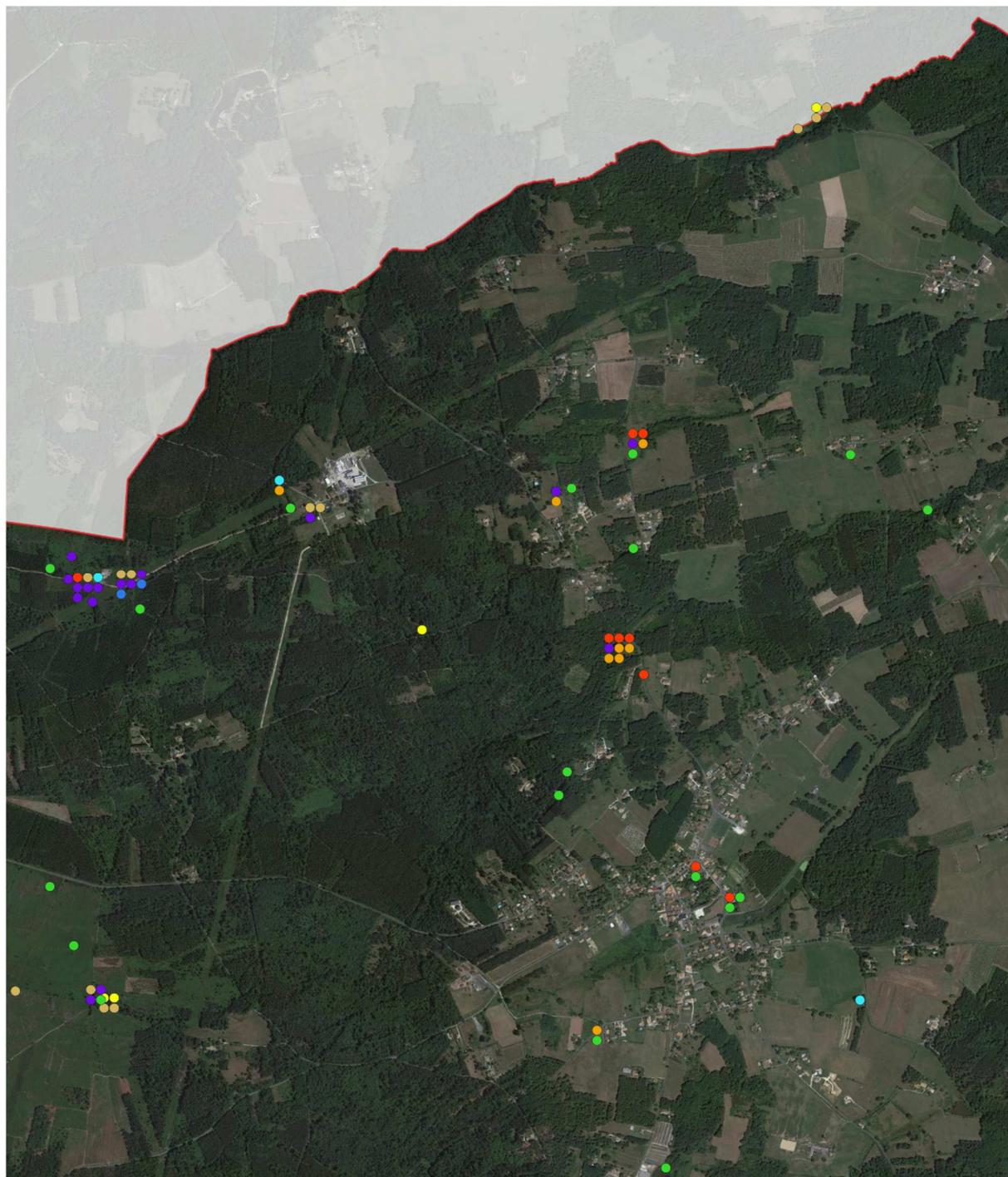


- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| ● Crapaud épineux | ● Rainette méridionale |
| ● Grenouille agile | ● Salamandre tachetée |
| ● Grenouille de Perez / de Graf | ● Triton marbré |
| ● Grenouille verte | ● Triton palmé |



0 250 500 m

Figure 47: Localisation des Amphibiens Secteurs Levraut Berdot

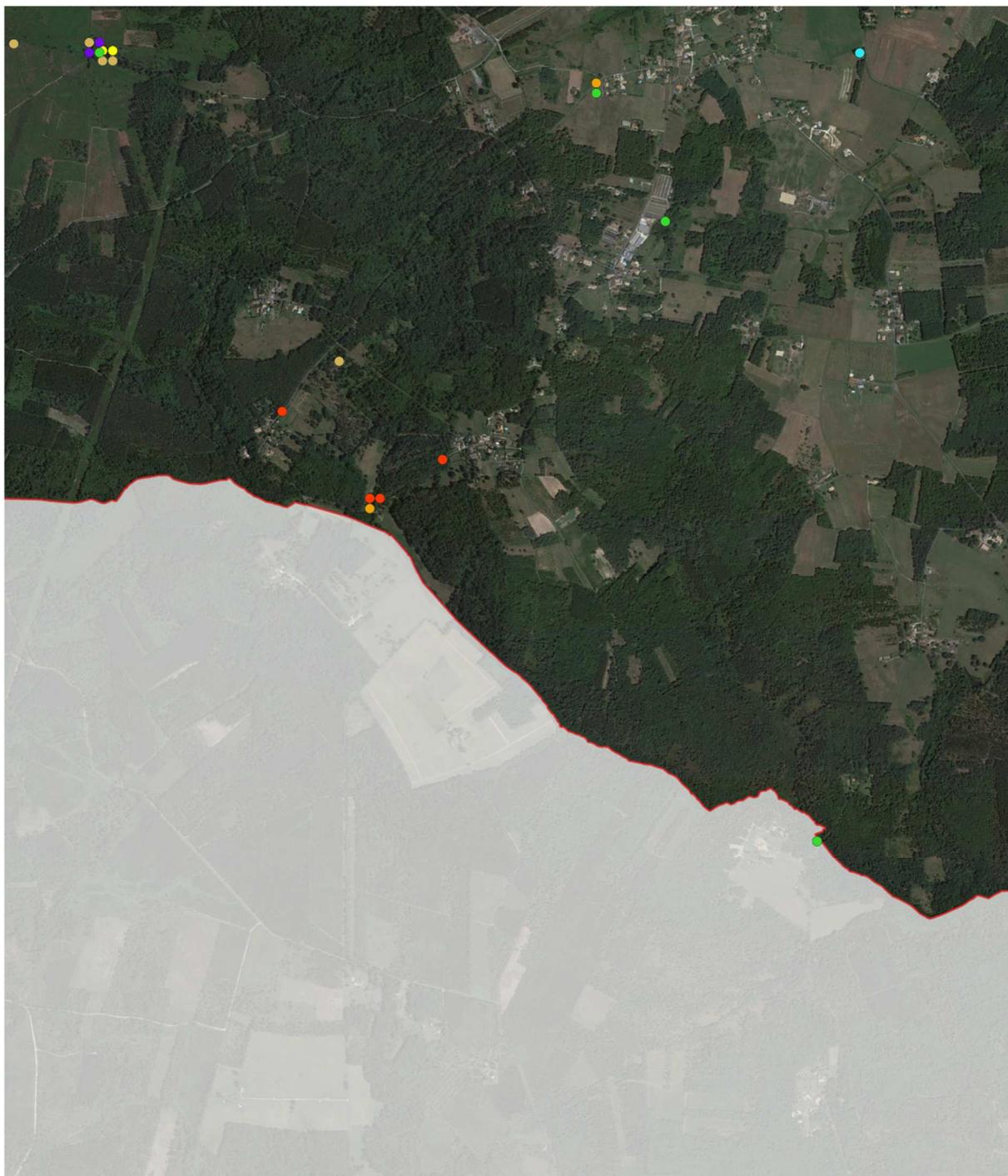


- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| ● Crapaud épineux | ● Rainette méridionale |
| ● Grenouille agile | ● Salamandre tachetée |
| ● Grenouille de Perez / de Graf | ● Triton marbré |
| ● Grenouille verte | ● Triton palmé |



0 250 500 m

Figure 48 : Localisation des Amphibiens Secteur Le Manon

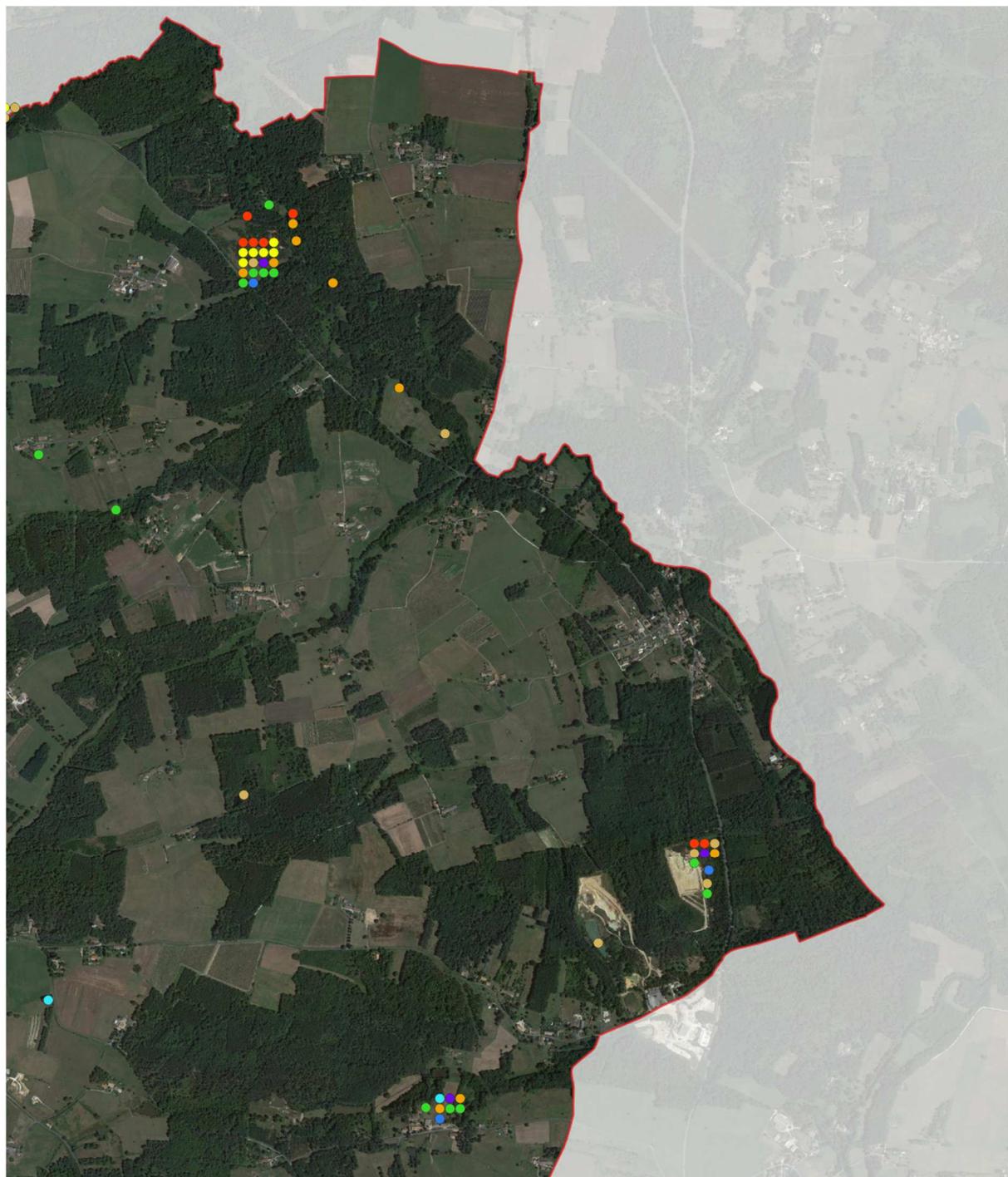


- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| ● Crapaud épineux | ● Rainette méridionale |
| ● Grenouille agile | ● Salamandre tachetée |
| ● Grenouille de Perez / de Graf | ● Triton palmé |
| ● Grenouille verte | |



0 250 500 m

Figure 49 : Localisation des Amphibiens Secteur Mirambeau



- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| ● Crapeud épineux | ● Rainette méridionale |
| ● Grenouille agile | ● Salamandre tachetée |
| ● Grenouille de Perez / de Graf | ● Triton marbré |
| ● Grenouille verte | ● Triton palmé |



0 250 500 m

Figure 50 : Localisation des Amphibiens Secteur Le Lary



- Grenouille agile
- Rainette méridionale
- Salamandre tachetée
- Triton marbré
- Triton palmé



0 250 500 m

Figure 51 : Localisation des Amphibiens Secteur La Peyrière

3. DISCUSSION

La commune de Cercoux abrite des populations d'Amphibiens grâce à la présence de mares, d'étangs et de zones humides, mais aussi grâce à la diversité des habitats naturels, de leur conservation et de leurs connectivités entre eux.

Les Amphibiens se reproduisent au niveau des mares et des bords d'étangs de la commune. Les berges de ceux-ci doivent être de préférence en faible pente et composées de végétation afin de procurer des abris aux Batraciens. Hors saison de reproduction, ces animaux vont trouver des abris sous des pierres, dans des tas de bois, dans de vieilles souches...

Pour ce patrimoine écologique, la conservation de leurs sites de reproduction, mais également leurs sites de refuges est importante. Ainsi, il faut veiller à ne pas introduire des espèces invasives (animales ou floristiques) dans les espaces en eau, garder de la végétation sur les berges des mares et des étangs. Des actions pour favoriser ces espèces peuvent également être mises en place comme : créer des mares adaptées, aménager des zones refuges à proximité des milieux aquatiques, créer des abris (tas de bois ou de pierres) ... A noter, que la majorité des poissons prédate les œufs et les larves d'Amphibiens, leur présence est alors à éviter.

IV. REPTILES

1. MATERIEL ET METHODES

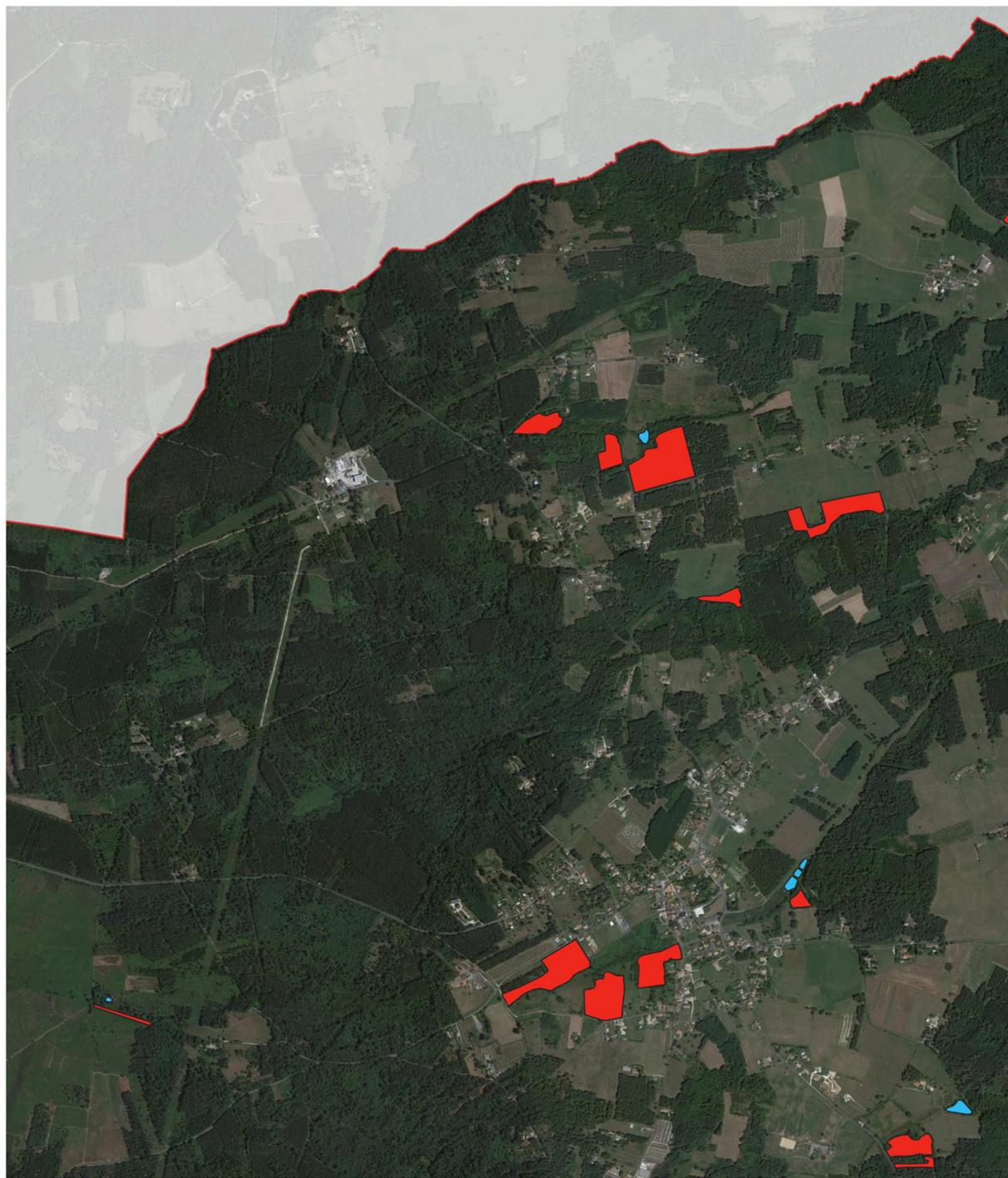
L'inventaire des reptiles sur la commune dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale s'est concentré sur la recherche de sites de pontes de la Cistude d'Europe. Une attention a également été portée sur les autres reptiles pendant les recherches de la tortue.

Les passages pour ces inventaires se sont déroulés entre début juillet, correspondant à la fin de la période de ponte des Cistudes et le mois de septembre, où les juvéniles commencent à émerger. Cet intervalle est également une période d'activité des autres reptiles (lézards et serpents), bien qu'un petit creux soit observé pendant les mois les plus chauds avant une légère hausse au début de l'automne. Ainsi, les passages ont été réalisés aux dates suivantes : 4 juillet, 13 juillet, 28 juillet, 12 août, 30 août et 13 septembre. Quelques dates (détaillées dans la partie dédiée, Tableau 16) ont été l'occasion de prospections collectives avec des habitants de Cercoux et communes voisines.

Pour mener ces inventaires, la méthode a consisté à arpenter les secteurs favorables à la ponte de la Cistude d'Europe, en recherchant les pontes prédatées, les échecs de ponte et les pontes intactes. Si les pontes prédatées sont relativement faciles à trouver grâce aux coquilles bien visibles et étalées sur le sol, les échecs sont plus difficiles à identifier car les trous ressemblent à des galeries de rongeurs et les pontes intactes sont très difficiles à détecter car le trou dans lequel sont déposés les œufs est rebouché avec de la végétation par la femelle une fois qu'elle a terminé de pondre. La recherche a eu lieu en deux temps.

Un premier temps de recherche des points et/ou cours d'eau sur la commune à partir de photographies aériennes. La Cistude est une tortue inféodée aux zones humides, il est donc nécessaire de partir de cette base pour estimer les chances de l'observer et ainsi guider les recherches de sites de pontes qui sont souvent dans la proximité des mares, étangs, lacs, rivières, ... Le second temps de recherche se passe sur le terrain. Pendant cette phase, l'observateur se rend vers les points et cours d'eau identifiés préalablement et balaie les berges aux jumelles pour essayer d'observer des tortues en thermorégulation, puis, si les habitats terrestres alentours correspondent à des sites de pontes potentiels, ils sont parcourus minutieusement à la recherche de restes de pontes prédatées, d'échecs de pontes et de pontes intactes. Les cartes ci-après (Figure 52, Figure 53 et Figure 54) montrent les secteurs inventoriés. La parcelle au nord-est de la commune (Figure 53) a été visitée plusieurs fois car elle constituait, de loin, le secteur le plus favorable à la reproduction de la Cistude. C'est pourquoi du temps a été passé ici au détriment d'autres secteurs potentiellement favorables. Néanmoins, un maximum de secteurs accessibles librement ont eu au moins un passage de recherche de pontes et d'individus adultes. Le secteur de l'étang de Levrault n'a pas été visité pour la Cistude d'Europe car les habitats environnants ne sont pas ceux que la tortue utilise. En effet, ils sont plutôt composés de forêts et landes humides alors que la Cistude recherche des secteurs ouverts et secs lorsqu'elle veut pondre. C'est donc également pour cette raison que les prospections se sont plus portées sur la moitié est de Cercoux. Une dernière chose a été prise en compte pour orienter les recherches, il s'agit de la localisation des données historiques de Cistude sur la commune. Il y en a peu et elles sont toutes situées proches de la parcelle au nord-est mentionnée plus tôt, sur les bords du Lary.

Les secteurs favorables aux autres espèces de reptiles dans la proximité des sites prospectés pour la Cistude ont été visités en cherchant les reptiles à vue et en soulevant des éléments pouvant leur servir de cachette (troncs, pierres, souches, ...). En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données existantes sur la commune de Cercoux depuis 2012 sur le site biovision <https://www.faune-charente-maritime.org> a été effectuée. Cela permet de recenser, de manière la plus exhaustive possible, toutes les données faune présentes sur la commune durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la faune (sècheresse, incendie, limitation d'accès à des parcelles...).

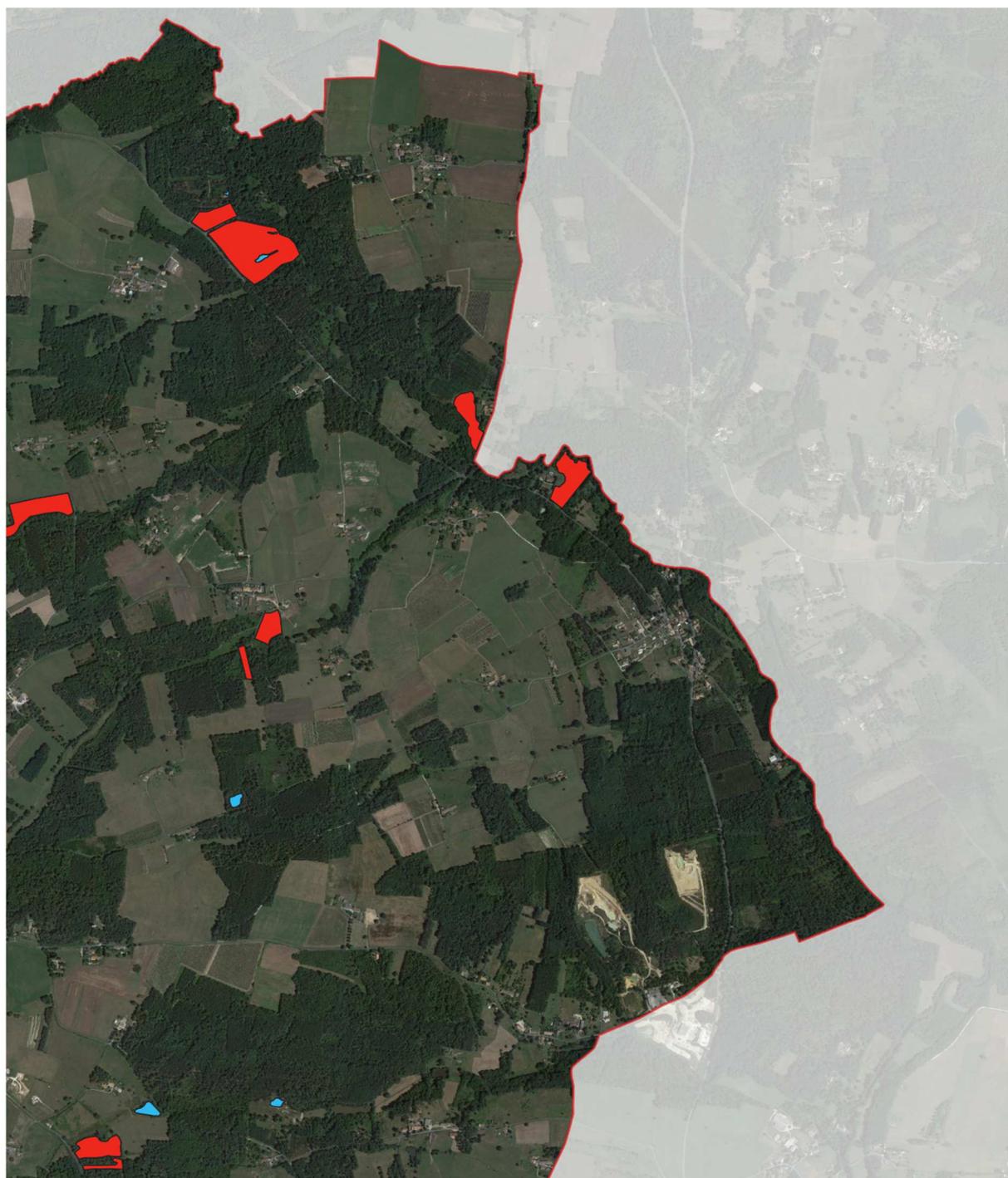


- Limite communale
- Secteurs prospectés
- Milieux aquatiques
- Milieux terrestres



0 250 500 m

Figure 52 : Localisation des prospections de reptiles Secteur Le Manon



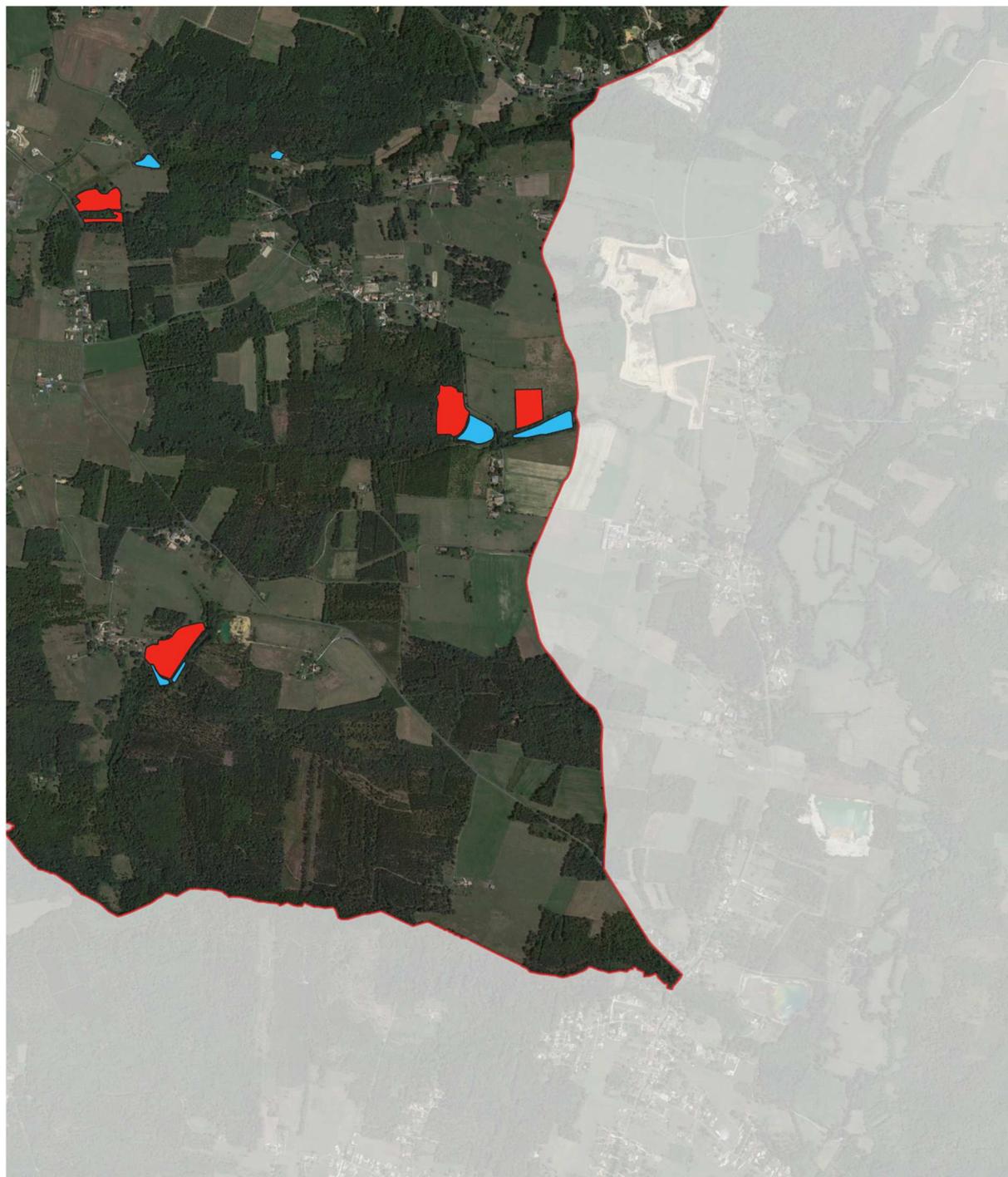
-  Limite communale
- Secteurs prospectés
-  Milieux aquatiques
-  Milieux terrestres



0 250 500 m



Figure 53 : Localisation des prospections de reptiles Secteur Le Lary



- Limite communale
- Secteurs prospectés
- Milieux aquatiques
- Milieux terrestres



0 250 500 m

Figure 54 : Localisation des prospections de reptiles Secteur La Peyrière

2. RESULTATS

Les recherches ont permis d'observer 5 espèces de reptiles : Cistude d'Europe, Couleuvre helvétique, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies et Lézard des murailles. Elles sont toutes protégées au niveau national et une est reconnue d'intérêt communautaire, la Cistude d'Europe (Tableau 8). Une espèce supplémentaire est connue sur la commune : la Couleuvre d'Esculape, qui est, au même titre que la Cistude, une espèce patrimoniale. Enfin, les deux espèces de lézards sont également considérées patrimoniales grâce à leur inscription à l'annexe 4 de la DHFF. Les photos à la fin de cette partie montrent les espèces patrimoniales, autres que les lézards, connues sur la commune ainsi qu'une ponte prédatée et un échec de ponte de Cistude trouvés pendant les prospections sur la commune (Figure 55, Figure 56, Figure 57).

119 observations de reptiles sont rentrées dans la base de données www.faune-charente-maritime.org sur la commune de Cercoux. Les observations réalisées pendant les 2 ans de l'ABC s'élèvent à 42, soit 35% du total.

Tableau 8 : Espèces de reptiles observées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	x		LC	LC	
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	x		LC	NT	
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	x		LC	LC	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	x	4	LC	LC	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	x	4	LC	LC	
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	x	2	LC	NT	x

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

On remarque, sans grosse surprise, que les deux espèces les plus observées sont les lézards (Lézard à deux raies et Lézard des murailles). Ces reptiles sont communs et s'adaptent à un grand nombre d'habitats, à l'exception des milieux humides. Plus de 40 observations de chacune de ces espèces sont dénombrées sur la commune depuis 2012. Viennent ensuite les autres espèces les plus communes du département : la Couleuvre verte et jaune et la Couleuvre helvétique avec respectivement 11 et 10 observations. Il reste 2 espèces, une dernière de serpent, observée seulement une fois (la Couleuvre d'Esculape) et la Cistude d'Europe avec 8 observations. La Figure 58 illustre la répartition des observations pour chaque espèce.

En termes de répartition spatiale des observations et des espèces, la Cistude d'Europe, qui faisait l'objet d'une attention particulière lors de cet inventaire, est observée très majoritairement sur la même parcelle au nord-est de la commune (7 observations sur les 8 comptabilisées sur la commune). Cette parcelle est extrêmement favorable à l'espèce car elle possède tout ce dont elle a besoin pour son cycle biologique : de la tranquillité, une grande mare ensoleillée et un sol sableux dans lequel il est facile de creuser. C'est dans cette mare qu'a été observé un accouplement pendant le printemps, en dehors des passages dédiés aux inventaires herpétologique. De plus, un échec de ponte ainsi qu'une ponte prédatée ont été trouvés à proximité de la mare. Plus haut sur la parcelle, 2 œufs isolés, potentiellement de Cistude, ont été trouvés.

Les lézards sont présents plus ou moins sur tout le territoire communal à l'exception de la partie au sud du village, au niveau des lieux-dits Mirambeau et Pochut. Des recherches dans ce secteur permettraient sans doute de trouver des individus de ces espèces dans cette zone sans observation. Peu de données de Lézard des murailles sont notées dans le village mais il est certain qu'il est présent en beaucoup plus grand nombre étant donné que c'est une espèce qui affectionne particulièrement le bâti humain.

Du côté des serpents, la Couleuvre verte et jaune est visiblement présente sur la moitié nord de la commune. Ce serpent est le plus commun du département et il s'adapte à de nombreux habitats. En ce sens, sa présence sur la moitié sud de la commune est également probable. La détectabilité difficile des reptiles est une partie de l'explication de cette absence de cette partie du territoire. Un manque de prospections vient appuyer le manque de donnée sur ce même secteur car des habitats favorables sont présents. La Couleuvre helvétique a été observée majoritairement proche de l'eau (6 observations sur 10). Ceci est tout à fait normal puisque cette espèce affectionne les milieux humides, bien qu'elle puisse s'en éloigner. Enfin, la Couleuvre d'Esculape (espèce patrimoniale), n'a été observée qu'une seule fois sur la commune, sur la route traversant la forêt au sud du lieu-dit Valin, cet individu était mort, victime d'un écrasement routier.

Il ressort également quelques secteurs avec beaucoup de données et/ou d'espèces. Premièrement à l'ouest de l'étang de Levrault, en limite avec la Gironde où se trouve un amas d'observations, comprenant 3 espèces. L'étang de Levrault constitue lui aussi un des hot-spots herpétologiques de la commune avec de nouveau 3 espèces présentes et une concentration de données. Le 3^{ème} et dernier secteur avec une plus grande quantité d'observations est le coin nord-est de la commune, plus précisément la parcelle avec la mare « à cistude ». Cette parcelle et celles autour contiennent également 3 espèces et une concentration de données plus importante qu'ailleurs sur la commune. A chaque fois sur les 3 espèces, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles sont présents, la différence se fait au niveau de la 3^{ème} espèce : la Couleuvre verte et jaune sur le secteur en limite avec la Gironde, la Couleuvre helvétique autour de l'étang de Levrault et la Cistude d'Europe sur le coin nord-est.



Figure 55 : Couleuvre d'Esculape (à gauche) et Cistude d'Europe (à droite) - NE17



Figure 56 : Ponte de Cistude d'Europe prédatée - NE17



Figure 57 : Echec de ponte de Cistude d'Europe - NE17

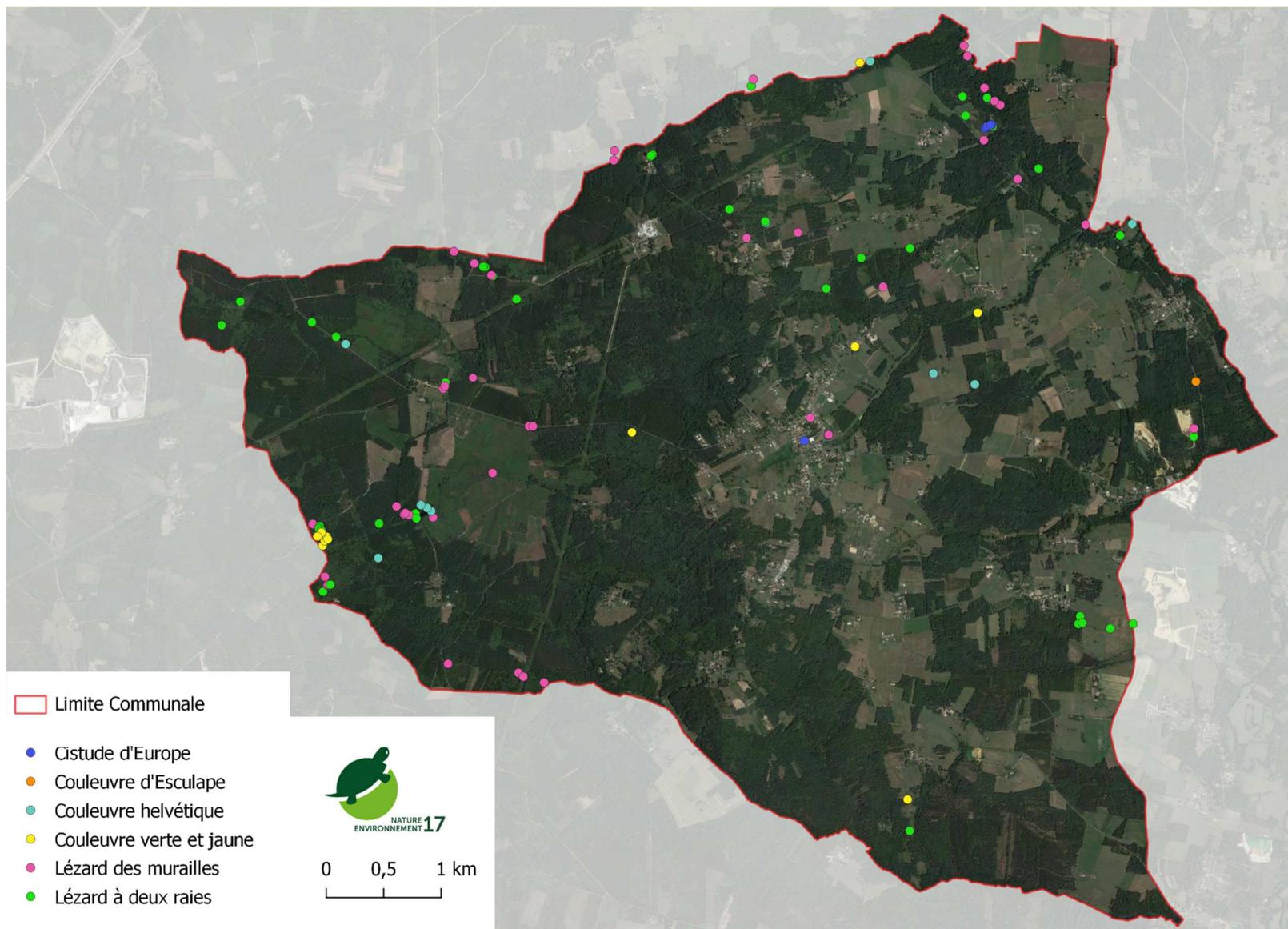


Figure 58 : Localisation des observations de reptiles sur la commune de Cercoux

3. DISCUSSION

La commune de Cercoux abrite visiblement des populations de reptiles importantes grâce à la présence de milieux variés tels que des zones humides, des landes, des boisements, des prairies, des carrières... Cette mosaïque de milieux avec des transitions souvent progressives entre eux favorise la présence des reptiles. De plus, la localisation de Cercoux au cœur de la Double Saintongeaise, lieu où les reptiles sont abondants, fait de la commune un endroit très favorable à ces derniers. L'analyse est exactement la même pour la Cistude d'Europe, avec l'intégration des milieux aquatiques plus importante que pour la majorité des autres espèces. En effet, la quantité de mares et de landes, prairies et autres milieux ouverts lui offre un environnement de qualité. Ce secteur est réputé pour posséder une grosse population de Cistude.

La quantité de milieux favorables et leur connexion entre eux à l'échelle communale, comme à une échelle plus large, fait de Cercoux une commune avec une diversité herpétologique riche. Avec une pression d'observation légèrement augmentée, une répartition plus exacte des espèces connues sur la commune pourrait être établie et il se pourrait que d'autres espèces soient trouvées.

Au vu de la situation géographique de la commune, des habitats favorables et des données de reptiles existantes sur les communes limitrophes, on aurait pu s'attendre à trouver davantage d'espèces. La localisation et l'aspect habitats ont déjà été abordés mais pas la richesse herpétologique des environs de Cercoux. Ce sont donc 7 espèces supplémentaires, dont une exotique envahissante, qui ont été observées dans les communes limitrophes : Coronelle girondine, Coronelle lisse, Couleuvre vipérine et Vipère aspic pour les serpents, Tarente de Maurétanie et Orvet fragile pour les lézards et Tortue de Floride (exotique envahissante) pour les tortues. Toutes l'ont été dans un passé assez proche (moins de 5 ans), sauf les coronelles : 2011 pour la Coronelle girondine et 2013 pour la Coronelle lisse. Des prospections avec un accent mis sur les reptiles en général et non sur la Cistude d'Europe permettraient sûrement d'allonger la liste des espèces de reptiles sur la commune.

Les actions favorables aux reptiles sont nombreuses et sont parfois communes aux actions favorables aux amphibiens. Ainsi, garder des milieux ouverts en maintenant un certain nombre de fourrés, buissons..., créer des mares, installer ou laisser des tas de bois ou de pierres, construire des gîtes à reptiles, avoir des lisières étagées sont autant de pistes pour favoriser la présence de ces animaux menacés sur le territoire.

V. RHOPALOCERES : PAPILLONS DE JOUR

1. MATERIEL ET METHODES

Pour l'inventaire des Rhopalocères, la commune a été parcourue en priorisant les espaces favorables aux papillons, notamment les habitats d'espèces d'intérêt patrimonial marqué c'est-à-dire protégées, menacées et/ou rares. Certains secteurs de la commune ont été étudiés lors de plusieurs passages répartis entre mai et août, afin de couvrir la période de vol des différentes espèces de papillons potentiellement présentes et ainsi d'optimiser la détection de celles-ci.

Si la plupart des papillons ont été identifiés au vol ou posé, certains dont l'identification est peu aisée ont fait l'objet de capture au filet. Les prospections ont eu lieu en journée, lors de conditions météorologiques favorables à l'observation des papillons, les 16 et 27 mai, les 2 et 27 juillet et les 1^{er}, 8 et 9 août 2022.

En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données existantes sur la commune de Cercoux depuis 2012 sur le site biovision <https://www.faune-charente-maritime.org> a été effectuée. Cela permet de recenser, de manière la plus exhaustive possible, toutes les données faunes présentes sur la commune durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la faune (sècheresse, incendie, limitation d'accès à des parcelles...).

2. RESULTATS

Sur la commune de Cercoux, 1409 données de papillons du jour ont été enregistrées aux cours des dix dernières années. Lors des deux années de l'Atlas de Biodiversité Communale, 981 données ont été collectées. La dynamique d'Atlas aura donc permis d'améliorer de presque 70% la connaissance sur ce taxon.

Grâce à toutes ces données, une liste de 65 espèces de Rhopalocères a pu être dressée sur la commune (Annexe 4). Parmi celles-ci, dix sont d'un intérêt patrimonial marqué dont trois sont protégées au niveau national (Fadet des Laïches, Damier de la Succise, et Cuivré des marais) (Tableau 9 et Figure 69).

Tableau 9 : Espèces de papillons de jour patrimoniales observées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté			NT	VU	x
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	x	II, IV	NT	NT	x
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle			LC	NT	
<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-Argus			LC	NT	86
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	x	II	LC	VU	x
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen nacré			LC	NT	
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir			LC	NT	
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune			LC	EN	x
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	x	II, IV	LC	VU	x
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois			LC	NT	79/86

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Les espèces peuvent être réparties en cortège, correspondant à un groupe d'espèces se développant dans le même type d'habitat. Sur Cercoux, plusieurs cortèges de papillons de jour sont présents :

- Le cortège des prairies fleuries mésophiles regroupant le Demi-deuil, le Gazé, la Mélitée des scabieuses, le Myrtil ou encore le Souci.
- Le cortège des prairies humides et des mégaphorbiaies composé de l'**Azuré du trèfle**, le **Cuivré des marais**, le Petit Mars changeant...
- Le cortège des friches qui rassemble par exemple le Demi-deuil, les Hespéries, et le Machaon.
- Le cortège des landes humides avec les quatre espèces typiques : **Fadet des Laïches**, **Azuré du trèfle**, **Miroir** et **Grand Nègre des bois**.
- Le cortège des landes sèches avec l'Azuré porte-queue, le Céphale, le **Faune**...
- Le cortège des lisières et des boisements est représenté par le Petit Nacré, le Petit Sylvain ou la Sylvaine.
- Le cortège des zones agricoles composé de l'Amaryllis, du Cuivré commun, du Collier de corail, du Myrtil, ou encore de la Mégère qui trouvent des espaces d'alimentation et de reproduction dans les grandes cultures ou dans les jardins. Néanmoins, le type de culture et son intensité influencent les espèces présentes et leur capacité à s'y reproduire.

Ce qui suit est une description succincte des espèces d'intérêts sur la commune :

Petit collier argenté

L'espèce se trouve essentiellement dans le sud du département, dans des milieux ouverts comme les prairies et les landes, sur des sols plutôt acides. Cet insecte pond sur différentes espèces de violettes, ses plantes hôtes, indispensables au développement de la chenille du papillon.



Figure 59 : Petit collier argenté ©C. Micallef

Fadet des Laïches, Protégé au niveau national

Les populations de fadet situées au sud-ouest de la France, sont les plus importantes d'Europe ! En Charente-Maritime, il fréquente les milieux de landes humides de la Double Saintongeaise. Les œufs sont essentiellement pondus sur la Molinie bleue. Cette espèce est souvent vue en compagnie de l'Azuré du trèfle, du Grand Nègre des bois, et du Miroir dans les landes humides à molinie.



Figure 60 : Fadet des Laïches ©C. Micallef

Azuré du trèfle

Cet azuré se retrouve particulièrement dans la forêt de la Lande et la Double Saintongeaise dans le département. Il fréquente les milieux divers, dont notamment les landes et les prairies humides. Plusieurs plantes hôtes sont identifiées dans la famille des Fabacées. Cette espèce est souvent vue en compagnie du Fadet des Laïches, du Grand Nègre des bois, et du Miroir dans les landes humides à molinie.



Figure 61 : Azuré du trèfle ©C. Micallef

Demi-Argus

Il apprécie les milieux méso-hygrophiles comme les prairies fraîches. Les chenilles de cette espèce se nourrissent de Fabacées et de mélilots.



Figure 62 : Demi-Argus ©O. Roques

Damier de la Succise, Protégé au niveau national

Relativement commun en Double Saintongeaise, il a régressé partout ailleurs en Charente-Maritime. Ce papillon a la particularité de s'observer dans les milieux humides tels que les mégaphorbiaies, les landes et les prairies de fauche, mais aussi dans les milieux secs comme les pelouses calcicoles. Diverses plantes hôtes sont répertoriées pour ce damier : Succise des près (principale plante hôte), scabieuses, knauties, chèvrefeuilles...



Figure 63 : Damier de la Succise ©C. Micallef

Moyen Nacré

Ce papillon s'observe notamment dans la forêt de la Lande et en Double Saintongeaise dans le département. Il affectionne les lisières et les layons ensoleillés des espaces boisés. Sa chenille se développe sur les violettes.



Figure 64 : Moyen Nacré ©C. Micallef

Miroir, Cortège des landes humides

Il est réparti sur trois secteurs principaux dans le département : forêt de Benon, forêt de la Lande et en Double Saintongeaise. Il fréquente les milieux humides de prairies, landes, boisements clairs... La Molinie bleue est son unique plante hôte confirmée dans la région. Cette espèce est souvent vue en compagnie de l'Azuré du trèfle, du Fadet des Laïches, et du Grand Nègre des bois dans les landes humides à molinie.



Figure 65 : Miroir ©C. Micallef

Faune

En déclin, l'espèce subsiste uniquement dans la Double Saintongeaise dans le département. Il apprécie les milieux de landes sèches bien ensoleillées



Figure 66 : Faune ©C. Micallef

Cuivré des marais, Protégé au niveau national

Typique des zones humides, ce cuivré s'observe le long des vallées alluviales et des marais dans le département. Il fréquente alors les prairies humides, mégaphorbiaies, fossés et abords de plans d'eau riches en végétation. La femelle pond sur des oseilles sauvages dont la chenille va se nourrir.



Figure 67 : Cuivré des marais ©C. Micallef

Grand Nègre des bois

Ce papillon sylvicole s'observe au niveau des boisements, des lisières, des landes et des milieux ouverts adjacents. Il pond sur diverses plantes comme la molinie, les laïches ou d'autres graminées. Cette espèce est souvent vue en compagnie de l'Azuré du trèfle, du Fadet des Laïches, et du Miroir dans les landes humides à molinie.



Figure 68 : Grand Nègre des bois ©C. Micallef

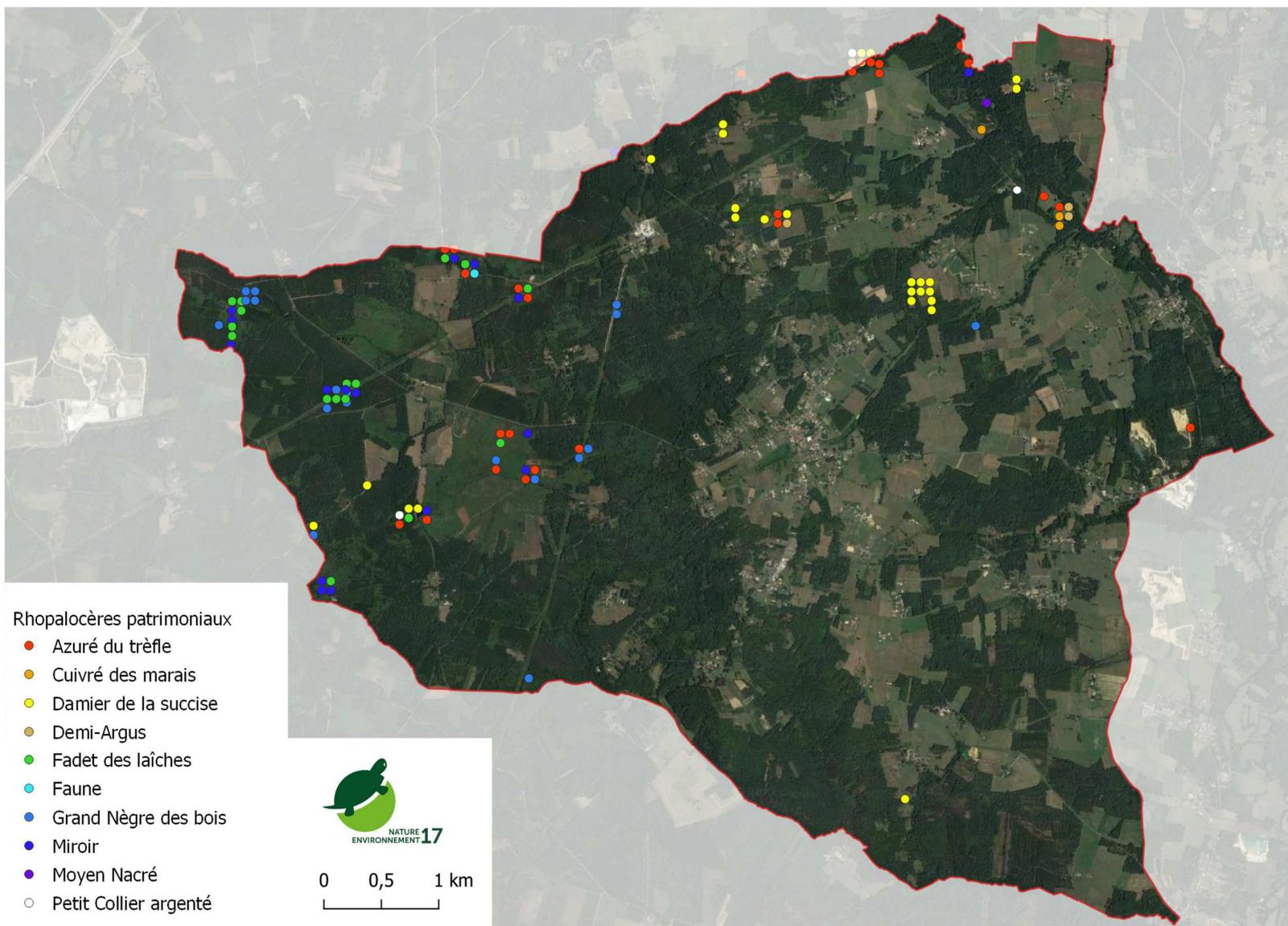


Figure 69 : Localisation des observations des papillons de jour patrimoniaux sur la commune de Cercoux

3. DISCUSSION

La commune de Cercoux accueille des populations de Rhopalocères grâce à la présence d'habitats favorables à leur reproduction, alimentation et repos. La diversité de ces habitats permet la présence de plusieurs espèces de papillons de jour. De plus, la Double Saintongeaise est connue pour abriter des enjeux faunistiques importants liés aux paysages boisés et aux landes. Ces habitats sont particulièrement bien représentés sur ce secteur par rapport au reste du territoire départemental. Ce constat est bien illustré : 9 des 10 espèces patrimoniales observées sur la commune ont leur aire de répartition essentiellement limitée à la Double Saintongeaise.

Les abords des étangs, des mares, du Lary, des vallons du Jaunat ainsi que les prairies humides associées sont autant de milieux favorables à l'installation d'espèces inféodées aux zones humides. La présence d'une végétation hygrophile sur les berges et dans les zones inondables de ces différents espaces sert d'abri pour plusieurs espèces dont l'**Azuré du trèfle**, le **Cuivré des marais**, le **Damier de la succise** ou le **Demi-argus**. En conséquence, adapter l'entretien des berges des étangs ou d'une partie de celles-ci pour conserver une ceinture de végétation à strates variées ou encore pour préserver cette végétation et/ou l'entretenir hors période d'activité de ces insectes pourrait contribuer à augmenter les surfaces favorables pour ces papillons.

En outre, de grandes étendues de landes, qui sont rares et menacées à l'échelle nationale, sont présentes sur la commune de Cercoux. La richesse des landes provient de la pauvreté naturelle de leur sol où seules quelques plantes adaptées à cette pauvreté arrivent à se développer. Plusieurs espèces animales rares et menacées y trouvent également refuge comme l'**Azuré du trèfle**, le **Fadet des Laïches** ainsi que le **Miroir** au niveau des landes humides. Le **Grand Nègre des bois** y est souvent observé si un milieu boisé est à proximité. Cependant, ce milieu de landes tend naturellement vers un stade forestier. C'est pourquoi le Conservatoire d'Espaces Naturels agit et pratique une gestion soit par pâturage extensif ou à défaut par intervention mécanique pour maintenir ce milieu ouvert à forte patrimonialité.

De surcroît, les milieux prairiaux offrent des espaces au **Damier de la succise** ou au **Petit Collier argenté** ainsi qu'à des espèces plus communes comme le Demi-deuil, les mélitées, ou encore l'**Azuré commun**. Plus ces zones ont un couvert diversifié en hauteur comme en densité, plus elles sont favorables à la présence de diverses espèces de ce groupe. Un pâturage bovin extensif sur des prairies permanentes est donc la meilleure configuration pour allier la biodiversité et une valorisation agricole. D'autre part, la présence de haies ou de buissons au sein ou en périphérie des prairies sert de lieu de refuge pour encore davantage d'espèces telles que le Myrtil. De même, les boisements et notamment les lisières ensoleillées accueillent des espèces plus communes telles que le Tircis, mais néanmoins importantes au maintien du bon équilibre naturel des milieux.

Enfin, certains bords de routes et fossés, dont la configuration du sol naturelle est assez bien conservée, peuvent offrir des milieux favorables au développement du **Damier de la succise** et au **Petit Collier argenté**. Ainsi, une fauche raisonnée des bords de routes fait partie des actions facilement applicables en faveur des papillons de jour.

Les papillons dépendent, à minima, de la végétation pour accomplir leur cycle de reproduction. Alors, la préservation de la végétation et/ou son entretien hors période d'activité des papillons constitue une action majeure réalisable pour conserver les espèces. De fait, la physionomie des milieux

forme un critère de choix pour leur présence. Pour chaque cortège d'espèces, des caractéristiques différentes sont observables. Ainsi, plus il y a une diversité d'habitats naturels, plus il y a une diversité de Rhopalocères.

De plus, des actions comme la création de zones refuges, de bandes enherbées, ou de prairies fleuries avec des plantes locales, la pratique de la fauche différenciée et raisonnée permet aussi de conserver les papillons. Il est important de prioriser les plantes locales, car quelques espèces de papillons, comme le **Damier de la Succise** ou le **Cuivré des marais**, pondent leurs œufs uniquement sur une essence de fleur donnée, dont la chenille se nourrira. Ainsi, des fleurs « exotiques » offriront une ressource alimentaire pour les adultes mais ne conviendront pas à l'accomplissement du cycle de développement du papillon.

VI. ORTHOPTERES : CRIQUETS, GRILLONS ET SAUTERELLES

1. MATERIEL ET METHODES

Pour l'inventaire des Orthoptères, la commune a été parcourue en priorisant les espaces favorables aux criquets, grillons et sauterelles, notamment les habitats d'espèces d'intérêt patrimonial marqué c'est-à-dire protégées, menacées et/ou rares. Certains secteurs de la commune ont été étudiés lors de plusieurs passages répartis entre avril et août, afin de couvrir la période d'activité des différentes espèces potentiellement présentes et ainsi d'optimiser la détection de celles-ci.

Plusieurs méthodes de prospection ont été utilisées : repérage à l'ouïe, fauche à l'aide d'un filet fauchoir, battage avec un parapluie japonais, détecteur à ultrasons. Les identifications ont été réalisées à l'aide de critères morphologiques ou de la stridulation (chant). Ces inventaires se sont déroulés de jours pour cibler les criquets, et en soirée pour cibler les sauterelles et les grillons. Les prospections ont eu lieu les 21 et 22 avril, les 16 et 27 mai, les 2 et 27 juillet et les 1^{er}, 8 et 9 août 2022. En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données existantes sur la commune de Cercoux depuis 2012 sur le site biolovision <https://www.faune-charente-maritime.org> a été effectuée.

Cela permet de recenser, de manière la plus exhaustive possible, toutes les données faunes présentes sur la commune durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la faune (sècheresse, incendie, limitation d'accès à des parcelles...).

2. RESULTATS

Sur la commune de Cercoux, 476 données d'Orthoptères ont été enregistrées aux cours des dix dernières années. Lors des deux années de l'Atlas de Biodiversité Communale, 198 données ont été collectées. La dynamique d'Atlas aura donc permis d'améliorer de plus de 40% la connaissance sur ce taxon.

Ainsi l'intégralité de ces données permet de comptabiliser 45 espèces d'Orthoptères (Annexe 5). Parmi celles-ci, neuf sont d'un intérêt patrimonial marqué, elles sont énumérées dans le Tableau 10 ci-dessous. Leur répartition est visible sur la Figure 77.

En 2022, avec la sécheresse et les canicules, un impact sur les effectifs des insectes a pu être constaté. En effet, au printemps, de nombreuses larves étaient présentes, alors qu'en été les adultes étaient seulement observés en très faible nombre.

Tableau 10 : Espèces d'Orthoptères patrimoniales observées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Acrotylus insubricus insubricus</i>	Oedipode grenadine				EN	16/17
<i>Chorthippus binotatus</i>	Criquet des ajoncs				VU	x
<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	Criquet des clairières				NT	
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc				NT	x
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillère commune				NT	x
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet des landes				NT	x
<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	Criquet tricolore				NT	x
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun				NT	x
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté				NT	x

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Les 45 espèces répertoriées peuvent être réparties en cortège, correspondant à un groupe d'espèces se développant dans le même type d'habitat. Sur Cercoux, plusieurs cortèges d'Orthoptères sont présents :

- Le cortège des milieux humides qui rassemble le Conocéphale bigarré, le **Criquet ensanglanté** et les Tétrix.
- Le cortège des pelouses sèches regroupant par exemple le Criquet blafard et la Decticelle côtière.
- Le cortège des landes humides représenté par le **Criquet des clairières** ou le **Criquet migrateur** et des landes mésophiles à sèches où se développent par exemple le Criquet duettiste et l'Œdipode turquoise.
- Le cortège des lisières et des milieux forestiers avec le Grillon des bois, la Pholidoptère cendrée, la Méconème tambourinaire... Ces insectes peuvent se déplacer au sol, ou être arboricoles.
- Et le cortège des milieux anthropiques, composé du Conocéphale gracieux, du Criquet mélodieux, de la Decticelle bariolée, ou encore de la Grande Sauterelle verte, qui trouvent des espaces d'alimentation et de reproduction dans les grandes cultures ou dans les jardins. Néanmoins, le type de culture et son intensité influencent énormément les espèces présentes et leur capacité à s'y reproduire.

Ce qui suit est une description succincte des espèces d'intérêts sur la commune.

Ædipode grenadine, Cortège des milieux thermophiles

Ce criquet méditerranéo-atlantique n'est observé en Charente-Maritime qu'en bordure du littoral ainsi que sur une partie de la Double Saintongaise. De fait, il apprécie les espaces avec une végétation éparse sur un sol sablonneux.

Criquet des ajoncs, Cortège des landes

C'est une espèce typique des landes à Ajoncs. De fait, il se nourrit exclusivement des Ajoncs. Il est alors très localisé et spécialisé. Ces caractéristiques en font une espèce fragile et menacée par la fermeture et la fragmentation des landes.



Figure 70 : Criquet des ajoncs ©C. Micallef

Criquet des clairières, Cortège des landes

Ce criquet affectionne les milieux frais et humides comme les landes humides ou les mégaphorbiaies. Dans les habitats qui lui sont favorables, il peut être abondant. Cependant, il est absent des grandes zones de cultures. Sur la commune de Cercoux, l'espèce s'observe essentiellement dans les landes humides.



Figure 71 : Criquet des clairières ©C. Micallef

Dectique à front blanc, Cortège des milieux thermophiles

D'affinité méditerranéenne, cette grande sauterelle affectionne les milieux ouverts chauds et secs, comme les talus en bord de route, les friches et les prairies sèches.



Figure 72 : Dectique à front blanc ©C. Micallef

Courtillère commune, Cortège des milieux humides

Elle possède une affinité pour les milieux humides et se trouve alors le plus souvent en bordure de fossé, de mare, d'étang ou dans des prairies humides. Cette espèce creuse des galeries, d'où le mâle émet sa stridulation. Enfin, la courtillère est précoce et aux mœurs nocturnes, elle s'observe essentiellement d'avril à mai.

Criquet des landes, Cortège des landes

De grande taille, il est facilement repérable lorsqu'il saute et s'envole. Il fréquente les landes mésophiles à bruyères.



Figure 73 : *Locusta* sp. ©C. Micallef

Criquet tricolore, Cortège des milieux humides

Il possède un dimorphisme sexuel important : la femelle est bien plus grande que le mâle. Cette espèce a besoin de milieux humides et ensoleillés pour se développer. En Charente-Maritime, il s'observe essentiellement dans la partie ouest où les zones inondables sont plus présentes, et il évite une partie de la Double Saintongeaise où les terres sont plus sableuses.



Figure 74 : *Criquet tricolore* ©C. Micallef

Phanéoptère commun, Cortège des landes

Cette sauterelle se retrouve dans divers milieux bien exposés au soleil, comme les espaces herbacés avec des buissons ou les landes.



Figure 75 : *Phanéoptère commun* ©C. Micallef

Criquet ensanglanté, Cortège des milieux humides

Typique des milieux humides, ce criquet est assez facilement repérable par sa stridulation rappelant le « tac » des clôtures électriques. Sur la commune, il a été trouvé au niveau des prairies bordant le Lary ou le Jaunat.



Figure 76 : *Criquet ensanglanté* ©C. Micallef

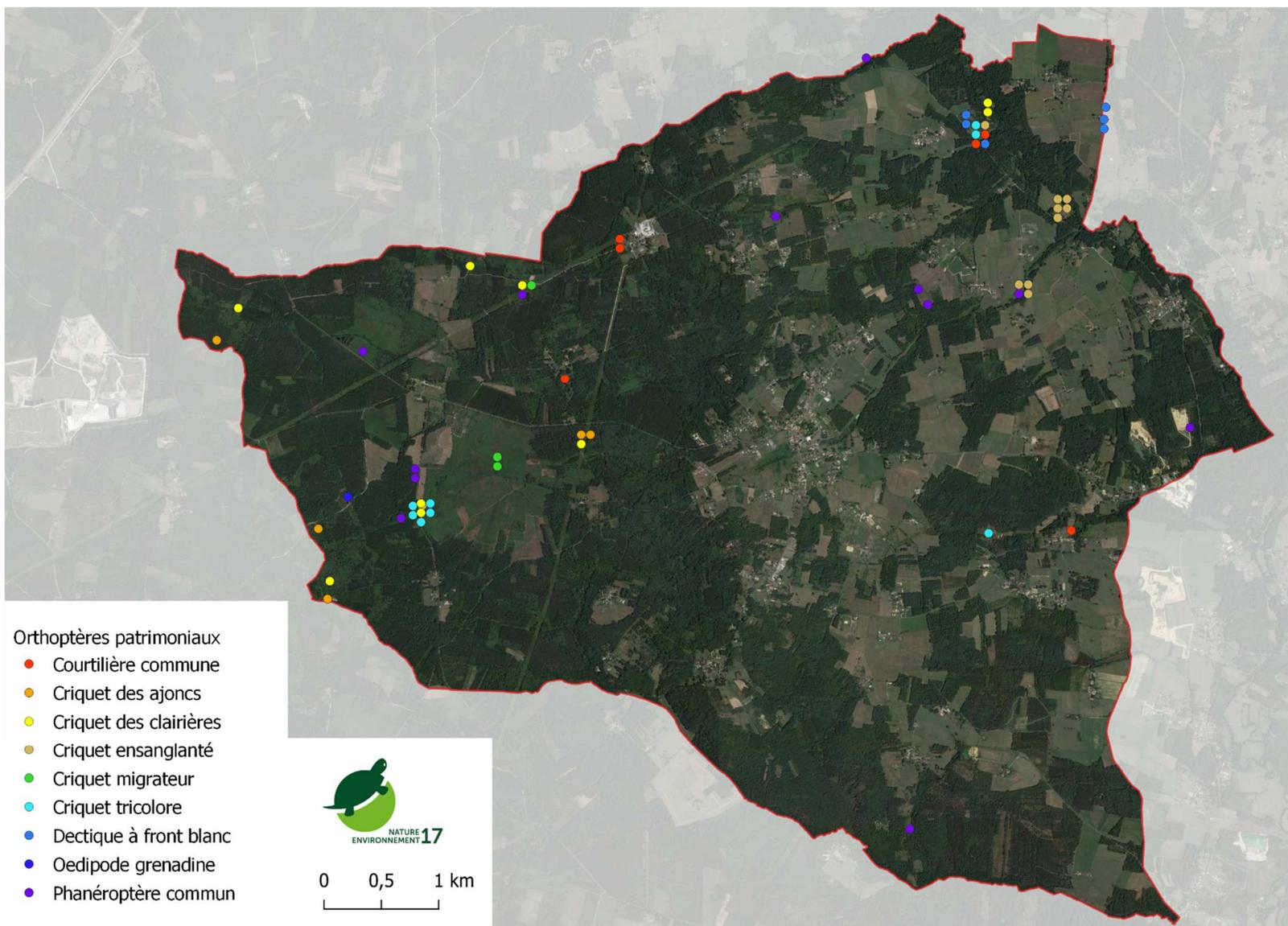


Figure 77 : Localisation des observations des Orthoptères patrimoniaux sur la commune de Cercoux

3. DISCUSSION

La commune de Cercoux offre des espaces favorables à plusieurs espèces de criquets, sauterelles et grillons, grâce à sa diversité d'habitats naturels et leur bon état de conservation. De fait, des milieux variés sont présents tels que des zones humides, des landes, des prairies, des carrières, des boisements...

Les abords des étangs, des mares, du Lary et des vallons du Jaunat sont autant de milieux favorables à l'installation d'espèces inféodées aux zones humides. Certaines landes peuvent également avoir ce caractère très humide recherché par certaines espèces telles que le **Criquet des clairières**. La présence d'une végétation hygrophile sur les berges et dans les zones inondables de ces différents espaces sert d'abri pour plusieurs espèces dont le **Criquet ensanglanté** ou le **Criquet tricolore**. Une gestion de la végétation similaire à celle en faveur des rhopalocères serait intéressante pour les orthoptères.

Les grandes étendues de landes, évoquées dans la partie sur les rhopalocères, sont également les habitats d'orthoptères rares et menacés qui y trouvent refuge comme le **Criquet des ajoncs**, le **Criquet des landes**, le **Phanéroptère commun** ainsi que le **Criquet des clairières** au niveau des landes humides. Cependant, ce milieu tend naturellement vers un stade forestier. Une gestion doit donc être menée sur ces habitats afin de les garder tels quels. Le Conservatoire d'Espaces Naturels agit et pratique une gestion soit par pâturage extensif ou à défaut par intervention mécanique pour maintenir ce milieu ouvert à forte patrimonialité.

Enfin, bien que ne présentant pas d'Orthoptères patrimoniaux sur la commune, les milieux prairiaux offrent tout de même des espaces à des espèces plus communes comme le Criquet blafard, le Criquet mélodieux, ou encore la Decticelle côtière. Plus ces zones ont un couvert diversifié en hauteur comme en densité, plus elles sont favorables à la présence de diverses espèces de ce groupe. Un pâturage extensif sur des prairies permanentes est donc la meilleure configuration pour allier la biodiversité et une valorisation agricole. D'autre part la présence de haies ou de buissons au sein ou en périphérie des prairies servent de lieu de refuge pour encore d'avantage des pèces. De même, les boisements et notamment les lisières ensoleillées accueillent des espèces plus communes telles que le Grillon des bois ou la Decticelle cendrée, mais néanmoins importantes au maintien du bon équilibre naturel des milieux.

Ainsi, la préservation de la végétation et/ou son entretien hors période d'activité de ces insectes constitue l'action majeure réalisable pour conserver les espèces. De fait, la physionomie des milieux forme un critère de choix pour la présence des Orthoptères. Pour chaque cortège d'espèces, des caractéristiques différentes sont observables. Alors, plus il y a une diversité d'habitats naturels, plus la diversité d'Orthoptères est grande.

VII. AVIFAUNE

1. MATERIEL ET METHODES

Les inventaires ornithologiques ont ciblé la recherche d'oiseaux nicheurs sur la commune en se basant sur la méthode du STOC EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple) développé par le Muséum national d'Histoire naturelle. Cette méthode est basée sur la réalisation de point d'écoute de 5 minutes lors duquel toute espèce entendue et vue est comptabilisée. Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais non pour rechercher des oiseaux distants. De bonnes conditions météorologiques d'observation sont requises. La période de réalisation de cet inventaire est entre le 8 avril et le 15 juin. Le premier passage doit être réalisé avant le 8 mai et les deux passages doivent être séparés d'au moins 4 semaines.

Au total, 2 passages sur 30 points d'écoute ont été réalisés lors du printemps 2022 dans le cadre de l'Atlas Biodiversité Communale (Figure 78).

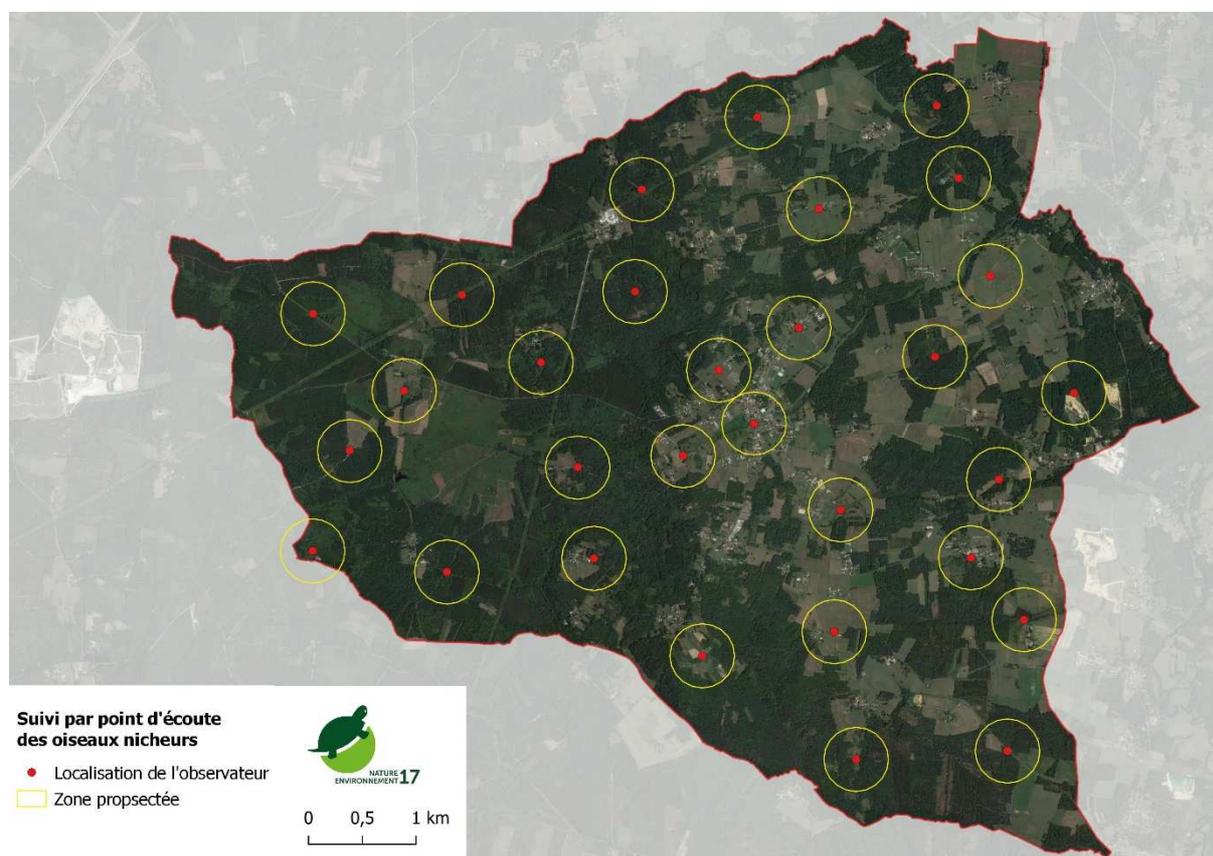


Figure 78 : Localisation des points d'écoute réalisés en 2022

En plus de ces prospections de terrain, une extraction des données existantes sur la commune de Cercoux sur le site biovision <https://www.faune-charente-maritime.org> a été effectuée. Cela permet de recenser, de manière la plus exhaustive possible, toutes les données faunes présentes sur la commune durant ces dernières années. Cette extraction a aussi pour avantage de s'affranchir des risques de sous évaluer la richesse biologique de la commune dans le cas où l'année de prospection est peu propice au recensement de la faune (sècheresse, incendie, limitation d'accès à des parcelles...).

Les données issues de la base de données ont principalement été collectées via des suivis menés sur les parcelles du Conservatoire des Espaces Naturels, le suivi des Oiseaux forestiers réalisés en Poitou-Charentes ainsi que des données ponctuelles réalisées par des contributeurs bénévoles qui contribuent en partageant leurs observations.

2. RESULTATS

Au total, 3963 données d'oiseaux ont été enregistrées sur la commune de Cercoux. Lors des deux années de l'Atlas de Biodiversité Communale, 1678 données ont été collectées. La dynamique d'Atlas aura donc permis d'améliorer de plus de 40% la connaissance sur ce taxon.

L'intégralité de ces données permettent de dresser une liste de 125 espèces d'oiseaux (Annexe 6). Parmi ces espèces, 17 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 97 sont protégées à l'échelle nationale. 69 de ces espèces sont considérées menacées car inscrites sur la liste rouge nationale et/ou régionale des oiseaux nicheurs. Le **Circaète Jean-le-Blanc**, le **Moineau friquet**, la **Mésange noire**, le **Bouvreuil pivoine** et la **Fauvette pitchou** ressortent comme les espèces nicheuses les plus en danger d'extinction présentes sur la commune. Quarante des espèces observées sont déterminantes en Poitou-Charentes et leur présence en tant que nicheur peuvent permettre de justifier la création de ZNIEFF.

Parmi tous ces critères, 75 espèces ressortent avec au moins l'un d'entre eux identifié et sont donc considérées comme patrimoniales (Tableau 11). Parmi l'ensemble des espèces contactées, 88 ont été observées comme nicheuses sur la commune. Cette qualification se traduit par l'observation d'indices de reproductions lors des prospections garantissant une probabilité de reproduction plus ou moins forte selon trois niveaux : possible, probable et certaine.

Afin d'améliorer la lecture des espèces patrimoniales, celles-ci peuvent être regroupées en fonction de l'habitat auquel elles sont spécialisées. En effet, chaque espèce peut être dite spécialiste d'un habitat donné lorsqu'au moins deux tiers de ses effectifs sont concentrés dans ce seul habitat. Dans le cas inverse, elle est considérée comme généraliste. L'habitat en question est déterminé en fonction des besoins en termes de nourriture, de lieu de reproduction et de refuge de l'espèce évaluée. Cette classification peut être différente suivant le territoire sur lequel nous l'évaluons.

Au sein de ce rapport, cette classification des espèces patrimoniales par habitat n'est pas rigoureusement travaillée et documentée. Le but est ici de simplement faire ressortir les secteurs à enjeux en fonction des grands groupes identifiés :

- Espèces forestières (Figure 79)
- Espèces landicoles (Figure 80)
- Espèces des zones humides (Figure 81)
- Espèces des milieux agricoles (Figure 82)
- Espèces des carrières (Figure 83)
- Espèces des zones urbanisées (Figure 84)
- Espèces migratrices strict (Figure 86)

Tableau 11 : Espèces d'oiseaux patrimoniales observées sur la commune de Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LRN	LRR	DPC	Reproduction
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	x	1	LC	LC	x	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		2.2	NT	VU		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	x	1	LC	NT	x	Certaine
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	x		LC	VU	x	Probable
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois		2.1	LC	EN	x	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		2.1	CR	CR	x	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	x	1	LC	VU	x	Probable
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	x		NT	LC		Possible
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	x		VU	EN	x	Probable
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	x		EN	EN	x	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	x		VU	NT		Possible
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	x		LC	VU		Possible
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	x	1	NT	NT	x	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	x	1	LC	NT	x	Probable
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés		2.2	LC	VU		Possible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	x		VU	NT		Certaine
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	x		NT	CR	x	
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	x		LC	NT		Certaine
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	x	1	LC	NT	x	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	x	1	EN	NA	x	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	x	1	LC	EN	x	Probable
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	x		VU	NT		Probable
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	x		LC	VU		Possible
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	x	1	VU		x	Certaine
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	x	1	LC	LC	x	Probable
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	x		NT	NT		Probable
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	x		LC	NT	x	Possible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grissette	x		LC	NT		Certaine
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	x	1	EN	VU	x	Certaine
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau		2.2	LC	NT		Certaine
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	x		NT	NT		Certaine
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	x		VU	RE		
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	x		LC	VU		
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	x		LC	VU		
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		2.2	LC	NT		Certaine
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	x		LC	NT		Possible
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	x	1	CR			
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	x		LC	VU	x	Certaine
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	x		LC	LC	x	
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	x		LC	LC	x	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	x		NT	NT		Certaine
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	x		LC	NT	x	Certaine
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	x		NT	NT		Certaine

<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	x		VU	NT		Probable
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	x		NT	VU	x	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	x		NT	NT		Probable
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	x	1	VU	NT		Certaine
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	x		LC	VU		Possible
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	x		LC	CR	x	Possible
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	x		LC	VU	x	Certaine
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	x	1	LC	LC		Certaine
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	x	1	VU			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	x		LC	NT		Certaine
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	x		EN	EN	x	Certaine
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse		2.2	LC		x	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		2.1	VU		x	
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	x		LC	VU	x	
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	x		VU	NT		Probable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	x	1	LC	VU	x	Certaine
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	x	1	NT	NT	x	Certaine
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	x		VU	EN	x	
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	x		LC	NT		Probable
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	x		NT	CR	x	
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	x		NT	EN	x	
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		2.2	NT	VU	x	Probable
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	x		NT	VU		Certaine
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	x		LC	VU	x	Probable
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	x		VU	NT		Certaine
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	x		VU	CR	x	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	x		NT	NT		Certaine
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	x		LC	VU	x	Possible
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		2.2	VU	VU		Probable
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	x		NT	EN	x	
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		2.2	NT	VU	x	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	x		VU	NT		Certaine

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DO** = Numéro annexe de la Directive Oiseaux ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

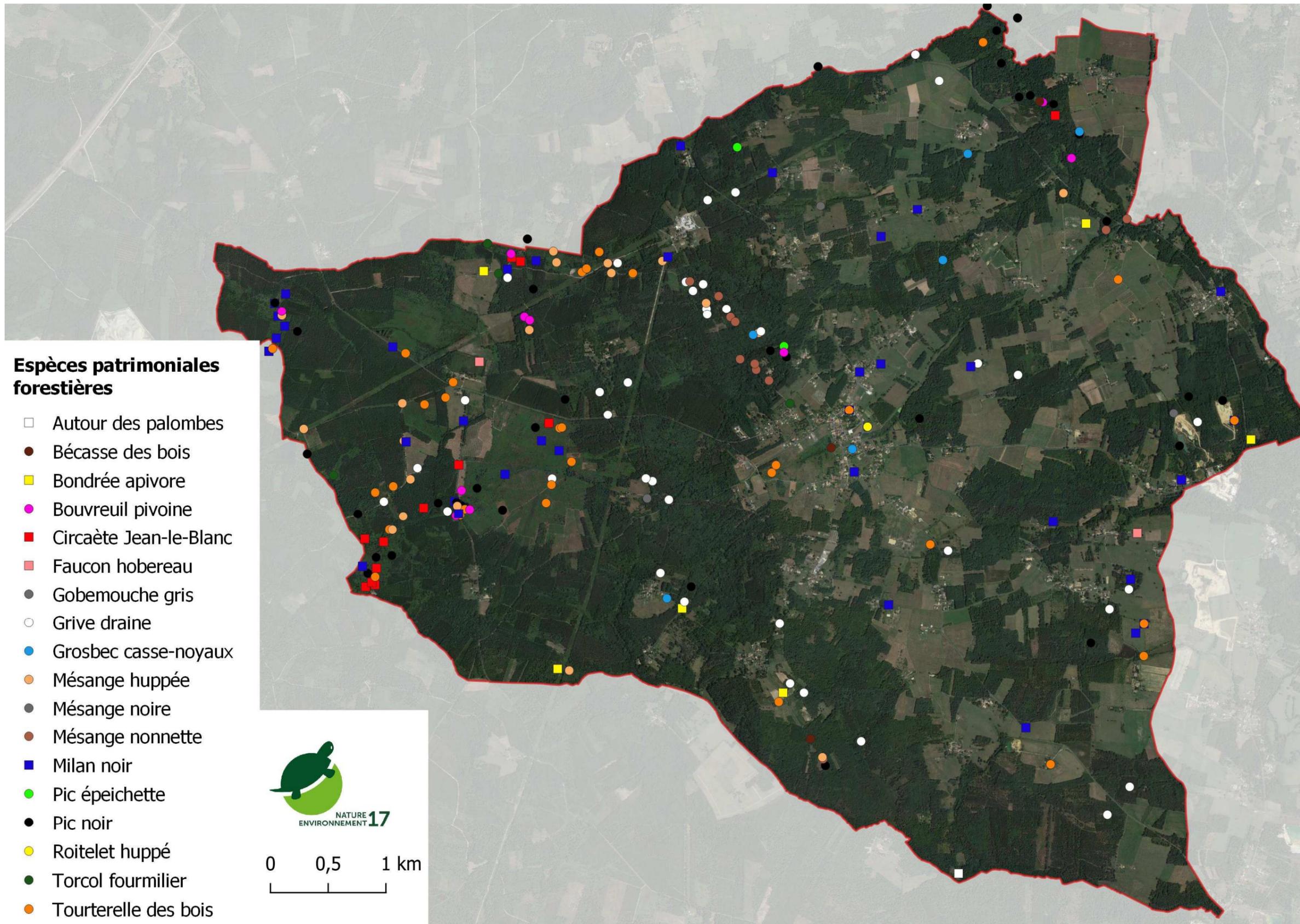


Figure 79 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux forêts

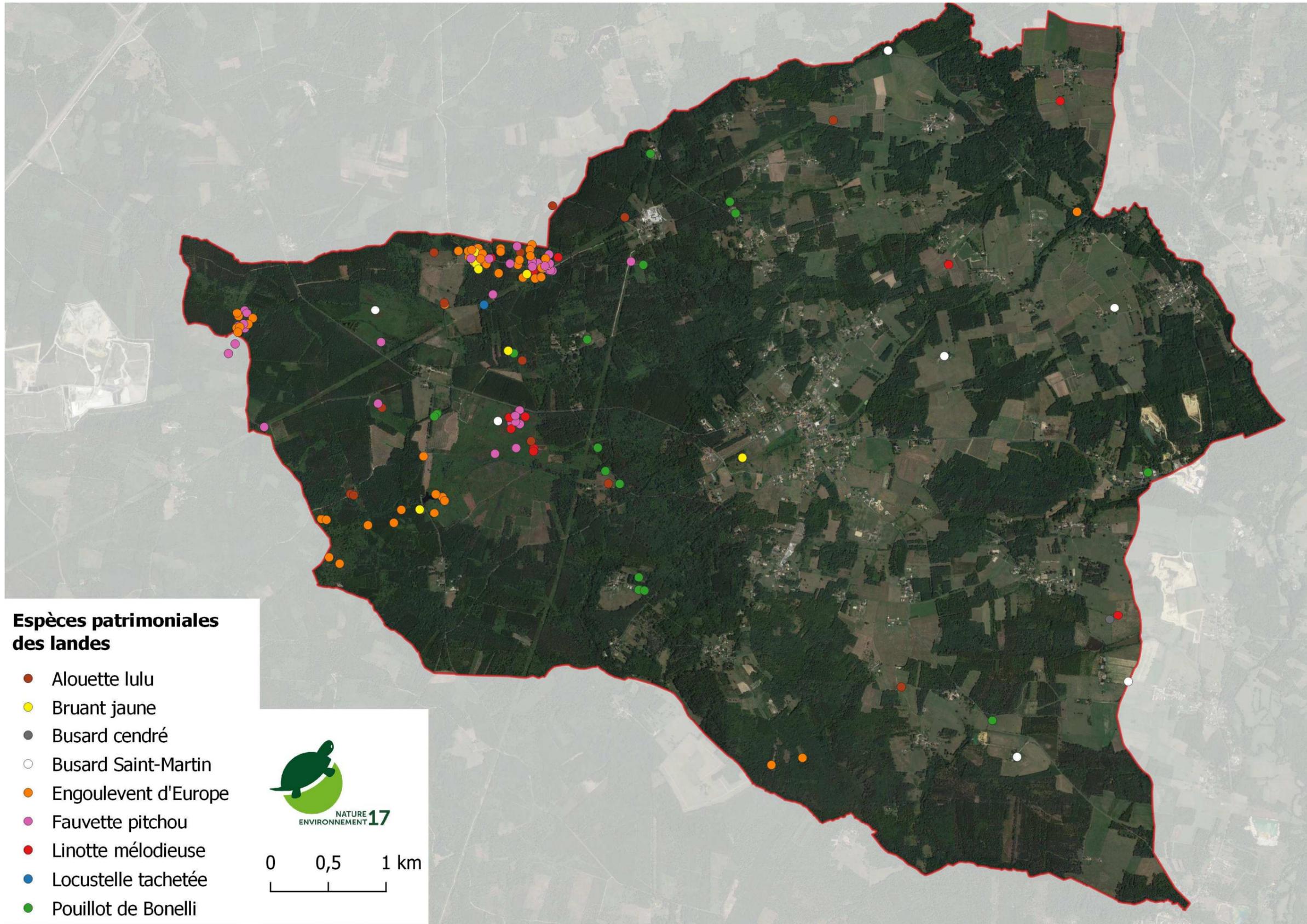


Figure 80 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux landes

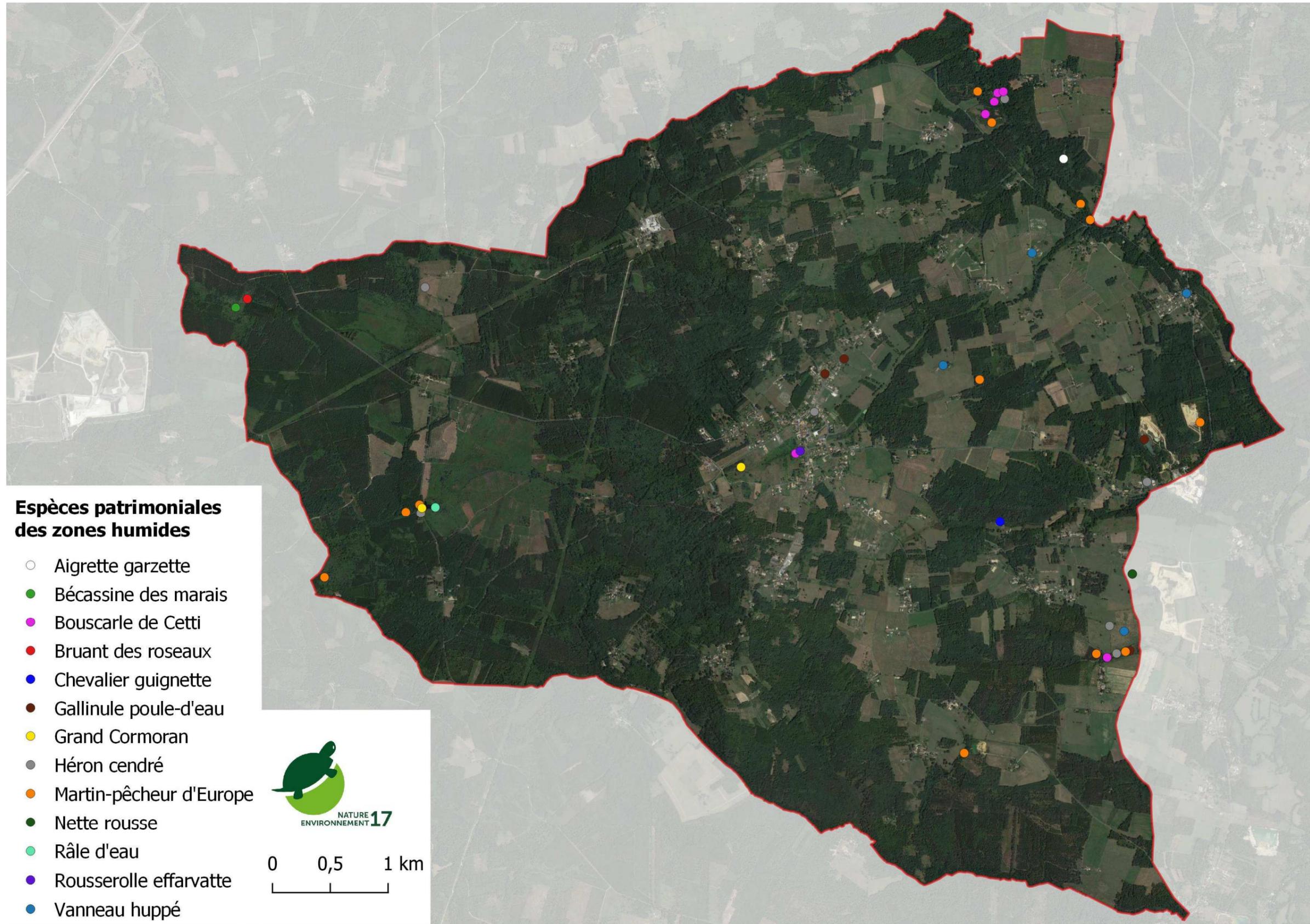


Figure 81 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux zones humides

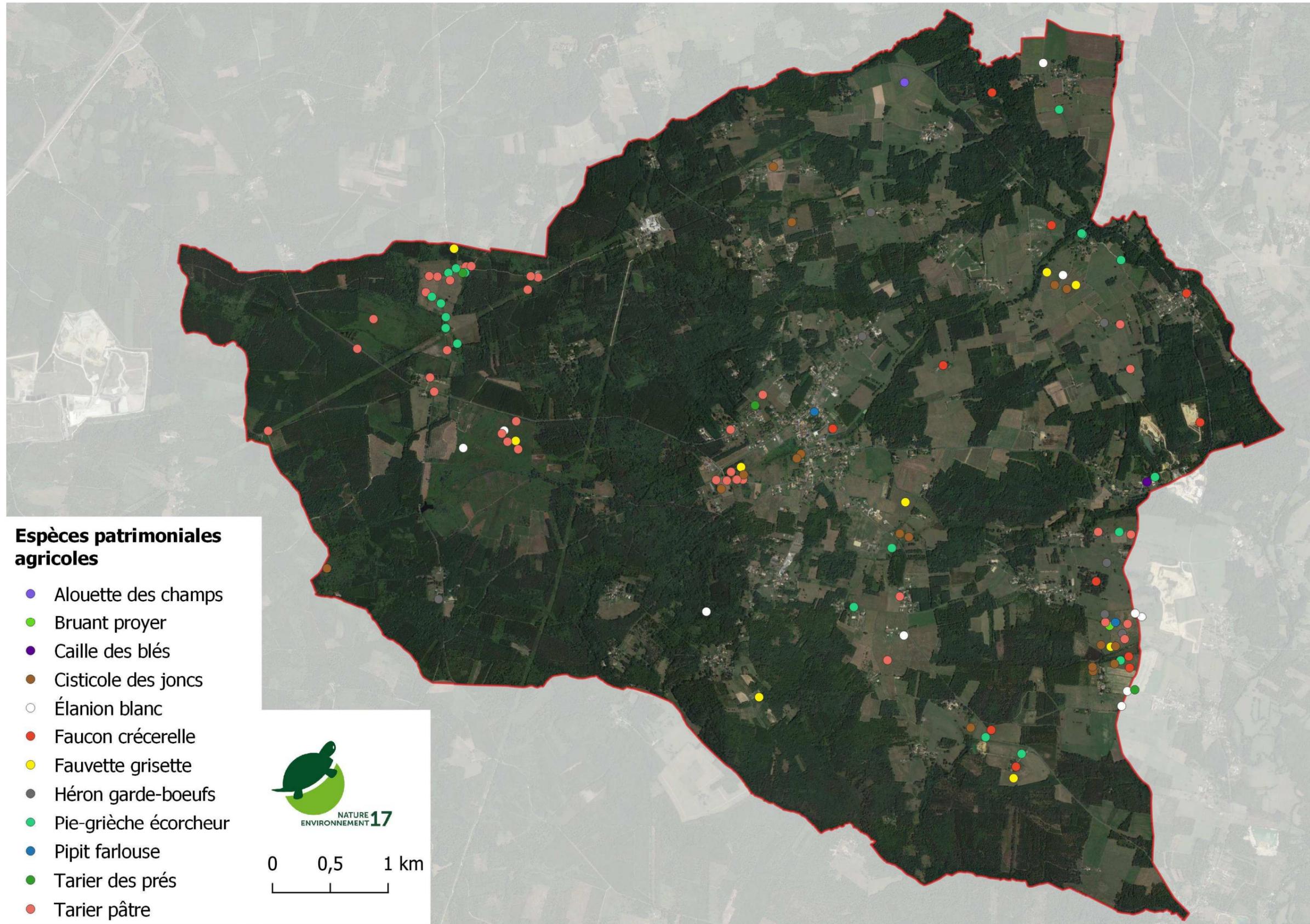


Figure 82 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux milieux agricoles

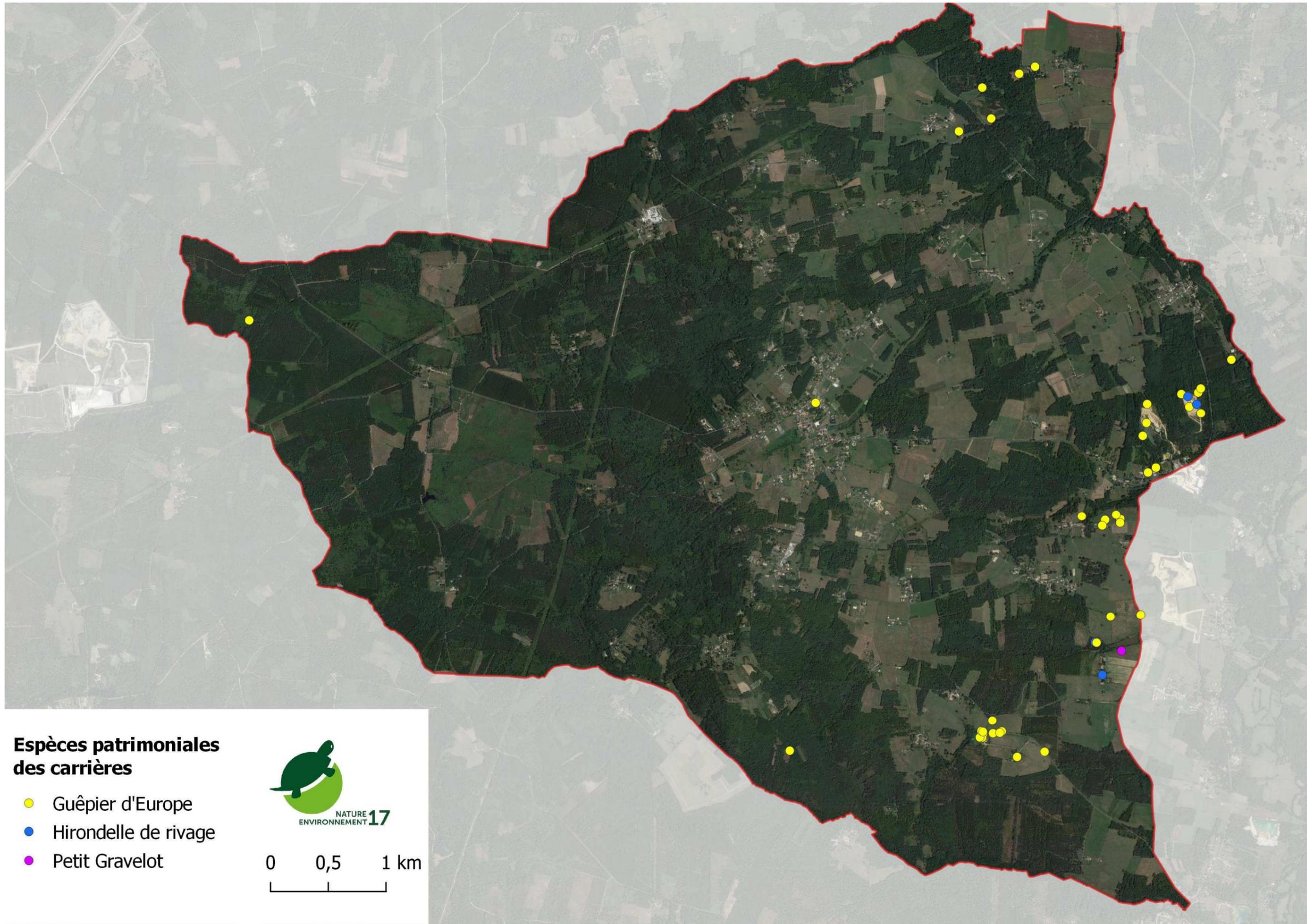


Figure 83 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux carrières

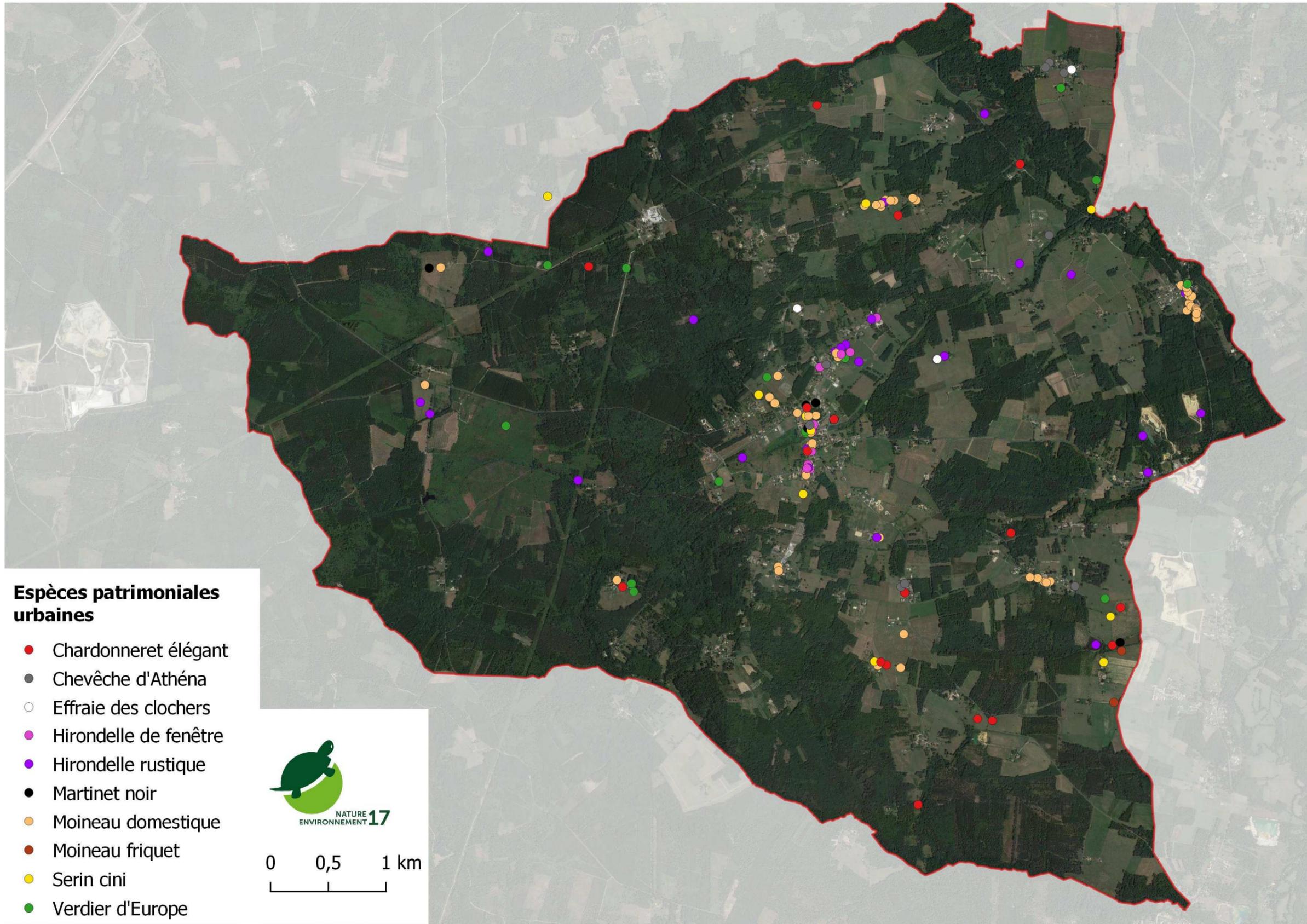


Figure 84 : Espèces patrimoniales d'oiseaux inféodées aux zones urbanisées



Figure 86 : Espèces patrimoniales d'oiseaux migratrices strict

3. DISCUSSION

La Double Saintongeaise est connue pour abriter des enjeux avifaunistiques importants liés aux paysages boisés et aux landes. Ces habitats sont particulièrement bien représentés sur ce secteur par rapport au reste du territoire départemental. L'ensemble des espèces et des enjeux pour chaque grand groupe est détaillé ci-après :

- **Espèces patrimoniales des forêts**

La présence du **Circaète Jean-le-Blanc**, sans avoir pu certifier sa nidification, nous montre l'importance de l'interface boisement et zone ouverte (landes et prairies) qui correspondent respectivement à son lieu de nidification et d'alimentation. Afin qu'il puisse s'établir en tant que nicheur, il est nécessaire de conserver des vieux sujets de Pins maritimes pour qu'il puisse y construire son aire. Ce qui, malheureusement, rentre souvent en contradiction avec la vocation de production sylvicole qu'il y a sur les boisements de la commune. La présence et la reproduction du **Bouvreuil pivoine** est relativement exceptionnelle à l'échelle du département et de la région. Celle-ci est principalement liée au fait que l'on retrouve des boisements avec des sous-étages suffisamment denses et diversifiés pour que l'espèce puisse y accomplir l'entièreté de son cycle biologique. La présence de boisement feuillus souvent, moins fréquemment soumis à l'intervention mécanique pour l'entretien et l'abattage des parcelles boisées, est une réelle plus-value pour la biodiversité en général. L'observation des différentes espèces de Pic sur la commune met en avant l'intérêt de garder des boisements avec des arbres morts à la fois au sol et sur pied. Conserver des zones de forêt non exploitées et sénescents permet l'installation de tout un cortège d'espèces très riche et constitue une ressource trophique nécessaire pour beaucoup d'espèces d'oiseaux forestiers. Enfin la présence de la **Tourterelle des bois** met en avant la nécessité de conserver des boisements de toute taille. Cette espèce apprécie tout autant un bois, une ripisylve, un haie champêtre qu'une zone ouverte riche en buissons.

- **Espèces patrimoniales des landes**

La commune de Cercoux présente de grandes étendues d'habitat de landes qui est rare et menacé à l'échelle nationale. La richesse des landes provient de la pauvreté naturelle de leur sol où seules quelques plantes adaptées à cette pauvreté et son caractère humide parfois important arrivent à se développer. Cet habitat est reconnu pour abriter de nombreuses espèces également rares et menacées comme la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe et le Bruant jaune. Milieu naturel ouvert, son évolution naturelle conduit à sa disparition sous forme de forêt. C'est pourquoi le CEN agit et pratique une gestion soit par pâturage extensif ou à défaut par intervention mécanique pour maintenir ce milieu à forte patrimonialité.

- **Espèces patrimoniales des zones humides**

Le Lary, les étangs, les mares, les vallons du Jaunat du ruisseau de la Traîne et du Manon sont autant de milieux favorables à l'installation d'espèces inféodées aux zones humides. Certaines landes peuvent également avoir ce caractère très humide recherché par certaines espèces. Le développement d'une végétation basse relativement luxuriante et dense sert d'abri pour plusieurs espèces comme le **Bruant des roseaux** en hiver et la **Rousserolle effarvate** au printemps. La présence de la **Bécassine**

des marais en hivernage et du **Râle d'eau** en reproduction montre l'importance que peut avoir l'aménagement des queues d'étangs. Ceux présentant une pente douce permettant un maximum de gradient de niveaux d'eau et le développement d'une végétation type roselière accueillent un bien plus grand nombre d'espèces. Un aménagement de l'étang Levraut dans ce sens serait idéal.

- **Espèces patrimoniales des zones agricoles**

Ayant très peu de parcelles cultivées sur la commune, les espèces à fort enjeux observées sont principalement inféodées au milieu prairial. En effet, que ce soit la **Cisticole des joncs** en reproduction, le **Tarier des prés** en migration ou le **Pipit farlouse** en hivernage, toutes profitent des zones de hautes herbes. Plus ces dernières ont un couvert diversifié et une hauteur en herbe importante, plus elles sont favorables à la présence de ce groupe d'espèces. Un pâturage extensif sur des prairies permanentes est donc la meilleure configuration pour allier la biodiversité et une valorisation agricole. D'autre part la présence de haies ou de buissons au sein ou en périphérie des prairies sert de lieu de refuge et de reproduction pour plusieurs espèces. La présence de la **Pie-grièche écorcheur** et du **Tarier pâtre** en sont des parfaits indicateurs.

- **Espèces patrimoniales des carrières**

Trois espèces ont été observées sur les carrières de la commune en période de nidification : le **Guêpier d'Europe**, l'**Hirondelle de rivage** et le **Petit gravelot**. Originellement, ces espèces occupent les bords de cours d'eau en colonisant les berges nouvellement effondrées lors des crues hivernales pour les deux premières. Elles y creusent leur terrier et s'installent très souvent en colonie. Concernant le Petit gravelot, il apprécie plutôt les bancs de sable et niche au sol. Des actions de sensibilisation en partenariat avec les exploitants des sites est la meilleure façon de valoriser la présence de ces espèces et d'améliorer leur prise en compte par les carriers.

- **Espèces patrimoniales des zones urbanisées**

La présence et la reproduction du **Moineau friquet** n'ont pas été confirmées lors de cette phase d'ABC. Il serait très intéressant de mener des inventaires naturalistes spécifiques à cette espèce en danger d'extinction (déclin de 60% de la population en 10 ans en France). Une enquête auprès des habitants pourrait être envisagée pour apprendre à différencier les deux moineaux et rechercher le Moineau friquet. Les espèces cavernicoles comme les moineaux sont affectées par la réfection des vieux murs en bouchant les anfractuosités qui empêche l'installation de ces espèces. La plupart des espèces des villes et villages sont granivores (**Chardonneret élégant**, **Verdier d'Europe**, Moineaux, ...) et ont besoin d'avoir des zones en herbe non tondues pour leur garantir suffisamment de nourriture. La gestion différenciée des lieux publics et jardins privés est un réel besoin pour ces espèces. L'**Effraie des clochers** et la **Chevêche d'Athéna** sont deux espèces qui profitent des vieux bâtiments pour s'installer et se reproduire. L'installation de nichoir permet de garantir une tranquillité nécessaire à leur installation et de définir les lieux où leur présence n'est pas dérangeante.

- **Espèces patrimoniales migratrices strict**

La localisation précise de ces observations ne donne pas d'information intéressante puisqu'il s'agit très souvent d'individus en migration active. Toutefois, plusieurs espèces, et dont certaines assez

rare, accomplissent ce long trajet en passant par Cercoux. Leur garantir des zones de repos et d'alimentation est la meilleure manière de les aider dans cette étape fastidieuse. Au-delà des classiques **Grues cendrées** et **Oies cendrées** qui offrent toujours un formidable spectacle, des espèces peu communes ont été observées comme la **Cigogne noire** et le **Pouillot siffleur**.

SYNTHESE DES ENJEUX NATURALISTES

I. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Les inventaires menés pendant cet ABC ont permis de récolter de nombreuses données supplémentaires par rapport à celles déjà existantes sur le site www.faune-charente-maritime.org. Ainsi, ce sont 3312 données comprenant 606 espèces qui ont été récoltées au cours des inventaires dans le cadre de l'ABC sur un total de 9498 données concernant 812 espèces. Le nombre de données et d'espèces par taxon est détaillé dans le Tableau 12. À ce jour, l'ABC a permis de contribuer à près de 35% des données de la commune.

Tableau 12 : Nombres de données et d'espèces sur la commune de Cercoux

Taxon	Nombre de données ABC	Nombre d'espèces ABC	Nombre de données total	Nombre d'espèces total
Flore	732	428	3265	563
Amphibiens	234	7	266	8
Reptiles	42	5	119	6
Oiseaux	1678	82	3963	125
Rhopalocères	428	45	1409	65
Orthoptères	198	39	476	45
TOTAL	3312	606	9498	812

La Figure 87 ci-dessous illustre la pression d'observation sur la commune, en incluant l'ensemble des données répertoriées (faune et flore comprises). Pour avoir une vue d'ensemble assez fine, le maillage choisi est une grille dont les mailles font 500m de côté. Ceci donne un total de 212 mailles dont 133 sont en totalité sur la commune. Parmi elles, 42, dont 13 entièrement sur la commune, restent sans aucune observation à la fin de ce projet. Leur localisation est principalement dans le secteur sud-est du territoire communal et quelques-unes sont situées plus au nord. Les mailles avec plus de 30 observations sont au nombre de 87 et sont majoritairement situées sur la partie forestière de la commune. On constate également que les mailles le long du Lary sont bien prospectées. Ces résultats sont fortement influencés par les observations d'oiseaux car ce taxon fait partie des plus faciles à observer et les espèces qui le composent sont variées et occupent de très nombreux habitats. De plus, la méthode d'inventaire des oiseaux par points d'écoute se ressent sur la carte avec des ensembles de mailles plus prospectés que d'autres, bien visibles dans les secteurs avec moins d'observations. Les autres taxons remplissent la partie ouverte de la commune, c'est-à-dire la moitié Est avec son paysage de prairies. La maille avec le plus grand nombre d'observations est le bourg de Cercoux avec 568 données.

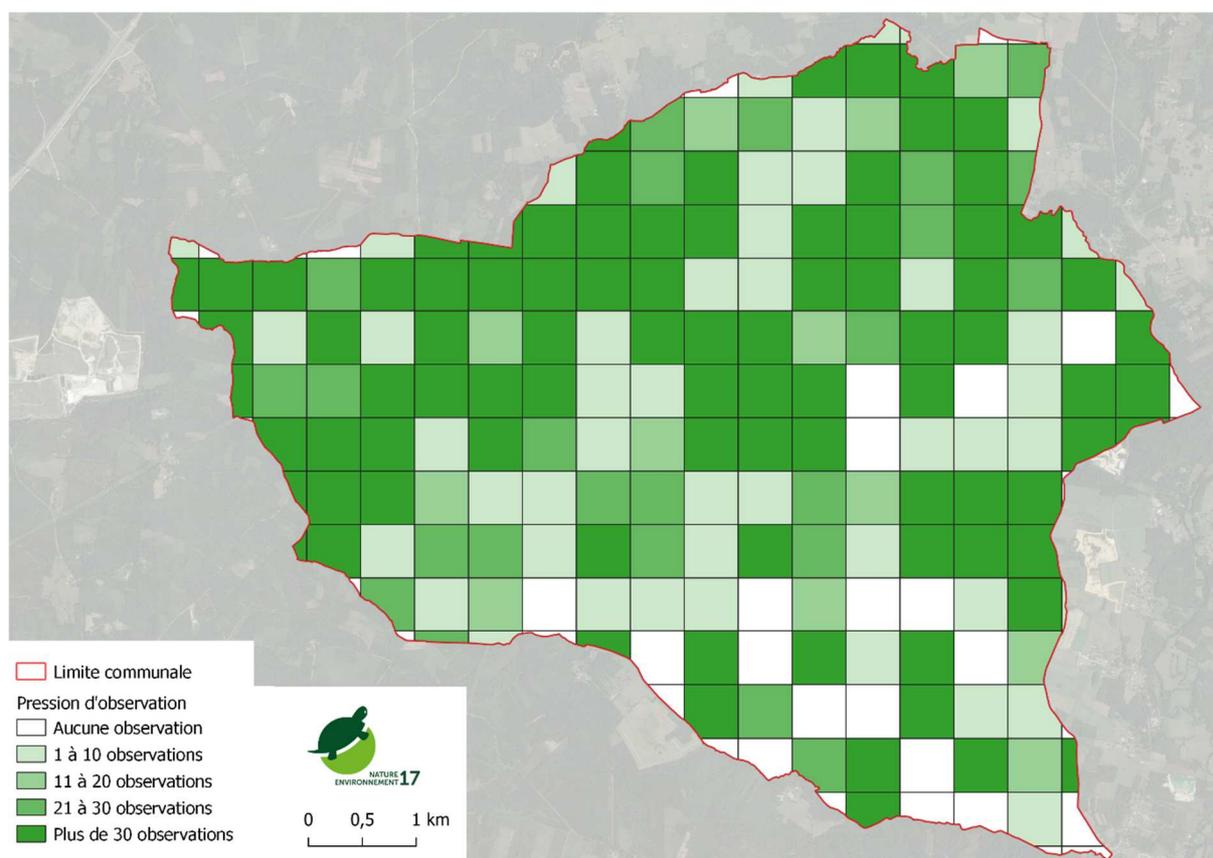


Figure 87 : Maillage de la pression d'observation sur Cercoux

II. ZONAGE DES ENJEUX NATURALISTES

La répartition du nombre d'observations d'espèces patrimoniales suit globalement celui du total des observations. Il ressort quand même quelques hotspots : le secteur de l'étang de Levrault, les parcelles appartenant au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine au nord-ouest de la commune, autour du lieu-dit Corcin et dans le coin nord-est proche du Lary. 3 autres mailles ressortent le long de la limite est de la commune, au niveau des carrières Lagrave et du lieu-dit La Peyrière. Certaines données d'espèces à enjeux se croisent, regroupant des espèces de plusieurs groupes dans les mêmes secteurs, notamment les insectes (Fadet des laïches, Grand Nègre des bois, Criquet des clairières, Criquet des ajoncs), les reptiles (Lézard à deux raies et Lézard des murailles) et les oiseaux (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou) dans les zones de landes. Ces secteurs correspondent également à des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC). Les secteurs de prairies à l'est de la commune, qui composent une grande partie des HIC, abritent assez peu d'espèces patrimoniales. En effet, ce sont surtout des oiseaux patrimoniaux qui ont été observés dans ces secteurs, il y a notamment l'Alouette lulu, le Milan noir et l'Élanion blanc.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser concernant les HIC, ils se trouvent majoritairement dans les zones ouvertes de la moitié est de la commune et viennent donc en « contradiction » avec les observations d'espèces patrimoniales, y compris la flore. En effet, ce sont les assemblages d'espèces et pas forcément les espèces elles-mêmes qui rendent un habitat patrimonial. Les prairies mésophiles permanentes sont assez rares de façon générale, c'est ce qui les rend patrimoniales. Elles occupent donc une bonne partie de la commune de Cercoux avec près d'un cinquième du territoire communal (environ 8km² sur 42). Dans le cas de Cercoux, les HIC sont 4 : les prairies mésophiles de fauche (situées à l'est), les landes atlantiques (principalement sous les lignes électriques et sur les limites sud-ouest et nord de la commune, environ 1,5km²), les landes humides (principalement dans le coin nord-ouest, environ 0,8km²) et les boisements alluviaux (le long du Lary au nord-est de la commune, environ 0,8km²). Les HIC, notamment les landes et boisements alluviaux, représentent donc une toute petite partie de la commune et sont à préserver. Leur faible répartition et la quantité importante d'espèces patrimoniales en font les principaux secteurs à enjeux de la commune.

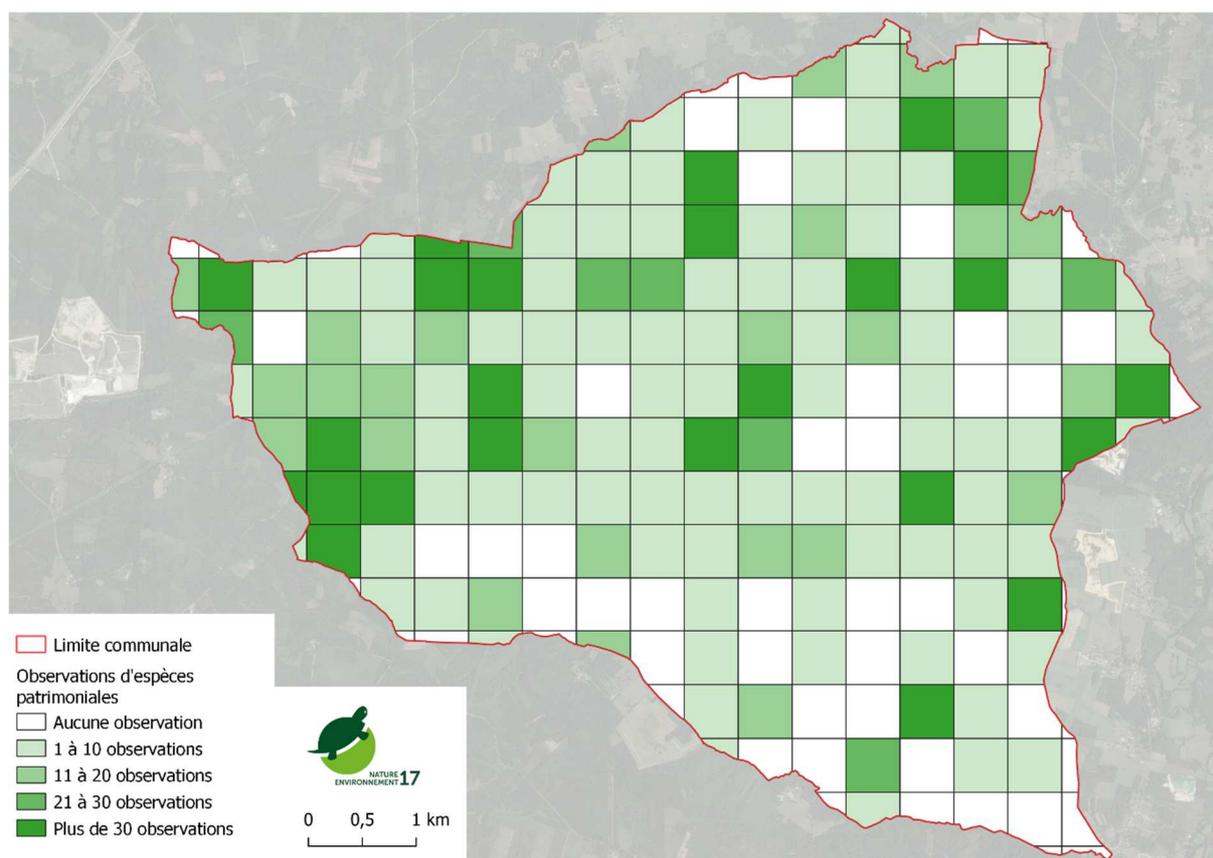


Figure 88 : Maillage des enjeux patrimoniaux présents sur Cercoux

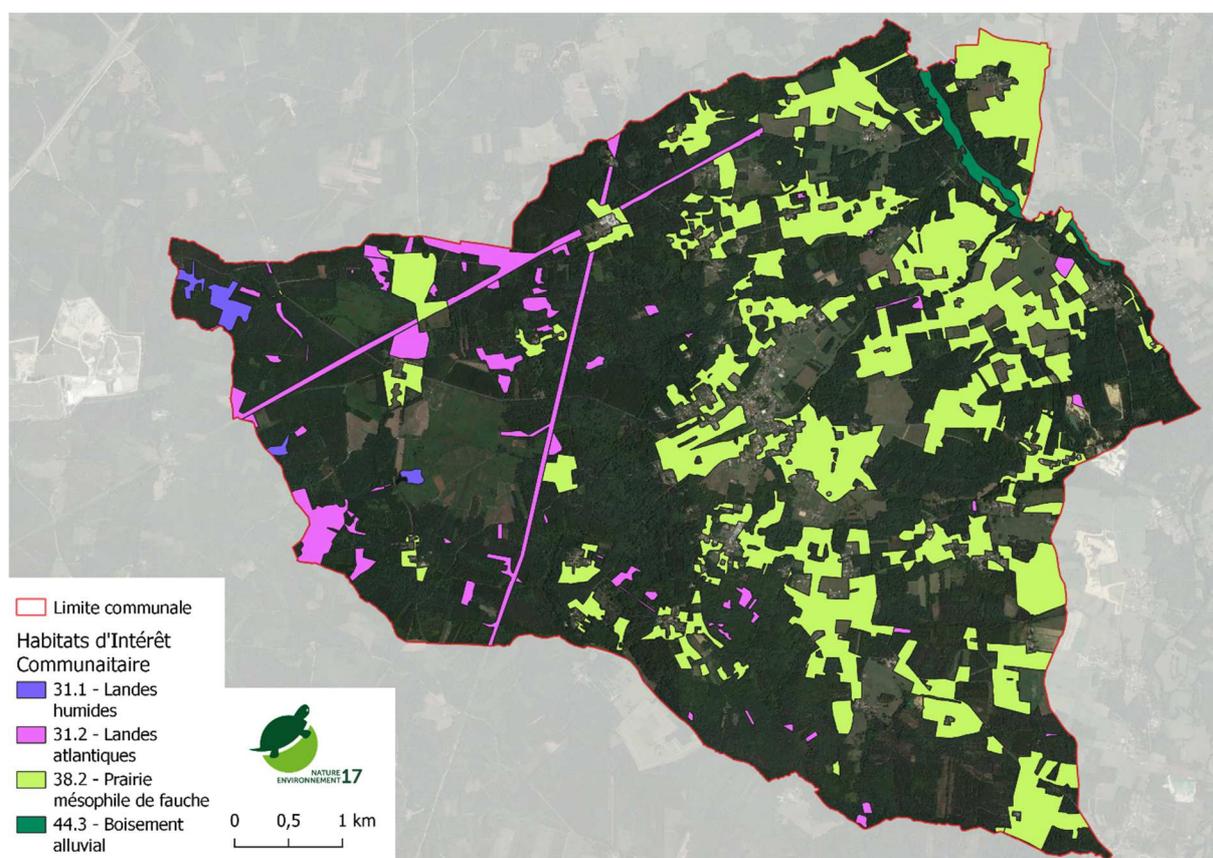


Figure 89 : Carte des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)

III. LIEN AVEC LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), la commune de Cercoux accueille, pour 3 des 4 grands types d'habitat, des zones réservoirs à l'échelle de la région. En effet, que ce soit pour les forêts et landes, les milieux bocagers ou les zones humides, tous ressortent avec d'assez grandes surfaces identifiées sur Cercoux (Figure 90). Ceci montre bien le caractère naturel de la commune et les enjeux qui y sont ciblés. Seul l'aspect pelouse sèche ne ressort pas, ce qui correspond parfaitement avec la cartographie des habitats réalisés.

La vallée du Lary est identifiée comme le corridor écologique nord/sud principal à laquelle la commune de Cercoux est directement rattachée sur sa limite ouest (Figure 91). La commune étant pour sa grande majorité constituée de différents types de zone réservoir, il est primordial qu'une connexion entre ces dernières et cet axe de dispersion soit la plus efficace possible. D'autant plus que sur sa limite nord/ouest, le déploiement de la Ligne à Grande Vitesse constitue une barrière infranchissable pour un très grand nombre d'espèces. Dans ce sens, l'identification des ruisseaux du Manon, de la Traîne, du Jaunat et du Pas de Canon dans la TVB communale comme axe de déplacement d'est en ouest et reliant directement la vallée du Lary est capital (Figure 92).

Plusieurs points de friction méritent d'être spécifiquement étudiés afin d'améliorer la connaissance quant à la perméabilité de ces zones et/ou de ces ouvrages :

- Le point de friction le plus critique est le passage du Jaunat dans le centre bourg de Cercoux. Le cours d'eau perd sa continuité sur 200 mètres entre le lavoir et la menuiserie. Un gros projet de renaturation à proximité directe du centre du village serait une parfaite manière de montrer et illustrer l'engagement de la commune. De plus, ce projet pourrait être un parfait point de départ du chemin de randonnée qui longe le Jaunat jusqu'au Lary.
- Chaque cours d'eau est coupé par au moins 2 routes départementales. Si ce n'est pas obligatoirement un facteur limitant le déplacement des espèces, une réflexion sur les aménagements de ces ouvrages devrait être menée.
- Tous les corridors identifiés en zone hachurée verte pourraient être la cible de création de réseau de mares afin d'améliorer la connexion entre les différents cours d'eau. La connexion entre le ruisseau de la Traîne et le ruisseau du Graviange étant la plus prioritaire.

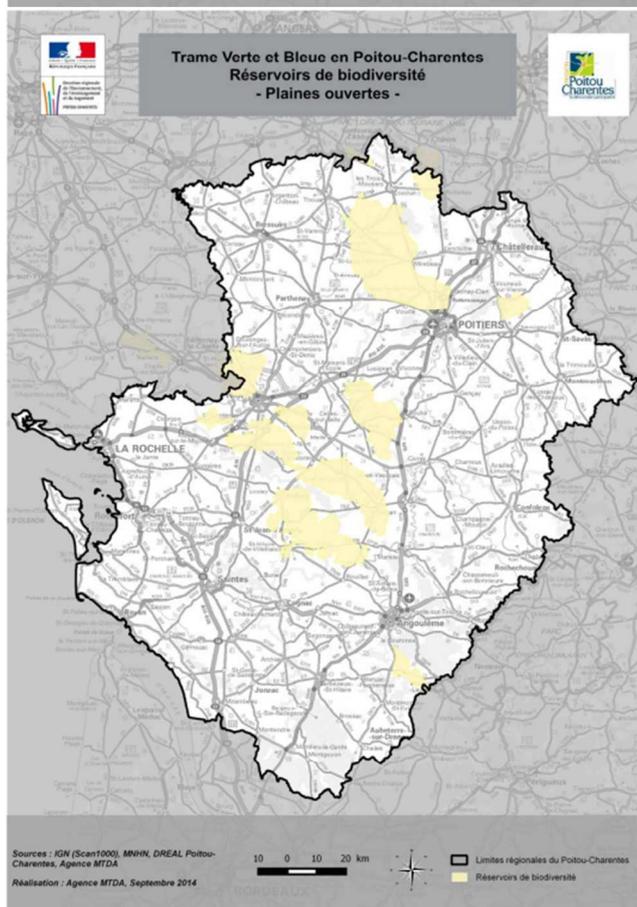
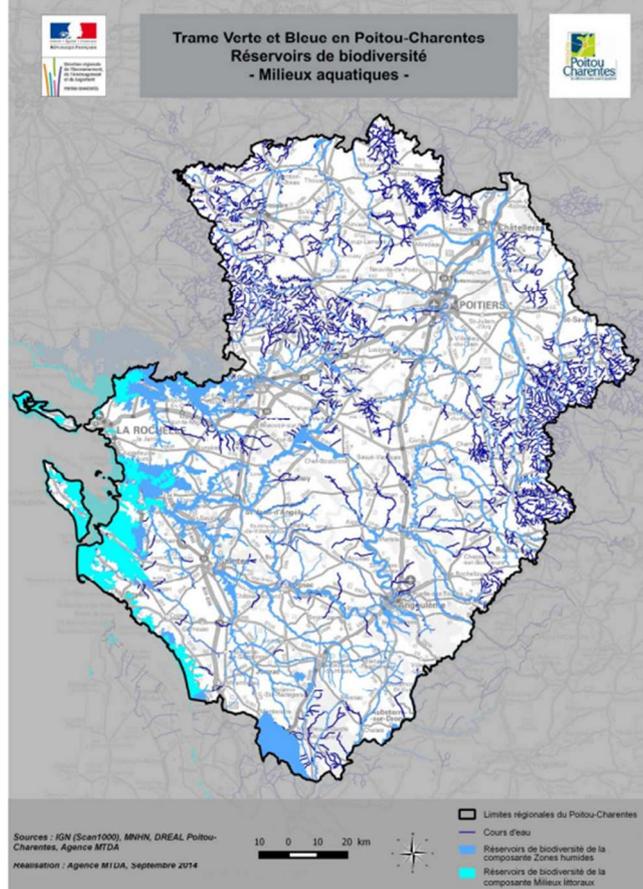
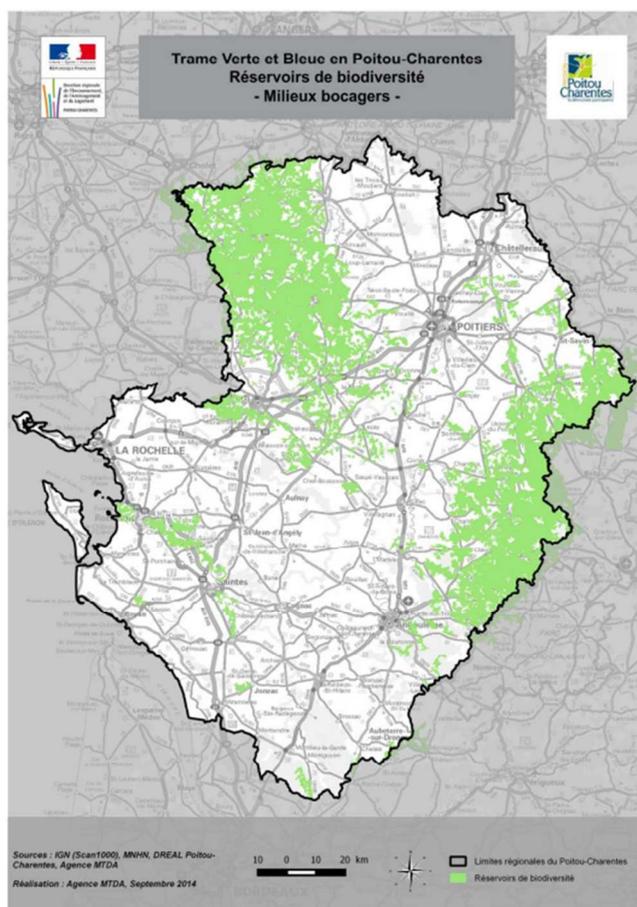
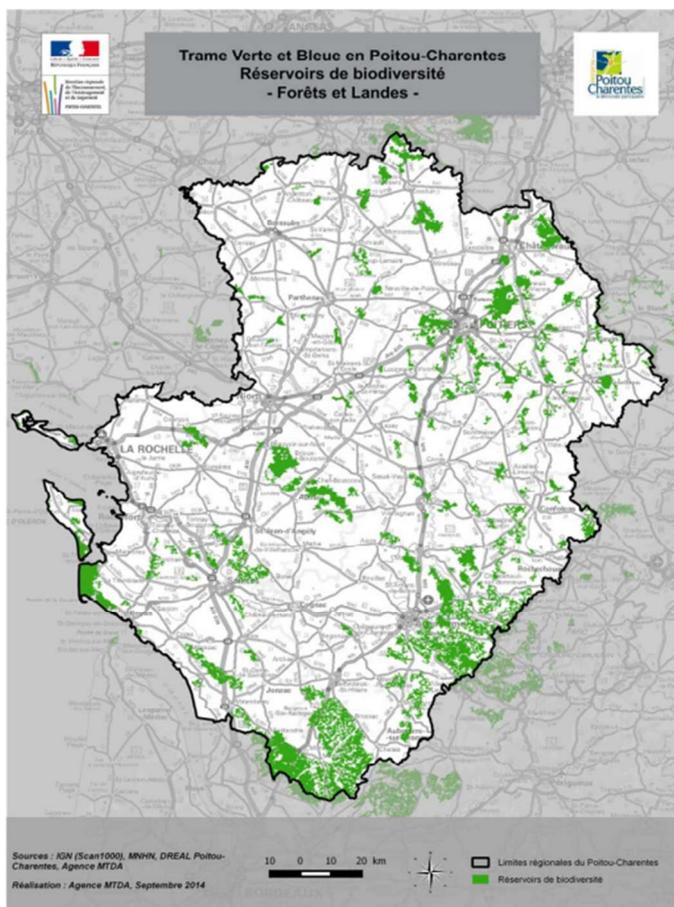


Figure 90 : Localisation des zones réservoirs pour les 4 grands types d'habitats évalués pour la TVB Poitou-Charentes

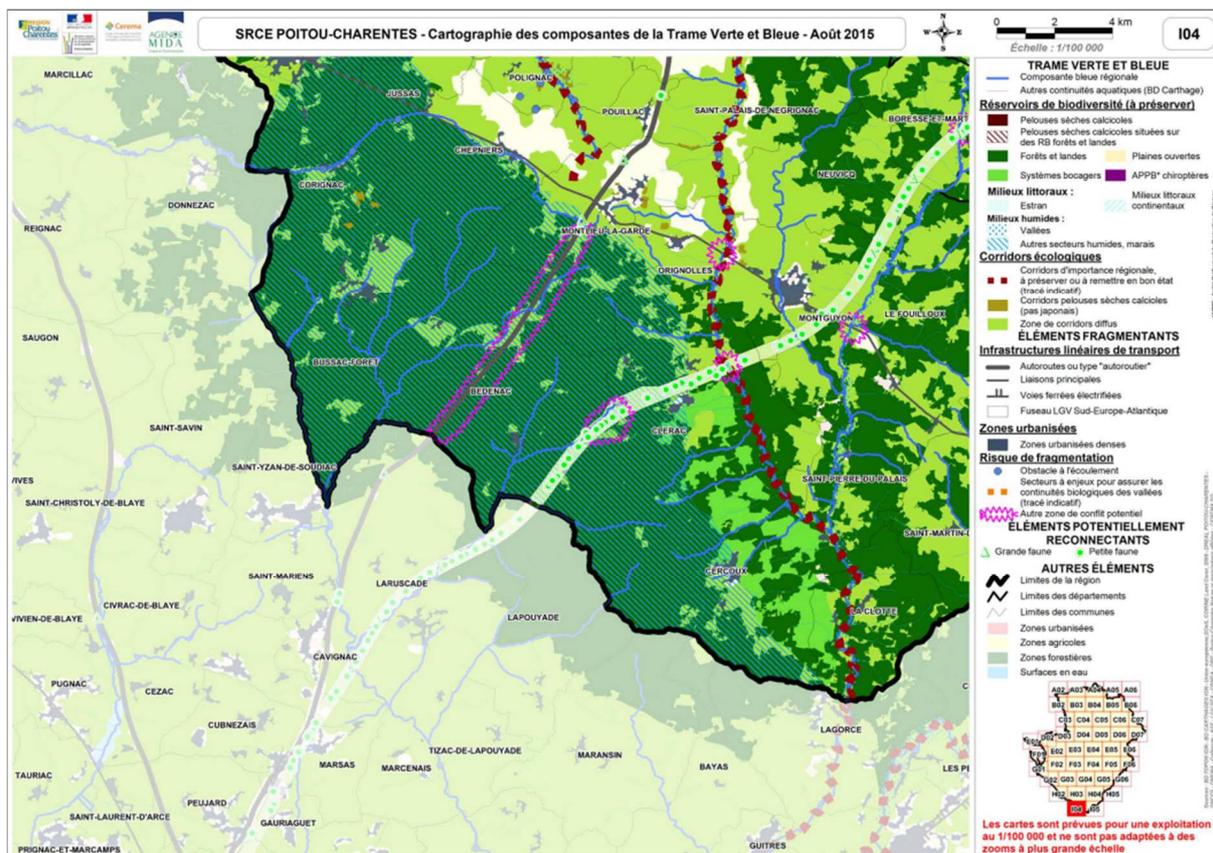


Figure 91 : Zoom du SRCE sur la zone de Cercoux

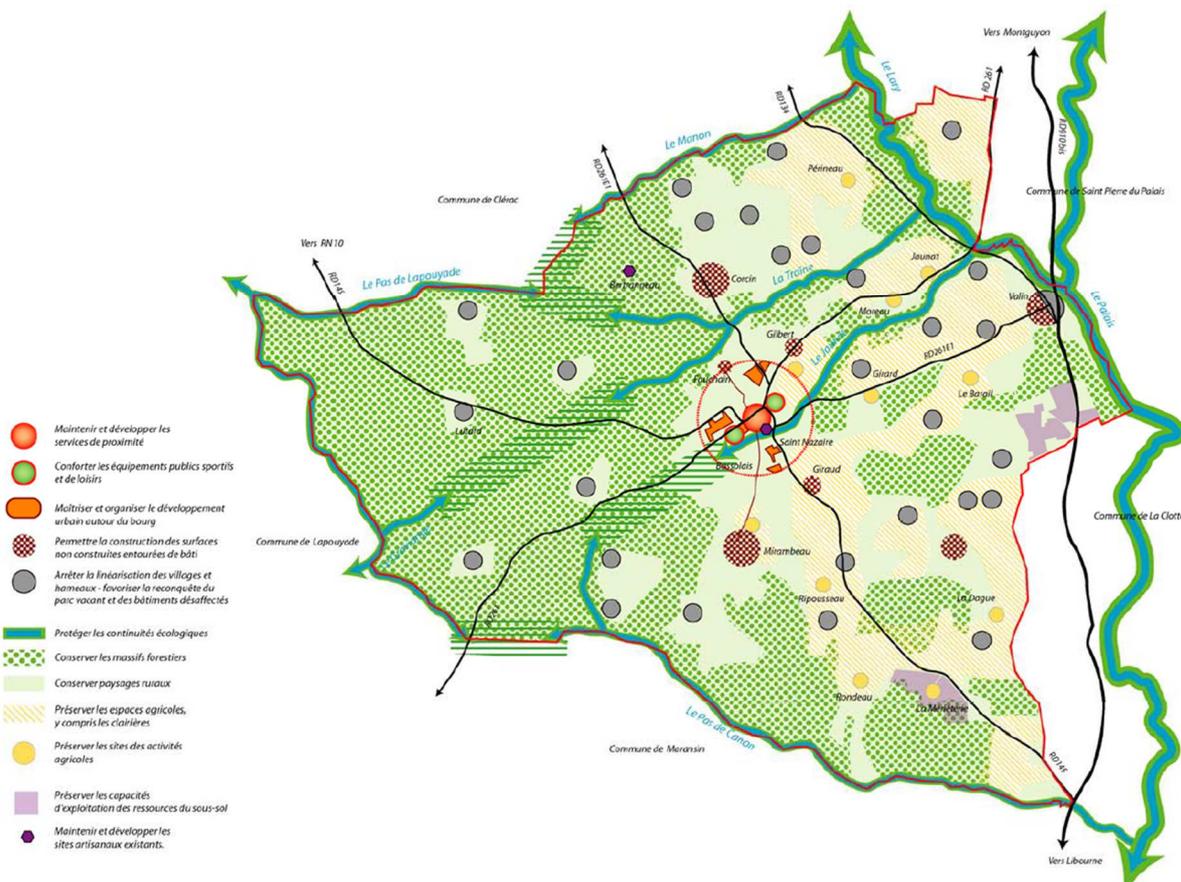


Figure 92 : Carte de la TVB de Cercoux tiré du PADD

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Deuxième pilier d'un ABC, la sensibilisation des différents publics par des temps d'animation et de formation constitue la juste articulation entre les inventaires souvent affaire de spécialistes et les actions à mettre en œuvre qui projettent le projet d'ABC vers le futur. Ces temps créent le lien fondamental entre la science naturaliste et la population par le biais de la pédagogie, de l'apprentissage et de l'acquisition de connaissances naturalistes nouvelles.

Il ne faut pas négliger l'incidence humaine que peuvent avoir de telles animations qui invitent à la réflexion sur nos comportements vis-à-vis de l'environnement et la nature.

I. REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique de lancement de l'ABC, ouverte au grand public et diffusée auprès de tous les habitants de Cercoux, a été réalisée le 07/07/2022. Celle-ci a permis de présenter l'objectif d'un ABC, les premiers résultats de compilation des données naturalistes historiques de la commune ainsi que les espèces fortement patrimoniales qu'il était intéressant de rechercher. Les différents temps de formation et d'animation prévus sur les deux ans de l'ABC ont pu être diffusés aux 30 personnes présentes.



Figure 93 et 94: Photo et affiche de la première réunion publique ABC

Une seconde réunion publique servant de restitution finale du projet auprès des habitants a été réalisée le 14/12/2023. Une vulgarisation des résultats a été présentée afin que chacun puisse prendre connaissance de la richesse biologique présente sur le territoire. Une description de quelques actions a été développée pour inviter concrètement les 18 participants à agir en faveur de la biodiversité à l'échelle de son jardin.

Cette soirée a permis également d'élire les meilleurs clichés naturalistes réalisés lors du concours photos proposé aux habitants de la commune sur la thématique « La Biodiversité de Cercoux ». Trois photographes ont donc été récompensés.

II. ACTIONS SCOLAIRES

La majorité des classes de l'école de Cercoux, à l'exception des plus jeunes (PS/MS), a bénéficié de trois interventions dans le cadre scolaire.

1. OBJECTIFS

Après avoir discuté avec les enseignants sur les possibilités d'intervention et pour créer du lien avec les actions de la commune dans le cadre de l'ABC, nous avons décidé de mener des interventions de sciences participatives à destination des scolaires à l'aide du Vigie-Nature école. Ce dispositif permet à la fois d'initier les élèves à l'observation, apprendre à identifier et reconnaître les espèces, approfondir des connaissances sur un groupe d'espèces et mettre en place des actions en faveur de la biodiversité.

Les classes de GS/CP et CP/CE1 ont participé au programme Vigie-Nature école « opération escargots ».

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé au programme Vigie-Nature école « oiseaux des jardins ».

Tableau 13 : Dates d'intervention dans les différentes classes

Enseignant	Classe	Effectif	Dates séances		
Éloïse DESBORDES	GS/CP (9/10)	19	12/01/2023	24/03/2023	27/06/2023
Emmanuelle CORNET	CP/CE1 (7/14)	21	12/01/2023	24/03/2023	27/06/2023
Romina CHARLES	CE2/CM1 (16/7)	23	12/01/2023	28/03/2023	27/06/2023
Clémentine L'HOTE	CM1/CM2 (8/17)	25	12/01/2023	28/03/2023	27/06/2023

2. DEROULE DES SEANCES OPERATION ESCARGOTS

Séance 1 :

- Histoire contée escargots : permet d'introduire le projet à l'aide d'un conte autour des escargots.

- Observation des escargots : en amont du projet, il a été demandé aux élèves de récolter des coquilles vides d'escargots et de les amener en classe. En parallèle, l'animatrice à apporter des escargots vivants le jour de l'animation. En groupe, les enfants observent les escargots (leur déplacement, le nombre de tentacules, la forme et couleur de leur coquille...)

- Bilan des observations

- Recherche et trouve : chaque enfant reçoit une coquille d'escargot et doit retrouver la même parmi une collection de coquilles

- Je crée mon escargot : à l'aide d'argile, chaque élève crée son escargot



Figure 95 : Observation des escargots



Figure 96 : Création artistique d'escargots

Interséance :

En attendant de se revoir, NE17 a laissé à disposition des planches afin que les agents techniques puissent construire des plaques d'observation à escargots. Nous avons donc identifié les placettes et les élèves sont allés placer les planches à ces endroits afin de commencer le protocole d'observation et d'identification des escargots. Les deux classes se sont organisées pour faire un roulement dans les relevés de plaques : chaque classe a suivi deux plaques (sur les quatre posées).

De plus, afin que les enfants puissent s'entraîner, un jeu de memory escargot leur a été envoyé pour peaufiner et aiguiser leur regard vis-à-vis des mollusques.

Enfin, chaque classe s'est inscrite sur la plateforme Vigie-Nature afin d'y rentrer ses observations.

Séance 2 :

- Retours sur le travail d'interséance
- Relever des plaques à escargot avec les élèves : nous avons relevé les plaques, photographié les espèces et emporté des spécimens pour les étudier en classe et essayer de les identifier à l'aide de clés simplifiées avant de les relâcher où nous les avons trouvés.
- La reproduction des escargots : les élèves ont découvert comment les mollusques se reproduisent et un des rôles du mucus. Chaque enfant a eu une illustration de mollusque (en double)

et quelques cailloux en guise d'œufs. Tout d'abord, il leur a fallu retrouver un partenaire tout en laissant leur trace lors de leur déplacement (à défaut de mucus, les enfants ont laissé trainer leur pied par terre). Dès qu'un mollusque perçoit une trace, il faut la suivre jusqu'à atteindre celui qui l'a laissé ! Après une vérification si l'espèce est la même, la reproduction peut avoir lieu (autrement, continuer ses recherches !) ; les enfants entament alors « la danse / parade nuptiale des escargots ». Dès que la reproduction a été possible, les enfants vont déposer leurs œufs dans la terre !



Figure 97 : Relevé de plaques escargots



Figure 98 : Observations et identifications



Figure 99 : La recherche de partenaires et parade des escargots

3. DEROULE DES SEANCES OISEAUX DES JARDINS

Séance 1 :

- Présentation du projet
- Découverte du programme Vigie-Nature école « Les oiseaux des jardins » : à l'aide d'un diaporama, les élèves ont découvert ce qu'est un oiseau et le protocole qu'ils mettront en place à l'issue de l'animation
- S'approprier les critères d'identification et le vocabulaire lié : à l'aide d'un document, les élèves ont complété une fiche avec un dessin afin de connaître la morphologie d'un oiseau et le vocabulaire associé. Ces éléments sont importants pour aider à l'identification et à utiliser la clé de détermination disponible en ligne sur le site Vigie-Nature école.
- Entraînement à l'identification : utilisation de la clé en ligne afin d'identifier des oiseaux à partir de photos pour pouvoir utiliser la clé d'identification en autonomie.



Figure 100 : Présentation des oiseaux, du protocole école et morphologie oiseaux (source LPO)

Interséance :

En attendant la deuxième séance, l'idée était d'installer des mangeoires dans la cour de l'école afin de faire des observations. Cela a pris un peu de retard ; cependant des nichoirs ont été fabriqués et installés à divers endroits de la cour par les agents techniques de la ville. Ce dispositif permet de

proposer un accueil de différentes espèces d'oiseaux et permet une observation des espèces qui y nichent.

Séance 2 :

Cette séance a eu pour but d'approfondir les connaissances sur les oiseaux à l'aide de plusieurs ateliers tournants :

- Jeu des jumelles : les enfants apprennent à décrire et reconnaître un oiseau parmi plusieurs espèces ; sous la forme d'un « qui est-ce ? » revisité.
- Dobble oiseaux : sur le principe du dobble, les enfants ont appris à reconnaître par un jeu de rapidité les oiseaux figurant sur leurs cartes.
- Jeu des pattes : plusieurs espèces d'oiseaux, des descriptions, des photos de pattes : les enfants, à l'aide des descriptifs, doivent associer les bonnes images ensemble (pattes / oiseaux)
- Retrouver le nom des oiseaux : les enfants ont des étiquettes avec le nom de genre / le nom d'espèce ; ils doivent alors associer les bons noms ensemble et retrouver la photo de leur oiseau correspondante
- « Kiquimank oiseaux », jeu de la FCPN : jeu de rapidité au cours duquel les élèves doivent retrouver l'image manquante. Une fois retrouvée, les enfants découvrent l'espèce grâce à sa micro-description.



Figure 101 - Activités ludiques oiseaux

4. SEANCE FINALE COMMUNE AUX DEUX CLASSES – JEU DE PISTE

Lors de cette séance, un jeu de piste en étoile a été créé. Les quatre classes y ont participé le même jour : deux la matin, deux l'après-midi en mixant les niveaux. Le principe du jeu de piste en étoile est de répondre à des énigmes ; chaque énigme est validée par le « maître du jeu » avant de repartir sur une nouvelle énigme. Les enfants à l'aide d'un carnet partent au lieu des énigmes. Une fois arrivés, une question leur est posée et ils doivent reporter la réponse sur leur carnet.

Chaque classe a participé à la conception de ce jeu de piste car ils ont proposé une ou plusieurs énigmes à intégrer afin de faire partager leurs connaissances sur leur projet de l'année.

Énigme 13 - classes de GS-CP et CP-CE1**ESCARGOTS**

Répondez aux questions directement sur votre carnet en entourant la bonne réponse.

- Question 1 :** Comment mange l'escargot ?
- Question 2 :** Quelle est la particularité de l'escargot ?
- Question 3 :** À quoi sert le mucus ?
- Question 4 :** Comment les escargots se reconnaissent entre eux ?
- Question 5 :** Qui est le cousin de l'escargot ?
- Question 6 :** À quoi servent les tentacules des escargots ?
- Question 7 :** Comment s'appellent les antennes des escargots ?
- Question 8 :** Est-ce que l'escargot peut aller en marche arrière ?

Énigme 13 — Énigmes des classes**Réponse aux questions sur les escargots classes de GS-CP et CP-CE1**

- Q1 : sa langue son pied ses dents
- Q2 : il est mâle et femelle il ne boit pas il est aveugle
- Q3 : à reculer à se déplacer et coller à manger
- Q4 : grâce à leur bave (mucus) grâce à leur coquille grâce à leurs tentacules
- Q5 : le poulpe la grenouille le crapaud
- Q6 : à manger à voir et toucher à attraper
- Q7 : les pieds les tentacules la bouche
- Q8 : OUI NON

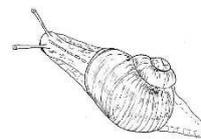


Figure 102 - Questions et réponses carnet des classes ayant travaillé sur les escargots

Énigme 13 - classes de CE2-CM1 et CM1-CM2**OISEAUX**

Répondez aux devinettes directement sur votre carnet en entourant la bonne réponse.

- Devinette 1 :** Je suis un oiseau blanc et noir.
Je vole des choses qui brillent.
Qui suis-je ?
- Devinette 2 :** Je suis la femelle d'un oiseau noir et orange.
Qui suis-je ?
- Charade :**
- Mon 1^{er} est un prénom de garçon qui commence par « M »
- Mon 2^{ème} est une personne qui attrape des poissons.
- Mon tout est un oiseau bleu et orange.

Énigme 13 — Énigmes des classes**Réponse aux devinettes sur les oiseaux - classes de CE2-CM1 et CM1-CM2**

- Devinette 1 : la mésange l'hirondelle la pie
- Devinette 2 : la merlette le moineau le merle
- Réponse à la charade :



Figure 103 - Questions et réponses carnet des classes ayant travaillé sur les oiseaux

III. ANIMATIONS EXTRA SCOLAIRES

Une journée d'animation a été proposée le 14 avril 2023 auprès des enfants en périscolaire. La première semaine des vacances de pâques mettait à l'honneur les oiseaux pour créer du lien avec ce que les enfants avaient fait à l'école. Avec les animatrices du centre, les enfants ont donc travaillé et fait plusieurs activités autour du thème des oiseaux. Les agents techniques ont prédécoupé les planches pour la fabrication de nichoirs pour espèces cavernicoles ou semi-cavernicoles et les enfants les ont huilées avant l'assemblage prévu le 14 avril.

Le groupe a été divisé en deux : les plus petits ont réalisé des activités sur les oiseaux adaptés à leur âge (memory des oiseaux revisité, malle mystère oiseaux, oiseau / pas oiseau) pendant que les plus grands ont assemblé les planches pour mettre en forme les nichoirs.

L'idée initiale était de les installer pendant l'après-midi mais le temps était mauvais donc nous en avons profité pour décorer les nichoirs. Ils ont été installés un plus tard, après les vacances de pâques.



Figure 104 : Assemblage et décoration des nichoirs

IV. CONFERENCE NATURALISTE

L'objectif des conférences naturalistes est de découvrir autour d'un diaporama/discussion un thème naturaliste prédéfini. Un pan de la **biodiversité de proximité est ainsi dévoilé afin d'attiser les curiosités de cette nature** qui nous entoure mais qui, discrète, ne nous dévoile que peu de choses. Trois conférences grand public ont été réalisées en 2023 sur trois thèmes différents (Tableau 14).

Tableau 14 : Bilan des conférences naturalistes

Thème	Date	Participants
Amphibiens	16/03/2023	8
Reptiles	15/06/2023	11
Chiroptères	25/08/2023	7

Toutes ces présentations ont été réalisées en soirée à la salle des fêtes de Cercoux. Les conférences amphibiens et chiroptères ont été couplées à des sorties de terrain nocturnes pour aller découvrir les espèces préalablement décrites en salle.



Action ABC - ATLAS BIODIVERSITÉ COMMUNALE

A la découverte des chauves-souris

VENDREDI 2 SEPTEMBRE



19H

Salle des fêtes de Cercoux

Au cours d'une conférence, venez découvrir la biologie et l'écologie des chauves-souris, puis partez à leur rencontre le temps d'une balade acoustique à la tombée de la nuit.

Venez en apprendre davantage
sur les chauves-souris.

Animation organisée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale animée par Nature Environnement 17 et la commune de Cercoux.



Action financée par l'Office Français de la Biodiversité et le Conseil Départemental 17



Ne pas jeter sur la voie publique. Flyer réalisé par Nature Environnement 17 - © Madame Leuchmann

Figure 105 et 106 : Photo de la conférence naturaliste Reptiles et affiche de la conférence naturaliste Chiroptères

V. ATELIER VIGIE-NATURE

Vigie-Nature est un **programme de sciences participatives** ouvert à tous les curieux de nature, **du débutant au plus expérimenté**. Porté par le **Muséum national d'Histoire naturelle** et l'**Office Français de la Biodiversité**, Vigie-Nature est animé par **des associations** et mis en œuvre grâce à des **réseaux d'observateurs volontaires**. En s'appuyant sur **des protocoles simples et rigoureux**, il propose à chacun de contribuer à la recherche en découvrant **la biodiversité qui nous entoure**. Initié il y a une trentaine d'années avec le **Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)** créé en 1989, le programme Vigie-Nature s'est renforcé depuis avec le suivi de nouveaux groupe : les papillons, chauves-souris, escargots, insectes pollinisateurs, libellules, plantes sauvages des villes... En offrant aux scientifiques des données de terrain essentielles, **dans toute la France**, les observateurs volontaires participent ainsi à **l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ordinaire** et sur les réponses face aux changements globaux (urbanisation, changement climatiques...).

Ce programme étant en complète adéquation avec le projet d'ABC, NE17 s'est appuyé sur plusieurs des programmes créés pour proposer des ateliers permettant de s'approprier le sujet et le protocole abordés.

Tableau 15 : Bilan des ateliers Vigie-Nature

Thème	Date	Participants
Oiseaux des jardins -Mangeoires	11/01/2023	15
SPIPOLL - Insectes pollinisateurs	Annulé	
Oiseaux des jardins -Mangeoires	25/08/2023	4

Les ateliers mangeoires ont été réalisés dans les locaux du Moulin Solidaire. Association animatrice d'une recyclerie, d'une épicerie coopérative et de différentes actions socio-culturelles, elle est située sur la commune de Cercoux. Ce partenariat a permis de coupler les formations avec des ateliers de construction de mangeoires. Les objets de la recyclerie ont ainsi été valorisés pour mener une bonne action pour la biodiversité et des comptages d'oiseaux sur la commune.



Figure 107 : Logo programme « Oiseau des jardins »

VI. SORTIE NATURE

L'objectif de ces sorties était de proposer aux personnes intéressées par la recherche d'espèces emblématiques et assez rares, un moyen d'aller à leur rencontre. Les participants ont donc accompagné un naturaliste expérimenté pour rechercher le Circaète Jean-le-Blanc et la Cistude d'Europe sur le territoire de la commune.

Tableau 16 : Bilan des sorties nature

Thème	Date	Participants
Sortie « Circaète Jean-le-Blanc »	03/04/2023	3
Sortie « Circaète Jean-le-Blanc »	29/04/2023	1
Sortie « Circaète Jean-le-Blanc »	15/06/2023	0
Sortie « Cistude d'Europe »	04/07/2023	0
Sortie « Cistude d'Europe »	13/07/2023	0
Sortie « Cistude d'Europe »	28/07/2023	4
Sortie « Cistude d'Europe »	12/08/2023	1
Sortie « Cistude d'Europe »	30/08/2023	0
Sortie « Cistude d'Europe »	13/09/2023	1

Ces sorties n'ont malheureusement pas eu le plus grand des succès. La difficulté était de prévoir les dates suffisamment à l'avance sans connaître la météo parfois peu favorable à l'espèce recherchée. D'autre part, quelques-unes des sorties étaient programmées le week-end pour essayer de toucher plus d'intéressés mais sans succès. Toutefois, les participants ont eu la chance de faire de très belles observations et de repartir avec plein d'informations sur la biologie de ces deux espèces.

VII. EXPOSITION

Nature Environnement 17 dispose de 11 expositions sur divers sujets naturalistes. La volonté était de profiter de ces supports pour mettre en avant, tout au long des deux années de l'ABC, différents sujets afin de servir de rappel sur les lieux de passages de la commune. Le Moulin solidaire et la médiathèque ont été les deux lieux d'exposition choisis. Pour l'année 2023, nous avons essayé de faire concorder au mieux les sujets abordés lors des conférences naturalistes avec les expositions.

Tableau 17 : Bilan des expositions

Thème	Date	Lieu
Oiseaux des carrières	13/05/2022 au 17/06/2022	Moulin solidaire
Gaston le hérisson	22/06/2022 au 07/07/2022	Médiathèque
Les Alliés du jardin	22/06/2022 au 07/07/2022	Moulin solidaire
Au cœur des landes	15/09/2022 au 27/10/2022	Moulin solidaire
Chauves-souris, ces étranges mammifères	15/09/2022 au 29/11/2022	Médiathèque
Le monde des mares	03/04/2023 au 29/04/2023	Médiathèque
Fascinants serpents	04/07/2023 au 25/08/2023	Médiathèque
Belles de nuit	25/08/2023 au 29/09/2023	Médiathèque

PLAN D' ACTIONS

I. ARTICULATION DE L'ABC AVEC LE PLU

Le PLU de la commune de Cercoux a été finalisé en 2019. Le rapport de présentation et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présentent plusieurs grandes orientations. Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il s'agit donc, au regard du diagnostic et des enjeux identifiés au travers de l'ABC, de trouver des possibilités d'articulation avec le PLU. Ces liens doivent permettre de prendre en compte de manière fine les enjeux écologiques dans le plan d'aménagement et d'envisager les modalités de traduction surfacique (zonage) et règlementaires.

Sur les cinq orientations définies par le PADD de la commune, l'objectif de « Préserver l'environnement » figure en dernière position. Il est stipulé à juste titre que certains espaces naturels méritent une attention toute particulière :

- La Zone Spéciale de Conservation des « Vallées du Lary et du Palais » (Natura 2000), incluant les ruisseaux du Manon, de la Traîne, du Jaunat et du Pas de Canon
- Les zones de sources des ruisseaux du Manon et de la Traîne, faisant partie de la Zone Spéciale de Conservation des « Landes de Montendre » (Natura 2000)
- L'étang de Levrault et la vallée du Meudon auxquels nous ajouterions les zones de landes qui jouxtent l'étang et font partie de cet ensemble naturel à très fort enjeu sur la commune.

La commune de Cercoux y fixe également plusieurs orientations pour la protection de la Trame Verte et Bleue, auxquelles nous confirmons un intérêt fort pour améliorer la prise en compte de la biodiversité sur la commune :

- protéger et améliorer la qualité des eaux des cours d'eau,
- protéger les cours d'eau, les forêts alluviales, les zones humides et de favoriser la restauration des prairies
- permettre les travaux de restauration des continuités aquatiques et écologiques
- protéger les forêts, les landes, les bois marécageux et les tourbières
- préserver les zones humides et les boisements assurant les continuités écologiques sur les coteaux agricoles du Lary.

1. ZONAGE ET REGLEMENT

Le règlement et le zonage sont opposables aux autorisations d'urbanisme (obligation de respect). Le règlement fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les grands objectifs de l'urbanisme : équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels...

En particulier, le règlement :

- Délimite les zones urbaines (zones U) ou à urbaniser (zones AU) et les zones naturelles et forestières (zones N) ou agricoles (zones A) à protéger :
 - Peuvent être classés en zone agricole (A) les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 - Peuvent être classés en zone naturelle et forestière (N) les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :
 - De la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique
 - De l'existence d'une exploitation forestière
 - De leur caractère d'espaces naturels
 - De la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles
 - Ou de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues
- Fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones, donc y compris à l'intérieur des zones agricoles et naturelles (définies comme étant "à protéger" par le code de l'urbanisme)

À travers le règlement, la collectivité a notamment la possibilité, si elle le souhaite :

- De classer les secteurs les plus sensibles (à fort enjeu écologique) en zone naturelle et forestière (N), soit inconstructibles. Il est également possible pour ceux qui seront à préserver de toute urbanisation d'appliquer un zonage supplémentaire dénommé « espaces à vocation écologique et à préserver » au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. La réglementation générique associée pourra indiquer que « *Tous travaux doivent être soumis à déclaration préalable. Sont admis les travaux ne compromettant pas le caractère de ces espaces. La destruction est soumise à autorisation et doit être compensée par l'aménagement de ces nouveaux espaces en continuité avec les espaces maintenus.* ».
- De classer en espaces de continuités écologiques et d'assurer la protection réglementaire des éléments de la trame verte et bleue qui sont nécessaires à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- En zone urbaine (zone U), de localiser les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ;
- De délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ;
- D'imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ;
- De prévoir des emplacements réservés (ER) aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;
- D'identifier en espace boisé classé (EBC) les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer (qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations), ou même des arbres isolés, haies ou réseaux de haies ou plantations d'alignements. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements (article L. 113-1 et suivants du code de l'urbanisme) ;

- Dans les secteurs bâtis des zones urbaines issus d'une opération d'aménagement d'ensemble d'un domaine boisé, antérieure au XXe siècle, et ayant conservé leur caractère remarquable de parc, d'encadrer la constructibilité en fonction de la taille des terrains si la préservation de la qualité des boisements et espaces verts le justifie ;
- Dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), de préciser la localisation prévue pour les espaces verts ;
- De délimiter des secteurs dans lesquels le règlement du PLU(i) impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales renforcées qu'il définit ;
- D'imposer des obligations en matière de réalisation d'espaces libres et de plantations ;
- D'imposer les installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et du ruissellement ;
- D'imposer pour les clôtures des caractéristiques permettant de préserver ou remettre en état les continuités écologiques ou de faciliter l'écoulement des eaux...

2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- Porter sur un secteur donné du territoire (OAP sectorielles). Ce type d'OAP définit en particulier les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.
- Ou avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP thématiques).

Pièces obligatoires du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), elles servent de cadre au projet urbain souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.

Aujourd'hui 4 OAP sectorielles sont développés dans le PLU de Cercoux. Les pistes proposées ici peuvent alimenter les OAP existantes et être un appui lors de la création de celles à venir. La création d'une OAP thématique « Biodiversité » serait un vrai plus pour la commune :

Espaces verts

Imposer un taux d'espace vert et non imperméabilisé minimal dans les zones constructibles. Proposition : 25 à 30% par lot. L'article 9 du règlement « Gérer les emprises au sol » peut être complété sur ce point, par exemple en exigeant un coefficient de biotope par surface.

Clôtures et haies

Recommandations dans le règlement : clôtures sur rues principales hermétiques mais prévoir des possibilités de passage sur les rues secondaires et dans les quartiers plus « verts ». Faire des recommandations d'espèces végétales feuillues autochtones à planter (ligneux locaux et diversifiés, interdire les haies monospécifiques de thuyas). Dans les secteurs d'extension urbaine, rendre obligatoire la plantation d'une haie de feuillus variés en fond des parcelles. Interdire les murs de plus de 1,50m de haut. Proposer aux propriétaires de végétaliser les clôtures de type murs et grillages avec des plantes grimpantes (clématite, lierre, houblon, vigne vierge, glycine, chèvrefeuille...)

Plantations

Prévoir des plantations arborées dans les OAP, notamment le long des voiries et des espaces de stationnement. L'outil des « emplacements réservés » peut également être sollicité pour les espaces verts et continuités écologiques L.151-41 3) du CU, par exemple pour des espaces à planter. Proscrire les défrichements, sauf exception, comme « seront admises les coupes où 5 % de la surface de la parcelle boisée est retirée de l'exploitation ». Les éventuelles replantations proscrire les essences exogènes et favoriseront les essences adaptées au contexte local. L'abattage des arbres dans ces espaces identifiés est conditionné à la réalisation d'une compensation par la plantation d'espèces équivalentes. Ou bien, conditionner l'aménagement de ces espaces à la réalisation d'une évaluation environnementale spécifique (entraînant modification du PLU pour intégrer les compensations).

Voiries et trottoirs

Limiter la largeur des voies de desserte dans les extensions urbaines. Promouvoir la végétalisation des pieds de façades et des trottoirs.

Créer ou conserver des corridors urbains

Pour les corridors urbains existants et/ou à renforcer, on pourra limiter la fragmentation via divers outils disponibles (part minimale d'espace vert à respecter, coefficient de biotope par surface,

plantation de haies de feuillues diversifiées obligatoires en fond de parcelle, obligation de respecter un taux de ligneux/surface...) et on limitera les possibilités de constructions (ou les accorder sous conditions : taux de plantations à créer, toitures enherbées, clôtures végétalisées, alignement du bâti permettant de conserver une « bande verte » à l'arrière du bâti). Recommander de créer des passages pour la petite faune en cas de travaux sur les clôtures nécessitant une demande de travaux ou de permis et proposer de végétaliser les clôtures.

Éclairage public

Réduire et limiter le nombre de candélabres sur les nouvelles voiries (et sur les voies existantes dans le cadre de futurs travaux). Réglementer le type de candélabre souhaité : type, éclairage orangé, orienté vers le bas, basse consommation, ... Réduire au maximum accepté les plages horaires d'éclairage. Cette logique est applicable au domaine privé en interdisant les éclairages nocturnes continus, par exemple.

Gestion des eaux pluviales

Favoriser l'intégration des eaux pluviales à la parcelle. Pour les extensions urbaines et zones artisanales, prévoir l'aménagement de zones végétalisées (friches sèches) et les intégrer aux OAP sous forme de corridor. La largeur totale doit être d'au moins 7m pour avoir un intérêt écologique.

Zone bâtie

Permettre la possibilité de créer des toitures enherbées (à inclure dans le calcul du Coefficient de biotope au niveau des corridors urbains à renforcer si l'outil est retenu). Imposer des règles d'aménagement d'espaces libres ou de plantations aux constructeurs pour garantir la perméabilité du village et/ou le renforcement de corridors. Diriger l'implantation des constructions par rapport aux voies en disposant le bâti sur un même alignement pour permettre une large bande d'espaces verts à l'arrière des maisons et obligation de planter une haie de feuillus diversifiée en fond de parcelle. Dans le cas de demande de travaux pour la rénovation de toitures ou l'aménagement de combles, notamment au centre du village, conditionner les travaux à certaines exigences : Évaluer la présence de Chiroptères et, le cas échéant, prendre les précautions nécessaires pour éviter tout impact sur les individus ou compenser la perte de gîte. Et, prévoir un calendrier de travaux hors période sensible pour la faune : de fin août à mars.

Abord des cours d'eau

Les cours d'eau et canaux peuvent faire l'objet d'un zonage particulier permettant de préserver la fonctionnalité écologique du corridor (zonage au titre des « Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser », au titre de l'art. L151-23 du CU). Une zone tampon d'au moins 25m à partir du haut de berge doit être préservée de part et d'autre du cours d'eau/canal pour conserver la fonctionnalité du corridor au sein de l'aménagement. Aucun ouvrage ne doit entraver la continuité écologique. Aucune construction ni aucun aménagement, remblai ou dépôt de matériaux n'y sera autorisé. Toute rectification ou enrochement de berges sera proscrit et tout remblai, stockage ou dépôts de matériaux également. Les coupes d'arbres de la ripisylve peuvent être soumises à déclaration préalable. L'éclairage dans cet espace tampon sera proscrit ou très discret.

Arbres remarquables

Concerne aussi bien les alignements d'arbres le long des voiries que les arbres isolés dans l'espace agricole ou les arbres identifiés en milieu urbain. Protéger ce patrimoine arboré avec l'art. L.113-1 du code de l'urbanisme. Pour les plus beaux sujets, conditionner les coupes à des compensations (ex : plantation de nouveaux arbres ailleurs dans le village). En milieu agricole, absolument protéger les rares sujets existants.

Stationnements

Pour tous les stationnements à aménager, préconiser ou imposer dans le règlement l'utilisation de matériaux filtrants (graviers, pavés, dalles alvéolées...) pour limiter l'imperméabilisation des sols. Pour les aires de stationnement de plus de 10 ares, imposer des plantations d'arbres feuillus locaux (ratio minimum d'1 arbre pour 5 places de stationnement). Des haies arbustives peuvent aussi compléter le dispositif. Les eaux pluviales peuvent s'infiltrer directement dans le sol ou être dirigées vers des zones végétalisées (friches sèches avec arbustes)

Chemins ruraux et agricoles

Dans les zones A et N, proscrire (ou conditionner à une justification argumentée) l'imperméabilisation des chemins ruraux et agricoles pour conserver leur fonction de corridor. Il s'agit d'éviter leur disparition par regroupement de parcelles ou leur imperméabilisation qui réduirait leur fonctionnalité, voire formerait des obstacles pour certaines espèces terrestres. Un inventaire des chemins ruraux permettrait de réaffirmer la propriété de la commune sur ces espaces qui peuvent être soumis à la prescription trentenaire acquisitive.

Valoriser des constructions favorables à la biodiversité

Encourager, dans le cadre de restauration (soumettre à demande de travaux) leur valorisation patrimoniale et éviter les maçonneries en béton et les crépis pour laisser les pierres apparentes. En cas de rénovation de toiture dans le bâti ancien du centre du village y compris les granges (demande de travaux ou de permis), solliciter une expertise chiroptères et intégrer des ouvertures au projet ou l'aménagement de nichoirs, en cas de découverte d'individus dans les combles. Intégrer dans les propositions annexées au PLU (ou aux demandes de travaux et permis de construire) des suggestions d'aménagement comme la pose de nichoirs sur le bâti et dans les espaces verts.

II. FICHES ACTIONS

De nombreuses actions existent pour favoriser la biodiversité chez soi. Un vaste cortège d'êtres vivants peuple nos jardins, à commencer par les végétaux et en continuant évidemment par la faune, allant des insectes aux oiseaux en passant par les reptiles, mammifères, mollusques et parfois les amphibiens. Afin de favoriser la présence de toute cette vie, il est possible de disposer des aménagements un peu partout dans nos jardins. À plus large échelle, des actions sont possibles et efficaces sur les espaces publics. Enfin, les actions participatives peuvent être de bonnes solutions afin d'affiner la connaissance de certains animaux et/ou végétaux.

Voici un aperçu des actions possibles sous forme de fiches actions :

POSE DE NICHOURS

Objectifs

- Créer des lieux de nidification pour les oiseaux
- Compenser la perte de lieux de nidification

Localisation

Parcs et jardins



Contexte

Les oiseaux subissent actuellement un fort déclin à cause des activités humaines. Leurs sites de nidification se font de plus en plus rares, notamment en zone urbaine où les oiseaux cavernicoles peinent à trouver des cavités pour nicher. Construire des nichours permet de compenser partiellement cette pénurie de sites de nidification.

Description de l'action

Il existe différents types de nichours pour s'adapter aux exigences de chaque espèce. Le lieu où ils sont posés est également déterminant pour leur utilisation. Il faut toujours qu'ils soient placés de sorte à éviter les vents dominants et une exposition continue au soleil pendant la journée, placer l'entrée vers l'ouest, l'est, le sud-ouest ou le sud-est est idéal. Il est également très important que l'intérieur du nichour reste sec. L'incliner légèrement vers l'avant pour que l'eau ruisselle et percer un petit trou sur le fond du nichour permet d'évacuer l'eau éventuellement passée dedans. Les installer pendant l'automne ou l'hiver permet aux oiseaux de les repérer en avance et de savoir qu'ils seront là pour la saison de nidification.

Types de nichours :

- Nichours semi ouverts (Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Bergeronnette grise, Hirondelles, Troglodyte mignon),
- Nichours fermés (Mésanges, Moineaux, Chouettes, Huppe, Sittelle...)

La pose des nichours (lieu et hauteur) selon les espèces :

- Abrisé des intempéries et des vents dominants,
- Sur un mur couvert de lierre, dans un buisson (1,5 à 3m) : Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Bergeronnette grise, Troglodyte mignon,
- En hauteur contre un mur, un piquet, un poteau, un arbre sous une avancée de toit (au moins 2m) : passereaux type mésanges, moineaux, sittelles, étourneaux,
- Dans une grange, un hangar ou un garage ouvert (au moins 3m) : Effraie des clochers,
- Sous une branche (au moins 4 à 5m) : Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée,

Matériaux :

- Bois non traité,
- Béton de bois

Partenaires

Commune, propriétaires privés

Coût estimé

Variable en fonction du type de nichour, des matériaux de fabrication, de l'achat d'un nichour prêt à poser ou d'un nichour en kit. Gratuit si l'on dispose déjà des bois servant à sa construction. A titre indicatif, sur le catalogue de la LPO, les nichours se trouvent dans une large fourchette allant de 13 à plus de 300€.

Evaluation

- Les oiseaux visés par les nichours les utilisent plus ou moins régulièrement et avec succès

MAINTIEN DE ZONE(S) NON TONDUE(S), INSTALLATION DE PLANTES INDIGENES MELLIFERES

Objectifs

- Favoriser la petite faune
- Favoriser la diversité floristique

Localisation

Parcs et jardins



Contexte

Les zones « d'herbes folles » sont extrêmement importantes pour nombre de petits animaux. En effet, les insectes sont très dépendants de ce type de structure végétale, notamment les pollinisateurs. D'autres animaux comme les micromammifères, les hérissons, les reptiles, les passereaux et les amphibiens s'en servent comme couloir de déplacement et de refuge en cas de danger. Les zones non tondues et laissées en libre évolution se remplissent petit à petit d'une diversité grandissante d'espèces végétales. Ces zones sont de moins en moins présentes du fait de la volonté de « faire propre ». Afin de favoriser la faune et la flore liées à ces zones, il est nécessaire de laisser des espaces comme ceci dans nos campagnes et nos villages.

Description de l'action

Cette action est très simple à mettre en place. Il suffit, dans un coin de jardin ou de parc, de laisser évoluer librement la végétation. La seule intervention à faire est éventuellement de planter des espèces locales et nourricières pour les insectes. Ces plantes peuvent cependant arriver toutes seules avec le temps. On peut par exemple envisager une fauche tardive et/ou créer des cheminements tondus traversant les zones non tondues pour associer les espaces « pour l'Homme » et les espaces d'herbes folles. Créer ces cheminements de façon irrégulière et à des endroits différents après la repousse de la végétation sur un cheminement permet de créer une multitude de micro-habitats et de hauteur de végétation. Tout ceci n'en sera que plus favorable pour la biodiversité.

Partenaires

Commune, propriétaires privés

Coût estimé

Aucun coût à prévoir

Evaluation

L'augmentation de la diversité floristique et faunistique d'année en année sera le principal indicateur que cette action porte ses fruits. Côté flore, des graminées seront d'abord présentes et petit à petit, un peuplement plutôt constitué de plantes à fleurs est recherché. Celles-ci, une fois qu'elles sont bien installées, fleurissent tout au long de l'année en fonction des périodes de floraison des différentes espèces. Cet étalement de la floraison sera un indicateur de la réussite de cette action. L'abondance de la petite faune est notable lorsque cette action suit son cours et elle peut être l'autre indicateur de réussite.

AMENAGEMENT D'UN COMPOST, TAS DE BOIS, TAS DE PIERRES, TAS DE FEUILLES

Objectifs

- Créer des micro-habitats pour la petite faune
- Diminuer les déchets

Localisation

Parcs et jardins



Contexte

La matière organique en décomposition, les tas de pierres, de bois et de feuilles sont des refuges pour la petite faune. Ils sont essentiels dans des zones urbanisées où cette faune trouve difficilement des abris et où leur présence n'est pas toujours acceptée et vue d'un bon œil à cause de l'aspect sale ou non entretenu.

Description de l'action

Aménager ce type d'éléments dans un jardin prend peu de temps et de place. Les positionner à proximité des zones non tondues et autres aménagements favorables à la biodiversité comme les mares augmente leur intérêt pour la faune car la faible distance entre eux n'empêche pas leur déplacement de l'un à l'autre. De plus, la matière décomposée du compost peut être épandue sur les massifs de fleurs et le potager pour fertiliser, garder de l'humidité dans le sol et protéger de la chaleur. Les tas de bois sont parfois déjà en place si l'on chauffe nos habitations avec cette énergie. Il n'y a donc rien de plus à faire de ce côté.

- Compost

Un bac à compost classique acheté dans le commerce ou fait maison à placer dans le jardin. La taille est à définir en fonction des besoins du foyer. De nombreuses tailles et formes sont disponibles. Des fiches indiquant ce qu'on peut et ne peut pas y mettre existent. La plupart des déchets organiques peuvent y être mis mais une quantité excessive n'est parfois pas conseillée (peaux d'agrumes, viandes).

- Tas de bois

Si l'on chauffe au bois, le tas de bois existe déjà et la faune le connaît et l'utilise. Dans le cas contraire, il suffit de se procurer des branches et bûches à disposer dans le jardin en tas désorganisé ou à ranger selon la préférence. Le bois mort fonctionne également. Si l'on abat un arbre mort dans son jardin ou un parc public, le débiter et laisser tout ou partie de ce dernier créera un refuge au même titre que du bois de chauffage.

- Tas de pierres

Même principe que pour le tas de bois.

- Tas de feuilles

L'automne apporte les feuilles mortes chaque année. Les rassembler est la seule chose à faire.

Partenaires

Commune, propriétaires privés

Coût estimé

Bac à compost : varie selon la taille et le matériau de fabrication (de 20 à plus de 300 euros). Les pierres sont disponibles en dons auprès de particuliers souhaitant s'en débarrasser.

Evaluation

- Compost : la matière est assez décomposée pour pouvoir s'en servir au jardin
- La microfaune du compost est présente
- Tas de bois, pierres, feuilles : ils sont fréquentés par la faune

CREATION DE MARES

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un point d'eau - Reformuler les continuités écologiques - Restaurer des habitats d'espèces protégées 	
<p>Localisation</p> <p>Parcs, jardins, prés, cultures Secteurs de discontinuité écologique (trame bleue)</p>	
<p>Contexte</p> <p>Les mares sont des micro-habitats présentant un intérêt tout particulier pour la faune en général et une flore très spécifique. Ce sont des éléments importants à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité. Elles jouent un rôle important dans la connectivité entre les zones humides plus grandes si un réseau assez développé est en place. Ainsi, les animaux liés à ces milieux peuvent circuler plus facilement d'une zone humide à une autre. De plus, elles servent d'abreuvoirs pour le bétail lorsqu'elles sont dans les pâtures. Certaines sont permanentes, d'autres temporaires mais laissent généralement le temps à la biodiversité de se reproduire avant l'assèchement dans des conditions climatiques normales. Les sécheresses et canicules rendent de plus en plus précoces ces assèchements et impactent donc la faune et la flore dans l'accomplissement de leur cycle biologique.</p>	
<p>Description de l'action</p> <p>La création d'une mare nécessite un certain nombre de paramètres à connaître, tant sur le point technique que du côté législatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emplacement : exposée au soleil pendant une partie de la journée et à l'ombre pendant l'autre partie. Assez loin des arbres pour éviter la chute importante de feuilles dedans, et à terme, le comblement - Etanchéité : couche d'argile, natte de bentonite, bâche plastique, étanchéité naturelle - Profondeur : moins de 2m de profondeur. Idéalement entre 1m et 1,5m - Surface : adaptée à la localisation (attention : changement de législation en fonction de la taille) - Berges et contours : varier les pentes douces et abruptes pour les accès de la faune et la diversité d'espèces végétales. Contours sinueux pour augmenter les échanges entre la terre et l'eau et créer des micro-habitats favorables à la faune - Végétation : locale et adaptée. Les racines, une fois assez grandes, tiendront les berges. La végétation s'installe généralement très bien d'elle-même - Entretien : nécessité de curer la mare de temps en temps tous les 15 à 25 ans pour éviter le comblement par accumulation de matière organique (attention à ne pas percer la couche étanche du fond) - Législation : se rapprocher de la mairie dans un premier temps. En fonction de la taille et de la profondeur (+ ou - de 100m², + ou - 1000m², + ou - de 2m de profondeur), nécessité de faire une demande d'autorisation ou une déclaration. Distance à respecter par rapport aux habitations et cours d'eau. Respect du règlement sanitaire départemental - Garder une zone non accessible au bétail en cas de mare dans une pâture pour préserver du piétinement, pour favoriser la colonisation par les espèces végétales. Le piétinement par le bétail crée constamment du dérangement et peut souiller l'eau par les déjections. Ceci entraîne des difficultés pour la faune et la flore à s'installer et se reproduire. On peut installer une pompe à mufle si l'on souhaite protéger totalement la mare des piétinements du bétail. - Ne pas empoissonner - Contrôler la présence d'écrevisses, les éliminer le cas échéant 	

Partenaires Commune, propriétaires privés, entreprises de travaux publics, associations
Coût estimé Très variable en fonction de l'intervenant qui la crée, de sa taille et de la technique d'étanchéification. Presque gratuit si cela est réalisé en régie. Peut s'élever à plus de 2000€ si des entreprises interviennent.
Evaluation <ul style="list-style-type: none">- Mare en eau en permanence ou non (il est normal que des mares s'assèchent pendant l'été)- Colonisation par la faune et la flore

PAILLAGE NATUREL DU JARDIN

Objectifs

- Garder l'humidité et la chaleur et/ou fraîcheur dans le sol
- Créer des conditions favorables au développement des végétaux et de la faune du sol



Localisation

Parcs et jardins

Contexte

Les périodes de sécheresses et de canicules à répétition ces dernières années induisent des assèchements et réchauffements du sol de manière générale. Ces événements climatiques posent plus ou moins de problèmes en fonction de la nature des sols, des espèces présentes et de leurs besoins hydriques et de chaleur et/ou fraîcheur. Appliquer des solutions permettant de lutter contre ces aléas aidera donc à maintenir des conditions favorables à la biodiversité locale. En été, le paillage garde l'humidité et la fraîcheur en limitant le développement des « mauvaises herbes ». En hiver, il protège les racines des gelées.

Description de l'action

Cette action simple permet de créer une réaction en chaîne. En répandant de la matière organique en décomposition au pied des plantes sur une épaisseur de 5 à 10cm, la végétation se développera mieux et donnera plus de nourriture et pollen à la faune sauvage (en particulier les pollinisateurs) qui en a besoin. Cela rendra également meilleur le rendement du potager. Pour trouver la matière organique, rien de plus simple :

- Utiliser la matière organique décomposée du compost
- Utiliser les copeaux de broyage de branches
- Utiliser les résidus de tonte

Partenaires

Commune, propriétaires privés

Coût estimé

Prix du bac à compost (cf. fiche compost) et du broyeur (de 80 à plus de 3000€ en fonction du modèle). La location ponctuelle peut être envisagée

Evaluation

- Les massifs fleuris et potagers sont en bonne santé
- La fréquentation par les insectes et autres animaux augmente

CONDUITE DE L'ÉCO-PÂTURAGE

Objectifs

- Entretien des espaces verts publics écologiquement
- Diminuer les coûts d'entretien des espaces verts publics

Localisation

Espaces verts publics



Contexte

La commune de Cercoux met déjà en place de l'éco-pâturage sur certains espaces verts et parcelles de la commune. La conduite de cette méthode d'entretien peut encore évoluer sur le territoire communal. Une évaluation de la possibilité d'améliorer cette méthode en proposant différents leviers est l'objet de cette fiche.

Description de l'action

L'éco-pâturage a de nombreux intérêts : il permet de gérer écologiquement les espaces verts et parcelles communales, de ne pas avoir recours aux engins thermiques destructeurs pour la biodiversité et émetteurs de gaz à effet de serre, il a un aspect pédagogique et social grâce au bétail et donne la possibilité aux éleveurs d'avoir des terrains pour mettre leurs bêtes. Plusieurs conditions sont à connaître pour la mise en place de cette action et d'autres peuvent venir améliorer les parcelles pour les bêtes qui pâturent mais aussi pour la biodiversité dans la mesure du possible.

- Le chargement (nombre de têtes/hectare) avec la formule suivante (trouvée sur le site internet du Département de la Seine-Maritime, onglet Biodiversité → éco-pâturage) :

$$\frac{\text{Charge/ha x surface (ha)}}{\text{UGB des animaux choisis}} \times \frac{365}{\text{Jours de pâturage/an}} = \text{Nombre d'animaux}$$

- Créer une mare sur la parcelle (voir fiche mare),
- Planter des haies fourragères/bocagères (voir fiche haie fourragère)

Partenaires

Commune, éleveurs, entreprise de TP (mares), pépiniéristes (haies)

Coût estimé

Prix de la création d'une mare (voir fiche mare), prix d'achat des essences d'arbres choisies (voir fiche haie).

Evaluation

- Augmentation de la biodiversité, notamment végétaux et petite faune sur les zones d'éco-pâturage

VALORISER L'ÉTANG DE LEVRULT EN VUE DE LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à l'environnement - Promouvoir les richesses naturelles du site 	
<p>Localisation Étang de Levrault</p>	
<p>Contexte</p> <p>L'étang de Levrault bénéficie d'une situation intéressante pour la biodiversité grâce à sa localisation entre des landes humides, des landes sèches et des zones boisées. Il fait partie des secteurs avec le plus de données naturalistes et d'espèces patrimoniales. Autre point fort : aucune espèce invasive n'est recensée. Cet espace peut servir de lieu de sensibilisation à l'environnement grâce à sa richesse, qui reste tout de même à préserver. La présence de poissons notamment, rend l'étang moins favorable aux amphibiens, libellules et autres animaux aquatiques. Cet élément sera à surveiller. Il faudra également veiller à la non-dégradation du site qui pourrait survenir avec une augmentation de la fréquentation.</p>	
<p>Description de l'action</p> <p>Les actions de sensibilisation à l'environnement sont nombreuses et variées. Il peut y avoir des actions auprès du grand public ou des installations qui valorisent et apportent des connaissances sur l'environnement et la nature. Ainsi, plusieurs idées peuvent voir le jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneau d'interprétation du milieu naturel - Journées d'animation pour le grand public (Fête de la nature, Fréquence grenouilles, Journée mondiale des zones humides...) - Sentier autour de l'étang (attention à ne pas détruire les espèces patrimoniales, notamment sur la berge est) - Aménager le site pour favoriser la biodiversité et accueillir des visiteurs sur une partie du site (côté route) - Entretien le site pour garder son intérêt naturel, pédagogique et de loisir <p>L'acquisition de parcelles adjacentes est également une solution permettant de créer un espace plus grand avec plus de potentiel naturel, pédagogique, de loisir.</p>	
<p>Partenaires</p> <p>Commune, Département, Région, associations, entreprises de signalétique</p>	
<p>Coût estimé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût/jour de la structure qui réalise les journées d'animation (pour un ordre d'idée, les coûts de Nature Environnement 17 : 300€ la demi-journée d'animation hors week-end et jours fériés, 500€ pour week-end et jours fériés, sans surcoût si l'animation se fait dans le cadre d'un programme financé) - Prix de la signalétique et des tables/bancs/garde-corps (demande de devis possible sur les sites des entreprises) - Entretien du site et de la signalétique en place par les agents municipaux ou des entreprises extérieures. 	
<p>Evaluation</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire faune/flore pour l'état initial (ABC) puis tous les 3 ans - La fréquentation humaine se maintient ou augmente - L'impact sur la biodiversité reste faible 	
REGULATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population afin de réduire l'expansion de ces espèces et prévenir leur introduction - Surveiller le développement des plantes invasives (voir paragraphe dédié) - Contrôler, voire éradiquer lorsque c'est possible, les foyers de développement de ces espèces 	
Localisation Toute la commune	
Contexte Les espèces invasives (végétales et animales) sont des espèces non autochtones qui se développent, parfois de manière exponentielle, au détriment des espèces indigènes. Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont une des principales causes du déclin de la biodiversité. 39 espèces exotiques sont connues sur la commune de Cercoux dont 22 sont considérées EEE. La partie du rapport dédiée à cette thématique détaille tout (espèces, cartographie, statuts, ...)	
Description de l'action La gestion et le contrôle de ces espèces peut être menée grâce à plusieurs leviers. <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à ces espèces et leur impact. Le but est que les habitants signalent ensuite ces espèces quand ils en repèrent, notamment les (nouveaux) foyers => démarche de science participative - Contrôle du développement des foyers existants - Campagnes d'arrachage et de destruction des plants en prêtant une attention particulière à ne pas laisser de résidus lors de l'export des plants arrachés (des chantiers participatifs peuvent être envisagés) - Maintenir le contrôle et l'arrachage d'année en année 	
Partenaires Commune, associations, propriétaires privés, services techniques départementaux.	
Coût estimé Coût horaire ou journalier des structures intervenantes. Variable en fonction de la quantité à détruire.	
Evaluation <ul style="list-style-type: none"> - Diminution, voire éradication des foyers principaux - Non expansion et/ou nouveaux foyers d'espèces existantes et/ou de nouvelles espèces. 	

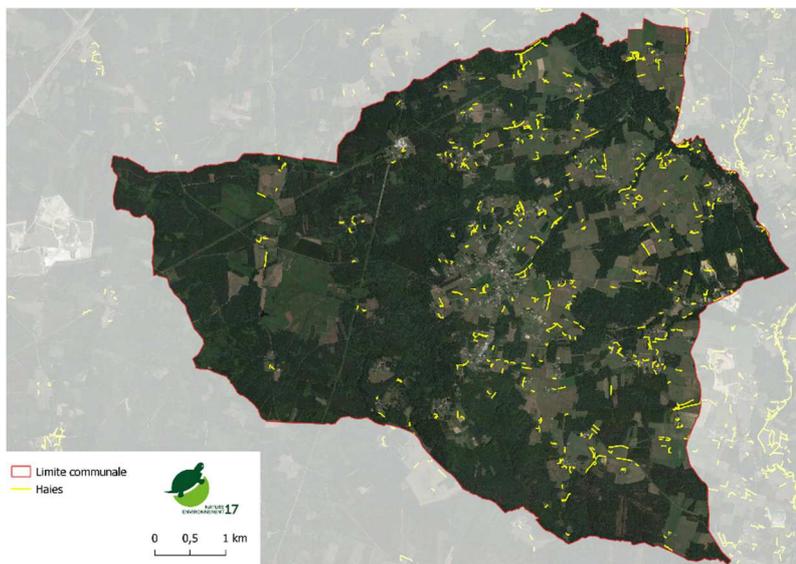
INSCRIPTION DANS LE PROGRAMME TEN (Territoires Engagés pour la Nature)

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer la commune dans la préservation de l'environnement - Valoriser les politiques environnementales 	
<p>Localisation Commune de Cercoux</p>	
<p>Contexte</p> <p>Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, de plus en plus de territoires s'engagent pour la préserver et enrayer cette érosion. Le programme TEN (Territoires Engagés pour la Nature), porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un outil dont c'est la vocation numéro 1. Il est applicable sur des territoires communaux et intercommunaux souhaitant s'impliquer dans la préservation de la nature. Concrètement, cette démarche apporte de nombreuses plus-values aux territoires qui s'engagent : meilleure connaissance du territoire, facilitation à l'accès à des financements dans le montage de projets, échange et partage d'expériences avec les autres territoires engagés. En s'engageant, les territoires doivent réaliser un certain nombre d'actions en faveur de la nature, notamment intégrer la biodiversité dans les politiques publiques, agir directement en faveur de la biodiversité avec des actions ciblées sur les espèces, les habitats, sensibiliser la population à l'environnement...</p>	
<p>Description de l'action</p> <p>L'inscription dans un projet TEN demande plusieurs étapes dont voici les principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplir un questionnaire de candidature - Fournir des fiches actions précises - Présenter une Stratégie Locale pour la Biodiversité avec des actions phares (une spécifique à la mobilisation des acteurs locaux plus une ou deux consacrées aux actions prioritaires (gestion des espaces naturels à enjeux, préservation et restauration des milieux aquatiques et rame bleue, préservation et restauration des haies et trames arbustives et arborées, aménagements urbains en faveur de la biodiversité) - Dépôt du dossier <p>Tous les détails nécessaires au montage d'un projet TEN sont disponibles sur internet (https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/nouvelle-aquitaine)</p>	
<p>Partenaires Commune, associations</p>	
<p>Coût estimé Si accompagnement pour le montage du projet par une structure, coût/jour x nombre de jours de la structure accompagnatrice.</p>	
<p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation du projet TEN - Réussite des actions proposées 	

INSTALLATION, MAINTIEN ET ENTRETIEN DE HAIES BOCAGERES/FOURRAGERES

Objectifs

- Entretien des haies bocagères existantes,
- Envisager la plantation de nouvelles haies bocagères
- Rétablir la continuité des corridors biologiques lorsque la trame verte est interrompue.
- Inscrire les haies bocagères en éléments du paysage à préserver au titre du PLU.
- Localisation des haies bocagères (Document PLU)



Localisation

Ensemble de la commune.

Contexte

Les haies bocagères sont des habitats qui constituent des corridors écologiques entre deux réservoirs biologiques et elles jouent également un rôle dans l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluies. Elles ont tendance à disparaître ou alors le linéaire a tendance à diminuer, en partie pour faciliter la gestion des espaces agricoles. A l'exception des bords de cours d'eau, les haies avec un long linéaire sont assez peu représentées dans la partie ouverte de la commune.

Description de l'action

Les haies sont des éléments essentiels de la trame verte, afin de relier les boisements entre eux. Cercoux est parcouru par un petit réseau de haies dans sa moitié est. Celles-ci sont relativement courtes et morcelées mais les boisements, tous plus ou moins connectés entre eux, remplissent cette fonction de corridor. Une attention particulière est quand même à porter aux haies.

- Actualisation régulière de la cartographie des haies bocagères par photographie aérienne,
- Identification et gestion des haies à entretenir,
- Localisation des interruptions de corridors écologiques,
- Préservation des continuités écologiques par des zonages protecteurs : Nds, Na, Nz, Azh, Ab et A,
- Inscription en éléments du paysage à préserver et par le classement en Espace Boisé Classé via le PLU,
- Etude de faisabilité de restauration des haies bocagères,
- Actions d'entretien, mise à disposition d'un guide de bonnes pratiques d'entretien des haies pour les particuliers, les agriculteurs et les services techniques communaux

Partenaires

Commune, Département, Région, Chambre d'agriculture

Coût estimé

Non chiffrable avant analyse de l'état des lieux

Evaluation

- Actualisation régulière (périodicité : 5 ans) de la cartographie du maillage bocager,
- Estimation du linéaire replanté annuellement,
- Suivi des pratiques de gestion et d'entretien des haies bocagères

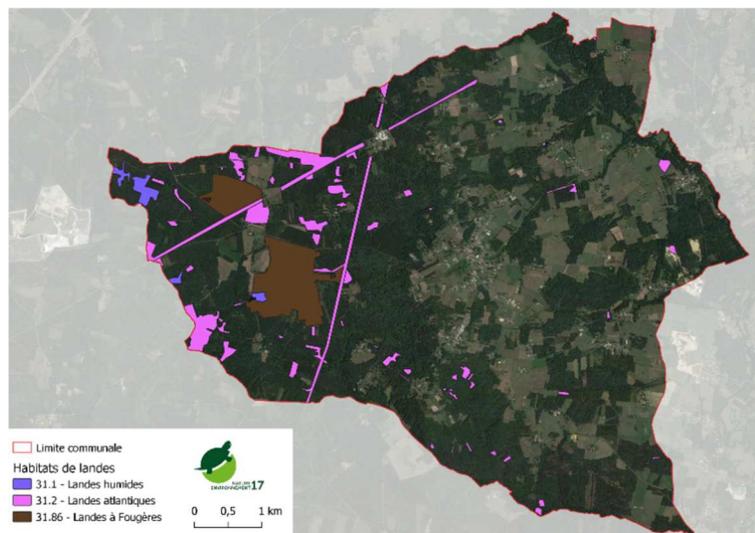
MAINTIEN ET RESTAURATION DES HABITATS DE LANDES

Objectifs

- Pérenniser les habitats de landes de la commune.
- Favoriser les espèces patrimoniales et emblématiques associées à ces milieux notamment l'Engoulevent d'Europe et la Gentiane pneumonanthe.

Localisation

Essentiellement partie ouest de la commune



Contexte

La lande est un habitat qui évolue rapidement vers le boisement en l'absence d'intervention humaine. Certaines landes comme celle de Levrault sont colonisées par les fougères qui tendent à uniformiser le milieu. Ces secteurs abritent de nombreuses espèces patrimoniales de tous taxons (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Triton marbré, Azuré du Trèfle, Fadet des laïches, Criquet migrateur, Criquet des clairières, Piment royal...) De manière générale, les landes constituent un habitat à forte biodiversité : mammifères, oiseaux, insectes, reptiles, araignées, flore.

Description de l'action

Cette action vise à empêcher la fermeture de ce type de milieux :

- Fauche par gyrobroyage, tous les 6 ans, avec export des produits de coupe. Des bandes de 10m de large seront définies, avec en alternance des bandes fauchées ou non. Ainsi une rotation sera faite tous les 3 ans, permettant une fauche complète des landes tous les 6 ans,
- Arrachage, débroussaillage, battage et étrépage sont préconisés afin de lutter contre l'envahissement des fougères aigles (1 fois par an après la période de nidification des engoulevents et avant la migration des amphibiens c'est-à-dire d'octobre à décembre),
- Débroussaillage et étrépage des milieux fermés, puis entretien par fauche automnale avec exportation des produits de fauche tous les 3 ans.

La mise en place d'un pâturage caprin pourrait être envisagée sur de petites parcelles dans le but de conserver une strate végétale rase.

Partenaires

Commune, Département, Région, propriétaires privés, associations

Coût estimé

Le coût de cette action n'a pas été évalué de manière précise et dépend des surfaces qui seront concernées par les mesures de gestion. A titre d'exemple une opération d'étrépage avec exportation est estimée entre 5000 et 8000 € par hectare.

Evaluation

- Mise en place d'un suivi estival des populations d'Engoulevents sur la commune (de mi-mai à septembre) en partenariat avec des bénévoles, voire sous forme de prestations avec des associations ou des bureaux d'études,
- Inventaire floristique et caractérisation des habitats tous les 5 ans afin d'apprécier l'efficacité des mesures de gestion

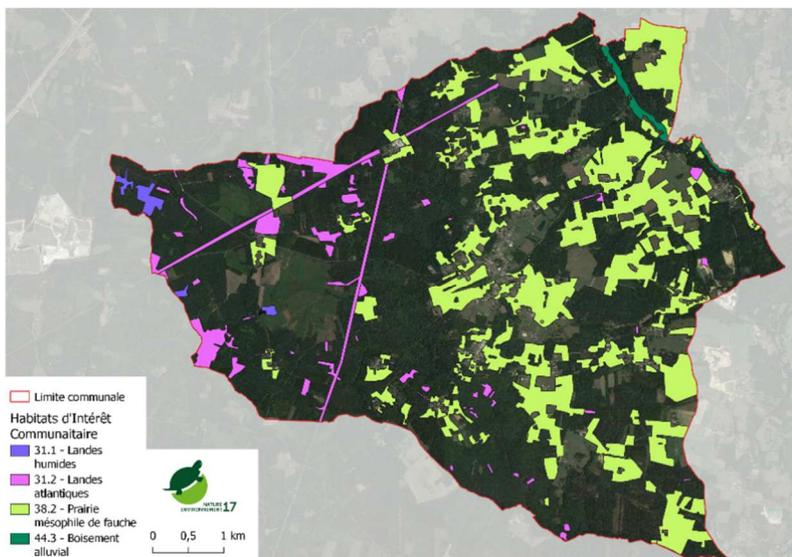
PRESERVATION DES HABITATS DANS LE CADRE DU PLU

Objectifs

- Poursuivre la préservation des habitats naturels, supports de biodiversité.
- Les habitats sont à protéger vis-à-vis des projets d'urbanisation ou d'aménagements structurants par cette mesure réglementaire

Localisation

Tout le territoire communal



Contexte

Certains secteurs classés N dans le PLU pourraient voir leur statut évoluer vers un statut les protégeant de l'urbanisation, notamment les secteurs de landes, les zones humides et les boisements non concernés par la sylviculture. Ceci permettrait de préserver les habitats les plus menacés et patrimoniaux, abritant de nombreuses espèces à enjeux.

Description de l'action

La future actualisation PLU pourrait assurer la protection :

- Des zones humides, des abords de cours d'eau et principaux massifs boisés par des zonages protecteurs encadrant les aménagements et activités (zonage : Azh, Nzh, Na, Nds),
- Du maillage bocager, des landes et des principaux massifs boisés par des mesures de protection complémentaires (Espaces boisés classés et éléments du paysage à préserver au titre du paysage)

Les principaux habitats naturels, supports de biodiversité, sont ainsi protégés vis-à-vis des aménagements liés à l'urbanisation. Les possibilités d'aménagement y sont limitées et soumises à conditions.

Partenaires

Commune

Coût estimé

Aucun coût à prévoir

Evaluation

Dans la prochaine actualisation du PLU, une analyse de l'évolution des habitats naturels permettra de vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre et de réajuster les mesures de protection, si nécessaire.

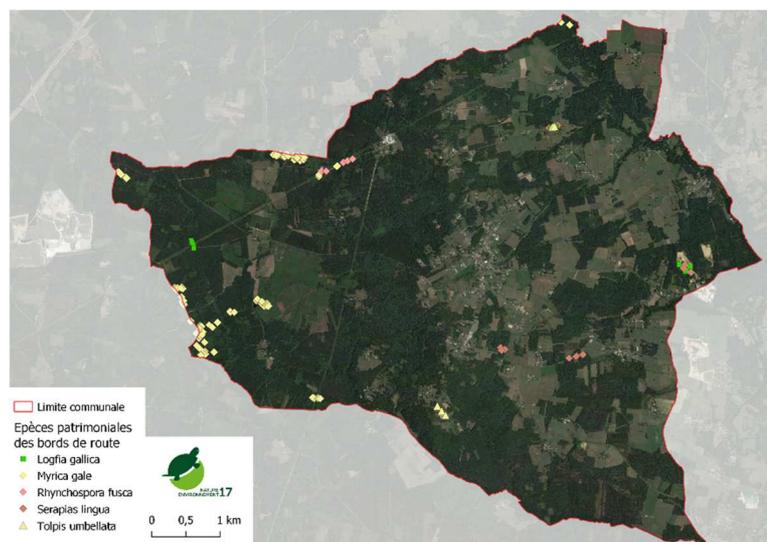
ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES

Objectifs

- Favoriser la biodiversité au niveau des délaissés routiers (accotements et autres espaces végétalisés accompagnant les voiries)
- Permettre le développement des orchidées sur ces espaces

Localisation

Privilégier les bords de route des lieux-dits Pochut, la Peyrière et Bardon pour cette action. Également y prêter attention sur les autres routes de la commune.



Contexte

Les bords de routes et les fossés sont régulièrement entretenus par fauche, taille et broyage de la végétation. La fréquence de ces entretiens peut avoir un impact dans le développement de certaines espèces. La fauche trop précoce va empêcher les plantes de fleurir et les insectes butineurs n'auront alors pas de quoi se nourrir sur ces endroits, de plus, certaines plantes invasives se dispersent facilement par la route suite aux entretiens comme l'herbe de la pampa.

Description de l'action

- Cette action consiste à procéder à un entretien des bords de route favorable à la biodiversité et aux espèces patrimoniales des milieux pionniers. Les espèces patrimoniales observées le long de la voirie sur la commune sont *Serapias lingua*, *Logfia gallica* et *Tolpis umbellata*. Leur localisation précise est visible de la Figure 27 à la Figure 37. Ce sont donc ces secteurs qui sont à privilégier.
- Il s'agit de diffuser des pratiques d'entretien respectueuses de la biodiversité auprès des différents gestionnaires de ces espaces : services techniques communaux, service d'entretien des routes du département et de la région.
- Les principales recommandations à promouvoir sont :
 - La généralisation de l'entretien mécanique et le bannissement de tous produits phytosanitaires,
 - La gestion différenciée de l'entretien des bas cotés dans les lignes droites et dans les virages,
 - Le respect des cycles de végétation de la flore en adoptant une période de fauche tardive (fauche en été, mieux à l'automne) pour les secteurs à espèces végétales à préserver,
 - La surveillance du développement des plantes invasives et leur suppression.
 - Elle nécessite un travail de concertation et de coordination ciblé avec chaque acteur de la gestion des routes et avec les agriculteurs dont les parcelles jouxtent le fossé (crainte de dissémination des plantes adventices)
 - Veiller à garder de la visibilité pour la sécurité des usagers de la route en adaptant la largeur de la fauche en fonction du type de routes (départementale, chemin rural), de leur tracé (droit, sinueux), de leurs abords (fossés, talus) ...

A l'issue de ce travail de concertation, des protocoles d'entretien existants seront appliqués et diffusés auprès des personnels concernés.

Partenaires

Commune, Département, Région

Coût estimé

- Fauchage : de 33 à 48€/km/an en fonction de l'export ou non de la végétation fauchée (d'après la plaquette dédiée à cette pratique de l'ARB Ile de France)
- Entretien : de 263 à 193€/km/an en fonction de l'export ou non de la végétation fauchée
- Les passages moins réguliers et ciblés sur certains secteurs seront un avantage économique puisque moins de temps et de carburant

Evaluation

Présence et développement des espèces végétales visées par cette action (suivi régulier afin d'évaluer si l'action porte ses fruits, tous les 2 à 3 ans par exemple))

Un panel d'autres actions est envisageable mais celles-ci sont jugées moins prioritaires pour la commune. Les voici classées par thématiques :

CONTINUITES ECOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser le pied des pylônes de lignes à haute tension - Mettre les zones à forte pression foncière en terrain non constructible afin de préserver les zones naturelles périurbaines - Intégrer une zone tampon de 10m entre les zones arborées et les zones cultivées afin de créer des corridors où la petite faune terrestre pourra circuler facilement - Préserver/protéger le patrimoine arboré dans le tissu urbain pour maintenir une continuité écologique au sein du village et interdire les plantations monospécifique (haie de Thuyas) - Protéger les arbres isolés dans le village et en dehors - Encourager à planter des haies d'espèces autochtones en fond de parcelles sur l'extension urbaine - Planter des arbres et arbuste le long de la voirie et des zones de stationnement (toujours avec des espèces locales) - Sur l'extension urbaine, aligner les constructions sur l'arrière des bâtiments afin de laisser une bande verte pour la circulation de la faune - Maintenir une bande de 20m intacte en bord de cours d'eau - Interdire l'imperméabilisation des chemins ruraux et agricoles pour conserver leur utilité de corridor écologique, et pourquoi pas planter des haies le long de ceux-ci - Inclure des passages à petite faune dans les constructions de clôtures en dur (1 tous les 20m) - Maintenir des bandes de 20m intactes entre les zones cultivées et urbanisées
BIODIVERSITE URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser les pieds de façades et de murs sur les trottoirs - Limiter l'éclairage nocturne (public et privé) - Utiliser des matériaux filtrants pour la création ou la rénovation de zones de stationnement pour limiter l'imperméabilisation du sol. Pour les zones de plus de 10 ares, imposer l'implantation d'arbres toutes les 5 places de stationnement
PRESERVATION DE LA NATURE	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter une expertise chiroptères lorsqu'il y a une rénovation de toiture - Préserver et restaurer la qualité des eaux superficielles - Limiter les constructions en dur : privilégier les structures sur pilotis pour les aménagements autour de l'étang de Levrault - Créer ou maintenir les lisières étagées entre les zones cultivées et les zones boisées - Créer des trouées de 20 à 50m de long sur 15 à 30m de profondeur sur les lisières en gardant les arbres les plus intéressants (vieux arbres, arbres avec cavités...)

SENSIBILISATION

- Pérenniser les démarches de mobilisation citoyenne
- Editer des fiches biodiversité ordinaire et patrimoniale à destination des habitants (à distribuer avec les bulletins municipaux par exemple)
- Editer une liste d'essences locales pour la plantation de haies, arbres et pour le semis d'espèces mellifères
- Installer des nichoirs ou autres éléments favorables à la biodiversité lors de rénovation du bâti
- Combler les « zones blanches » (mailles sans observations) grâce à des sorties nature (pour des évènements nationaux/internationaux par exemple : Journée mondiale de la vie sauvage, Journée internationale des forêts, Journée mondiale des oiseaux migrants, Journée mondiale des abeilles...)

BIBLIOGRAPHIE

BRAUN-BLANQUET J., ROUSSINE N. & NEGRE R., 1952 - *Les groupements végétaux de la France Méditerranéenne*. 297p.

DE LASSUS L., 2015 - *Guide de terrain pour la réalisation des relevés phytosociologiques*. Document technique. Conservatoire Botanique National de Brest. 25p + annexes.

DE FOUCAULT B., 1986 - *Petit manuel d'initiation à la phytosociologie sigmatiste*. Société Linéenne du Nord de la France. Laboratoire de botanique Faculté de pharmacie de Lille II. 47p.

FY F., 2015 - *Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes*. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

GARGOMINY, O., TERCERIE, S., REGNIER, C., RAMAGE, T., DUPONT, P., DASZKIEWICZ, P. & PONCET, L., 2018 - *TAXREF v12, référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport Patrinat 2018-117. 156 pp.

GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON, 2011. *Les chauves-souris hôtes des arbres en Bretagne – Connaître & Protéger*, Bretagne, France, 6p.

MATUTINI F., PINAUD D., LEUCHTMANN M., 2022. Chiroptères – *Le bocage, un paysage d'intérêt pour les chiroptères*, Les courriers de la Nature, Edition spéciale 2022, France, 41-45.

OLIVIER L., GALLAND.J-P., MAURIN H., 1995 – *Livre rouge de la Flore menacée de France*. Museum d'histoire naturelle Conservatoire Botanique national de Porquerolles, Paris

ROYER J.-M., 2009 - *Petit précis de phytosociologie sigmatiste*. Bulletin de la société botanique du centre ouest : nouvelle série 33 : 80p.

VIAL T., 2016 - Inventaire de la flore sauvage de Charente-Maritime, travaux menés en 2015-2016 – Conservatoire Botanique National SudAtlantique, 36 p. + annexes.

GOURVIL P.-Y., COTREL N., CHAMBORD R. & TZVETAN G. 2021. - Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour - Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des papillons de jour – Nouvelle-Aquitaine - 2021-2030. SEL, DSNE, PCN, CEN Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle Aquitaine. 90 p.

HOUARD X. & JAULIN S. (Coord.) 2018. - Plan national d'actions en faveur des « Papillons de jour » - Agir pour la préservation de nos Lépidoptères diurnes patrimoniaux 2018-2028. Office pour les insectes et leur environnement, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Ministère de la Transition écologique et solidaire. 64 p.

LAFRANCHIS T. 2014. – *Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes*. Diatheo, Paris, 351 p.

LAFRANCHIS T., JUTZELER D., GUILLOSSON J. Y., KAN, P., & KAN, B. 2015. – *La vie des papillons : écologie, biologie et comportement des Rhopalocères de France*. Diatheo, Paris, 751 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007. – Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

MOUSSUS J-P., LORIN T. & COOPER A. 2019. – Guide pratique des papillons de France. Delachaux et Niestle, 416 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Coord.) 2017. - Papillons de jour du Poitou-Charentes. Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, Vienne Nature, Nature Environnement 17 et Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle. Poitiers, 388 p.

POITOU-CHARENTES NATURE 2019. – Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Rhopalocères. Fontaine-le-Comte, 16 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Coord.) 2018. - Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91 p.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF 2014. - La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France, 16 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Coord.) 2018. - Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91 p.

POITOU-CHARENTES NATURE 2019. - Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Orthoptères. Fontaine-le-Comte, 14 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Coord.) 2020. - Les Orthoptères du Poitou-Charentes. Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, LPO France, Nature Environnement 17, Vienne Nature. Poitiers, 240 p.

SARDET E. & B. DEFAUT (Coord.) 2004. - Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y. 2015. - Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, (collection Cahier d'identification), 304 p.

<https://www.seinemaritime.fr/direnv/eco-paturage-combien-danimaux-puis-je-mettre-sur-ma-parcelle/>

<https://www.anbdd.fr/publication/fiche-ressources-leco-paturage-au-service-de-la-collectivite/>

<https://www.ecoconso.be/fr/content/8-idees-toutes-simples-pour-favoriser-la-biodiversite-au-jardin>

<https://www.ofb.gouv.fr/la-biodiversite-dans-le-jardin>

<https://www.dmag.fr/fr/blog/article/gestes-pour-favoriser-biodiversite-au-jardin>

<https://www.arb->

idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Articles/fichiers/PLAQUETTE_FAUCHAGE_VF.pdf

ANNEXES

Annexe 1 : Espèces végétales observées sur Cercoux

- Acer pseudoplatanus* L., 1753
Achillea millefolium L., 1753
Agrimonia eupatoria L., 1753
Agrostis canina L., 1753
Agrostis capillaris L., 1753
Agrostis curtisii Kerguélen, 1976
Agrostis L., 1753
Agrostis stolonifera L., 1753

Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916

Aira caryophylla [groupe]
Aira caryophylla L., 1753
Aira multiculmis Dumort., 1824
Aira praecox L., 1753
Ajuga reptans L., 1753
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913
Allium ericetorum Thore, 1803
Allium vineale L., 1753
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790
Althaea officinalis L., 1753
Amaranthus retroflexus L., 1753
Ambrosia artemisiifolia L., 1753
Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997
Andryala integrifolia L., 1753
Angelica sylvestris L., 1753
Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934
Anthoxanthum odoratum L., 1753
Anthriscus Pers., 1805
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814
Anthyllis vulneraria L., 1753
Anthyllis vulneraria subsp. *vulneraria* L., 1753
Aphanes arvensis L., 1753
Aphanes australis Rydb., 1908
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800
Arenaria montana L., 1755
Arenaria serpyllifolia L., 1753
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819
Arrhenatherum elatius subsp. *bulbosum* (Willd.) Schübl. & G.Martens, 1834
Artemisia vulgaris L., 1753

Leontodon saxatilis Lam., 1779
Lepidium heterophyllum Benth., 1826
Leucanthemum ircutianum DC., 1838
Leucanthemum vulgare Lam., 1779
Ligustrum vulgare L., 1753
Linaria repens (L.) Mill., 1768
Linaria vulgaris Mill., 1768
Linum trigynum L., 1753
Linum usitatissimum subsp. *angustifolium* (Huds.) Thell., 1912
Lithospermum officinale L., 1753
Lobelia urens L., 1753
Logfia gallica (L.) Coss. & Germ., 1843
Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827
Lolium multiflorum Lam., 1779
Lolium perenne L., 1753
Lonicera periclymenum L., 1753
Lotus angustissimus L., 1753
Lotus corniculatus L., 1753
Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805
Lotus pedunculatus Cav., 1793
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964

Lupinus angustifolius L., 1753

Luzula campestris (L.) DC., 1805
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811
Lychnis flos-cuculi L., 1753
Lycopsis arvensis L., 1753
Lycopus europaeus L., 1753
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009
Lysimachia tenella L., 1753
Lysimachia vulgaris L., 1753
Lythrum hyssopifolia L., 1753
Lythrum salicaria L., 1753
Malus domestica Borkh., 1803 [nom. cons.]
Malus Mill., 1754
Malva L., 1753
Malva moschata L., 1753
Malva sylvestris L., 1753

Medicago arabica (L.) Huds., 1762

Medicago lupulina L., 1753

Medicago sativa subsp. *sativa* L., 1753

- Arum italicum* Mill., 1768
Asphodelus albus subsp. *albus* Mill., 1768
Asplenium adiantum-nigrum L., 1753
Aster L., 1753
Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799
Avena barbata Pott ex Link, 1799
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838
Avenula pubescens (Huds.) Dumort., 1868
Ballota nigra subsp. *foetida* (Vis.) Hayek, 1929
Bellis perennis L., 1753
Betonica officinalis L., 1753
Betula pendula Roth, 1788

Betula pubescens Ehrh., 1791

Bidens frondosa L., 1753
Biscutella guillonii Jord., 1864
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812
Briza media L., 1753
Briza minor L., 1753
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869
Bromus hordeaceus L., 1753
Bromus racemosus L., 1762
Bryonia dioica Jacq., 1774
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808
Caltha palustris L., 1753
Campanula patula L., 1753
Cardamine flexuosa With., 1796
Cardamine hirsuta L., 1753
Cardamine impatiens L., 1753
Cardamine pratensis L., 1753
Carex acutiformis Ehrh., 1789
Carex binervis Sm., 1800
Carex caryophyllea Latourr., 1785
Carex curvula All., 1785
Carex demissa Hornem., 1806
Carex divisa Huds., 1762
Carex divulsa Stokes, 1787
Carex echinata Murray, 1770
Carex flacca Schreb., 1771
Carex hirta L., 1753
Carex L., 1753
Carex laevigata Sm., 1800
Carex leporina L., 1753
Carex otrubae Podp., 1922
Carex pairae F.W.Schultz, 1868
Carex panicea L., 1753

Melampyrum pratense L., 1753
Mentha aquatica L., 1753
Mentha pulegium L., 1753
Mentha suaveolens Ehrh., 1792
Microthlaspi perfoliatum (L.) F.K.Mey., 1973
Misopates orontium (L.) Raf., 1840
Mitrula paludosa Fr. : Fr.
Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811
Moenchia erecta (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794
Muscari comosum (L.) Mill., 1768
Myosotis dubia Arrond., 1869
Myosotis laxa subsp. *cespitosa* (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940
Myosotis martini Sennen, 1926
Myosotis ramosissima Rochel, 1814
Myosotis scorpioides L., 1753
Myrica gale L., 1753
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809
Oenanthe pimpinelloides L., 1753
Ononis spinosa L., 1753
Ononis spinosa subsp. *procurrens* (Wallr.) Briq., 1913
Orchis anthropophora (L.) All., 1785
Origanum vulgare L., 1753
Ornithopus compressus L., 1753
Ornithopus perpusillus L., 1753
Ornithopus x martinii Giraudias ex Rouy, 1899
Orobanche minor Sm., 1797
Osmunda regalis L., 1753
Oxalis articulata Savigny, 1798
Panicum dichotomiflorum Michx., 1803
Papaver rhoeas L., 1753
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922
Paspalum dilatatum Poir., 1804
Pedicularis sylvatica L., 1753
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841
Persicaria maculosa Gray, 1821
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964
Phalaris arundinacea L., 1753
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840
Phytolacca americana L., 1753
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862
Pimpinella saxifraga L., 1753
Pinguicula lusitanica L., 1753
Pinus pinaster Aiton, 1789
Pinus sylvestris L., 1753
Plantago coronopus L., 1753
Plantago lanceolata L., 1753

- Carex paniculata* L., 1755
Carex pendula Huds., 1762
Carex pilulifera L., 1753
Carex punctata Gaudin, 1811
Carex remota L., 1755
Carex riparia Curtis, 1783
Carex spicata Huds., 1762
Carex tomentosa L., 1767
Carex viridula Michx., 1803
Carpinus betulus L., 1753

Castanea sativa Mill., 1768

Centaurea decipiens Thuill., 1799
Centaurea L., 1753 [nom. cons.]
Centaurium erythraea Rafn, 1800
Cerastium brachypetalum Pers., 1805
Cerastium fontanum subsp. *vulgare* (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982
Cerastium glomeratum Thuill., 1799
Cerastium semidecandrum L., 1753
Ceratocloa cathartica (Vahl) Herter, 1940
Chaerophyllum temulum L., 1753
Chamaemelum nobile (L.) All., 1785
Chara globularis J.L.Thuiller, 1799
Chenopodium album L., 1753
Chondrilla juncea L., 1753
Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772
Cirsium tuberosum (L.) All., 1785
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838
Cistus salviifolius L., 1753
Cladanthus mixtus (L.) Chevall., 1827
Clinopodium vulgare L., 1753

Coincya monensis (L.) Greuter & Burdet, 1983

Coincya monensis subsp. *cheiranthos* (Vill.) Aedo, Leadlay & Muñoz Garm., 1993
Convolvulus arvensis L., 1753
Convolvulus sepium L., 1753
Cornus sanguinea L., 1753
Corrigiola littoralis L., 1753
Corrigiola telephiifolia Pourr., 1788
Cortaderia seloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900
Corylus avellana L., 1753
Cotoneaster franchetii Bois, 1902
Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903
Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891

Plantago major L., 1753
Plantago major subsp. *major* L., 1753
Poa annua L., 1753
Poa nemoralis L., 1753
Poa pratensis L., 1753
Poa trivialis L., 1753
Polycarpon tetraphyllum (L.) L., 1759
Polygala vulgaris L., 1753
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906
Polygonum aviculare L., 1753
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913
Populus nigra L., 1753
Populus tremula L., 1753
Portulaca oleracea L., 1753
Potamogeton natans L., 1753

Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788

Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797
Potentilla montana Brot., 1804
Potentilla neglecta Baumg., 1816
Potentilla reptans L., 1753
Potentilla verna L., 1753
Poterium sanguisorba L., 1753
Prunella vulgaris L., 1753
Prunus avium (L.) L., 1755
Prunus laurocerasus L., 1753
Prunus spinosa L., 1753
Psammophiliella muralis (L.) Ikonn., 1976
Pseudarrhenatherum longifolium (Thore) Rouy, 1922
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800
Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857
Pulmonaria longifolia subsp. *longifolia* (Bastard) Boreau, 1857

Quercus L., 1753

Quercus petraea (Matt.) Liebl., 1784
Quercus pubescens Willd., 1805
Quercus pyrenaica Willd., 1805
Quercus robur L., 1753
Quercus rubra L., 1753

Quercus x andegavensis Hy, 1895

Radiola linoides Roth, 1788
Ranunculus acris L., 1753
Ranunculus bulbosus L., 1753
Ranunculus flammula L., 1753

- Crataegus monogyna* Jacq., 1775
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840
Crepis setosa Haller f., 1797
Crepis vesicaria subsp. *taraxacifolia* (Thuill.) Thell., 1914
Cruciata laevipes Opiz, 1852
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805
Cynosurus cristatus L., 1753
Cyperus eragrostis Lam., 1791
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822
Dactylis glomerata L., 1753
Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805
Daucus carota L., 1753
Daucus carota subsp. *carota* L., 1753
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812
Dianthus armeria L., 1753
Digitaria ischaemum (Schreb.) Schreb. ex Muhl., 1817
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002
Dipsacus fullonum L., 1753
Dittrichia graveolens (L.) Greuter, 1973
Draba verna L., 1753
Drosera intermedia Hayne, 1798
Dryopteris affinis subsp. *borreri* (Newman) Fraser-Jenk., 1980
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs, 1959
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934
Epilobium hirsutum L., 1753
Epilobium obscurum Schreb., 1771
Epilobium parviflorum Schreb., 1771
Epilobium tetragonum L., 1753
Equisetum arvense L., 1753
Equisetum fluviatile L., 1753
Eragrostis pilosa (L.) P.Beauv., 1812
Erica ciliaris Loefl. ex L., 1753
Erica cinerea L., 1753
Erica scoparia L., 1753
Erica tetralix L., 1753
Erica x watsonii Benth., 1839
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804
Erigeron bonariensis L., 1753
Ranunculus repens L., 1753
Ranunculus sardous Crantz, 1763
Ranunculus serpens Schrank, 1789
Raphanus raphanistrum L., 1753
Reynoutria japonica Houtt., 1777
Rhamnus cathartica L., 1753
Rhinanthus minor L., 1756
Rhynchospora alba (L.) Vahl, 1805
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton, 1810
Riccia fluitans L., 1753
Robinia pseudoacacia L., 1753
Rorippa pyrenaica (All.) Rchb., 1838
Rosa arvensis Huds., 1762
Rosa canina L., 1753
Rosa L., 1753
Rostraria cristata (L.) Tzvelev, 1971
Rubia peregrina L., 1753
Rubus fruticosus L., 1753
Rubus L., 1753
Rubus ulmifolius Schott, 1818
Rumex acetosa L., 1753
Rumex acetosella L., 1753
Rumex conglomeratus Murray, 1770
Rumex crispus L., 1753
Rumex L., 1753
Rumex obtusifolius L., 1753
Rumex pulcher L., 1753
Rumex x pratensis Mert. & W.D.J.Koch, 1826
Ruscus aculeatus L., 1753
Sagina apetala Ard., 1763

Salix alba L., 1753

Salix atrocinerea Brot., 1804
Salix caprea L., 1753
Salix cinerea [groupe]
Salix cinerea L., 1753
Salix repens L., 1753
Salix repens var. *repens* L., 1753
Salix x guinieri Chass. & Goerz, 1931
Salvia pratensis L., 1753
Sambucus ebulus L., 1753
Sambucus nigra L., 1753
Sanguisorba officinalis L., 1753
Saxifraga granulata L., 1753
Scabiosa columbaria L., 1753
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824
Schedonorus giganteus (L.) Holub, 1998

- Erigeron canadensis* L., 1753
Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865
Erigeron L., 1753
Erigeron sumatrensis Retz., 1810
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852
Eryngium campestre L., 1753
Euonymus europaeus L., 1753
Eupatorium cannabinum L., 1753
Euphorbia angulata Jacq., 1789
Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815
Euthamia graminifolia (L.) Nutt., 1818
Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886
Fagopyrum esculentum Moench, 1794
Fallopia Adans., 1763
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970
Fallopia dumetorum (L.) Holub, 1971
Festuca heterophylla Lam., 1779
Festuca L., 1753
Festuca lemanii Bastard, 1809
Festuca rubra L., 1753
Festuca rubra subsp. *rubra* L., 1753
Filago germanica L., 1763
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879
Filipendula vulgaris Moench, 1794
Foeniculum vulgare Mill., 1768
Fragaria vesca L., 1753
Frangula alnus Mill., 1768
Fraxinus excelsior L., 1753
Fritillaria meleagris L., 1753
Fumaria muralis Sond. ex W.D.J.Koch, 1845
Galactinia palustris (Boud.) Le Gal
Galium album Mill., 1768
Galium aparine L., 1753
Galium debile Desv., 1818
Galium mollugo L., 1753
Galium palustre L., 1753
Galium uliginosum L., 1753
Galium verum L., 1753
Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991
Gentiana pneumonanthe L., 1753
Geranium columbinum L., 1753
Geranium dissectum L., 1755

Geranium molle L., 1753

Geranium purpureum Vill., 1786
Geranium robertianum L., 1753
Geranium sanguineum L., 1753
Geum urbanum L., 1753

Schoenus nigricans L., 1753
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972
Scorzonera humilis L., 1753
Scrophularia auriculata L., 1753
Scutellaria minor Huds., 1762
Sedum rupestre L., 1753
Senecio sylvaticus L., 1753
Senecio vulgaris L., 1753
Serapias lingua L., 1753
Serratula tinctoria L., 1753
Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986
Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult., 1817
Sherardia arvensis L., 1753
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915
Silene baccifera (L.) Roth, 1788
Silene gallica L., 1753
Silene latifolia Poir., 1789
Silene nutans L., 1753
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869
Simethis mattiazii (Vand.) G.López & Jarvis, 1984
Smyrniolum olusatrum L., 1753
Solanum dulcamara L., 1753
Solanum nigrum L., 1753
Solidago virgaurea L., 1753
Solidago virgaurea subsp. *virgaurea* L., 1753
Sonchus asper (L.) Hill, 1769
Sonchus L., 1753
Sonchus oleraceus L., 1753
Sorbus domestica L., 1753
Sparganium erectum L., 1753
Sparganium neglectum Beeby, 1885
Spergula arvensis L., 1753
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840
Sphagnum L., 1753
Sphagnum palustre L., 1753
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810
Stachys arvensis (L.) L., 1763
Stachys sylvatica L., 1753
Stellaria graminea L., 1753
Stellaria media (L.) Vill., 1789
Struthiopteris spicant (L.) Weiss, 1770
Succisa pratensis Moench, 1794
Symphotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995
Taraxacum F.H.Wigg., 1780
Taraxacum mediterraneum Soest, 1954
Taxon non indexé
Teucrium chamaedrys L., 1753

- Glechoma hederacea L., 1753
 Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810
 Gnaphalium uliginosum L., 1753
 Hedera helix L., 1753
 Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768
 Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768
 Helictochloa marginata (Lowe) Romero Zarco, 2011
 Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824
 Hemerocallis fulva (L.) L., 1762
 Heracleum sphondylium L., 1753
 Herniaria ciliolata Melderis, 1957
 Herniaria glabra L., 1753
 Herniaria hirsuta L., 1753
 Hieracium L., 1753
 Hieracium murorum L., 1753
 Hieracium sabaudum L., 1753
 Hieracium virgultorum Jord., 1848
 Hippocrepis comosa L., 1753
 Holcus lanatus L., 1753
 Holcus mollis L., 1759
 Holcus x hybridus Wein, 1913
 Humulus lupulus L., 1753
 Hydrocotyle vulgaris L., 1753
 Hylotelephium telephium (L.) H.Ohba, 1977
 Hypericum elodes L., 1759
 Hypericum humifusum L., 1753
 Hypericum perforatum L., 1753
 Hypericum pulchrum L., 1753
 Hypericum tetrapterum Fr., 1823
 Hypochaeris radicata L., 1753
 Ilex aquifolium L., 1753
 Iris pseudacorus L., 1753
 Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810
 Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810
 Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791
 Jasione montana L., 1753
 Juglans regia L., 1753
 Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791
 Juncus articulatus L., 1753
 Juncus bufonius L., 1753
 Juncus bulbosus L., 1753
 Juncus capitatus Weigel, 1772
 Juncus conglomeratus L., 1753
 Juncus effusus L., 1753
 Juncus inflexus L., 1753
 Juncus tenuis Willd., 1799
 Kickxia elatine (L.) Dumort., 1827
 Teucrium scorodonia L., 1753
 Thymus L., 1753
 Thymus longicaulis auct.
 Thymus pulegioides L., 1753
 Thymus pulegioides var. pulegioides L., 1753
 Thymus serpyllum L., 1753
 Tilia platyphyllos Scop., 1771
 Tolpis umbellata Bertol., 1803
 Tordylium maximum L., 1753
 Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830
 Tragopogon pratensis L., 1753
 Tragopogon pratensis subsp. pratensis L., 1753
 Trifolium arvense L., 1753
 Trifolium campestre Schreb., 1804
 Trifolium dubium Sibth., 1794
 Trifolium glomeratum L., 1753
 Trifolium incarnatum L., 1753
 Trifolium incarnatum var. molinerii (Balb. ex Hornem.) DC., 1815
 Trifolium ochroleucon Huds., 1762
 Trifolium patens Schreb., 1804
 Trifolium pratense L., 1753
 Trifolium pratense var. pratense L., 1753
 Trifolium repens L., 1753
 Trifolium striatum L., 1753
 Trifolium subterraneum L., 1753
 Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812
 Trocдарis verticillatum (L.) Raf., 1840
 Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868
 Tussilago farfara L., 1753
 Typha angustifolia L., 1753
 Typha latifolia L., 1753
 Ulex europaeus L., 1753
 Ulex minor Roth, 1797
 Ulmus minor Mill., 1768
 Urtica dioica L., 1753
 Utricularia australis R.Br., 1810
 Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821
 Verbascum virgatum Stokes, 1787
 Verbena officinalis L., 1753
 Veronica arvensis L., 1753
 Veronica chamaedrys L., 1753
 Veronica hederifolia L., 1753
 Viburnum lantana L., 1753
 Vicia angustifolia L., 1759
 Vicia cracca L., 1753
 Vicia L., 1753
 Vicia segetalis Thuill., 1799

Kickxia elatine subsp. elatine (L.) Dumort., 1827
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828
Lactuca serriola L., 1756
Lactuca virosa L., 1753
Lamium purpureum L., 1753
Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1994
Lapsana communis L., 1753
Lapsana communis subsp. communis L., 1753
Laserpitium latifolium L., 1753
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971
Lathyrus pratensis L., 1753
Laurus nobilis L., 1753
Vicia sepium L., 1753
Viola arvensis Murray, 1770
Viola lactea Sm., 1798
Viola riviniana Rchb., 1823
Viscum album subsp. album L., 1753
Vitis L., 1753
Vitis vinifera L., 1753
Vitis vinifera subsp. vinifera L., 1753
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821
Vulpia ciliata Dumort., 1824
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805

Annexe 2 : Espèces d'amphibiens observées sur Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC	Reproduction sur la commune
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	x		LC	LC		Oui
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	x	4	LC	LC		Oui
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	x		LC	LC		Oui
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée	x					Oui
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	x	4	LC	LC		Oui
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	x		LC	LC		Oui
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	x	4	NT	NT	x	Oui

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Annexe 3 : Espèces de reptiles observées sur Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	x		LC	LC	
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	x		LC	NT	
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	x		LC	LC	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	x	4	LC	LC	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	x	4	LC	LC	
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	x	2	LC	NT	x

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Annexe 4 : Espèces de rhopalocères observées sur Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour			LC	LC	
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			LC	LC	
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant			LC	LC	
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé			LC	LC	
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique			LC	LC	
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne			LC	LC	
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail			LC	LC	
<i>Boloria dia</i>	Petite violette			LC	LC	
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté			NT	VU	x
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce			LC	LC	
<i>Brintesia circe</i>	Silène			LC	LC	
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert			LC	LC	
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée			LC	LC	
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			LC	LC	
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale			LC	LC	
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	x	II, IV	NT	NT	x
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris (Fadet commun)			LC	LC	
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré			LC	LC	
<i>Colias crocea</i>	Souci			LC	LC	
<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la faucille			LC	LC	
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle			LC	NT	
<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-Argus			LC	NT	86
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie			LC	LC	
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	x	II	LC	VU	x
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen nacré			LC	NT	
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			LC	LC	
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir			LC	NT	
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune			LC	EN	x
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			LC	LC	
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré			LC	LC	
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue			LC	LC	
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère (Satyre)			LC	LC	
<i>Leptidea sinapis</i>	Pieride de la moutarde			LC	LC	
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de Lang			LC	NA	
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain			LC	LC	
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré			LC	LC	
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	x	II, IV	LC	VU	x
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			LC	LC	
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux			LC	LC	
<i>Lysandra bellargus</i>	Argus bleu-nacré			LC	LC	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC	LC	

<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			LC	LC	
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée des mélampyres			LC	LC	
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain			LC	LC	
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée			LC	LC	86
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses			LC	LC	
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des centaurées			LC	LC	
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois			LC	NT	79/86
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue			LC	LC	
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine			LC	LC	
<i>Papilio machaon</i>	Machaon			LC	LC	
<i>Pararge aegeria</i>	Tiricis			LC	LC	
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou			LC	LC	
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet			LC	LC	
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave			LC	LC	
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable			LC	LC	
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun			LC	LC	
<i>Pyrgus malvae / malvoides</i>	Hespérie de la mauve/faux tâcheté			LC	DD	
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			LC	LC	
<i>Satyrrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse			LC	LC	
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent			LC	LC	
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle			LC	LC	
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque			LC	LC	
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			LC	LC	
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame			LC	LC	

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Annexe 5 : Espèces d'orthoptères observées sur Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
<i>Acrotylus insubricus insubricus</i>	Oedipode grenadine				EN	16/17
<i>Aiolopus strepens</i>	Aïolope automnale				LC	
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Aïolope émeraude				LC	
<i>Calliptamus barbarus</i>	Criquet de Barbarie				LC	
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien				LC	
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé				LC	
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux				LC	
<i>Chorthippus binotatus</i>	Criquet des ajoncs				VU	x
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste				LC	
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des pins				LC	
<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	Criquet des clairières				NT	
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré				LC	
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc				NT	x
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigere des vigne				LC	
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes				LC	
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard				LC	
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais				LC	
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune				NT	x
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre				LC	
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée				LC	
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet des landes				NT	x
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire				LC	
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois				LC	
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	Grillon d'Italie				LC	
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Oedipode turquoise				LC	
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène				LC	
<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	Criquet tricolore				NT	x
<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix méridional				LC	
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu				LC	
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun				NT	x
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional				LC	
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendré				LC	
<i>Platycleis affinis</i>	Decticelle côtière				LC	
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures				LC	
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais				LC	
<i>Pteronemobius lineolatus</i>	Grillon des torrents				LC	
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée				LC	
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux				LC	
<i>Sphingonotus caerulans caerulans</i>	Oedipode aigue-marine				LC	
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensablanté				NT	x
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée				LC	

<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières				LC	
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain				LC	
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix commun				LC	
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte				LC	

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DHFF** = Directive Habitats Faune Flore (4 : annexe 4 de la directive) ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.

Annexe 6 : Espèces d'oiseaux observées sur Cercoux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LRN	LRR	DPC	Reproduction
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	x		LC	LC		Probable
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	x	1	LC	LC	x	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		2.2	NT	VU		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	x	1	LC	NT	x	Certaine
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	x		LC	VU	x	Probable
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois		2.1	LC	EN	x	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		2.1	CR	CR	x	
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	x		LC	LC		Possible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	x		LC	LC		Certaine
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	x		LC	LC		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	x	1	LC	VU	x	Probable
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	x		NT	LC		Possible
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	x		VU	EN	x	Probable
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	x		EN	EN	x	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	x		VU	NT		Possible
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	x		LC	VU		Possible
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	x		LC	LC		Certaine
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	x	1	NT	NT	x	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	x	1	LC	NT	x	Probable
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	x		LC	LC		Certaine
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés		2.2	LC	VU		Possible
<i>Aix sponsa</i>	Canard Carolin			NA			
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		2.1	LC	LC		Probable
<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin			NA	NA		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	x		VU	NT		Certaine
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc	x					
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	x		NT	CR	x	
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	x		LC	NT		Certaine
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	x		LC	LC		Probable
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	x	1	LC	NT	x	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	x	1	EN	NA	x	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	x	1	LC	EN	x	Probable
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	x		VU	NT		Probable
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux		2.2	LC	LC		
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		2.2	LC	LC		Probable
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	x		LC	LC		Probable
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	x		LC	VU		Possible
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	x	1	VU		x	Certaine
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	x	1	LC	LC	x	Probable
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	x		LC	LC		Probable
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		2.2	LC	LC		Certaine
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide		2.1	LC	DD		Possible

<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	x		NT	NT		Probable
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	x		LC	NT	x	Possible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	x		LC	LC		Probable
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	x		LC	NT		Certaine
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	x	1	EN	VU	x	Certaine
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau		2.2	LC	NT		Certaine
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		2.2	LC	LC		Probable
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	x		NT	NT		Certaine
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	x		VU	RE		
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopée	x		LC	VU		
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	x		LC	VU		
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	x		LC	LC		Certaine
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	x		LC	LC		Certaine
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		2.2	LC	NT		Certaine
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne		2.2	LC			
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		2.2				
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		2.2	LC	LC		Certaine
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	x		LC	NT		Possible
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	x	1	CR			
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	x		LC	VU	x	Certaine
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	x		LC	LC	x	
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	x		LC	LC	x	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	x		NT	NT		Certaine
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	x		LC	NT	x	Certaine
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	x		NT	NT		Certaine
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	x		LC	LC		Certaine
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	x		LC	LC		Certaine
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	x		VU	NT		Probable
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	x		NT	VU	x	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	x		LC	LC		Probable
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	x		NT	NT		Probable
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	x	1	VU	NT		Certaine
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		2.2	LC	LC		Certaine
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	x		LC	LC		Certaine
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	x		LC	LC		Certaine
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	x		LC	LC		Certaine
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	x		LC	VU		Possible
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	x		LC	CR	x	Possible
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	x		LC	VU	x	Certaine
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	x	1	LC	LC		Certaine
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	x	1	VU			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	x		LC	NT		Certaine
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	x		EN	EN	x	Certaine
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse		2.2	LC		x	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		2.1	VU		x	
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge		2.1	LC	DD		

<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	x		LC	VU	x	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	x		LC	LC		Certaine
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	x		VU	NT		Probable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	x	1	LC	VU	x	Certaine
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	x		LC	LC		Probable
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		2.2	LC	LC		Certaine
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	x	1	NT	NT	x	Certaine
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset		2.1	DD			
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		2.1	LC	LC		Certaine
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	x		LC	LC		Probable
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	x					
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	x		LC	LC		Probable
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	x		VU	EN	x	
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	x		LC	NT		Probable
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	x		NT	CR	x	
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	x		NT	EN	x	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	x		LC	LC		Probable
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		2.2	NT	VU	x	Probable
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	x		LC	LC		Certaine
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	x		NT	VU		Certaine
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	x		LC	LC		Probable
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	x		LC	LC		Probable
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	x		LC	LC		Certaine
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	x		LC	LC		Certaine
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	x		LC	VU	x	Probable
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	x		VU	NT		Certaine
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	x		LC	LC		Certaine
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	x		VU	CR	x	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	x		NT	NT		Certaine
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	x		LC			
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	x		LC	VU	x	Possible
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		2.2	VU	VU		Probable
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		2.2	LC	LC		Certaine
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	x		NT	EN	x	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	x		LC	LC		Certaine
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		2.2	NT	VU	x	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	x		VU	NT		Certaine

Légende : **PN** = Protection nationale ; **DO** = Numéro annexe de la Directive Oiseaux ; **LRN** = Liste rouge nationale (UICN) ; **LRR** = Liste rouge régionale (LC : Préoccupation mineur ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique) ; **DPC** = Espèce déterminante en Poitou-Charentes.